

Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• Présents : 47

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI,
MM. GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, M. BRETTNACHER,
M. HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• Absent représenté par leur suppléant : 1

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorés ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• Absents excusés : 2

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)

• Absents : 13

M. Gilbert WEBER, Vice-Président ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 1

OBJET : Solidarité de la CASAS.

Rapporteur : M. le Président

A la suite du dramatique incendie survenue le samedi 23 novembre 2019, qui a ravagé l'habitation appartenant à la Famille DUMAN sise au 47 rue Calmette à Folschviller et, entraînant de manière cruelle, le décès de deux de leurs enfants âgés respectivement de 5 et 15 ans, Monsieur le Président de la CASAS invite son Conseil Communautaire à témoigner de sa solidarité par rapport à cet évènement survenue sur notre territoire et frappant pour toujours une famille décimée par la disparition de ces 2 enfants, en sollicitant le versement par la CASAS d'une subvention d'un montant de 1 500,00 € au profit de la Famille DUMAN à Folschviller et invite les habitants du

territoire à témoigner de tout geste de solidarité pour la Famille DUMA
cet évènement tragique.

Envoyé en préfecture le 10/12/2019
Reçu en préfecture le 10/12/2019 suite à
Affiché le 10/12/2019
ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_01-DE

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 47**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI,
MM. GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, M. BRETTNACHER,
M. HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Machères) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)

• **Absents : 13**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 2

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019.

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 35 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté lors de la séance du 1^{er} mars 2017, point n°1.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire est in
verbal de la séance du 25 septembre 2019, transmis respectivement a
par mail le 18 novembre 2019.

Envoyé en préfecture le 10/12/2019
Reçu en préfecture le 10/12/2019
Affiché le 10/12/2019
ID : 057-200067502-20191126-CG_20191126_02-DE

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 48**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI,
MM. GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, M. BRETTNACHER,
M. HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 3

OBJET : Projet de Territoire du Warndt Naborien.

Rapporteur : M. le Président

A la demande du Président de la République pour accélérer la transition énergétique et climatique, le Gouvernement a décidé la fin de la production d'électricité issue du charbon, qui s'est traduite par l'instauration d'une loi énergie et climat en 2019.

Dans cette perspective de transition écologique, les services de l'Etat ont établi un projet de territoire du Warndt Naborien (PTWN), autour duquel se mobilise l'intégralité des acteurs locaux, ayant pour enjeu de soutenir la mutation économique de ce secteur. Les 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants et leurs communes membres :

- La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASA) ;
- La Communauté de Communes du Warndt (CCW) ;
- La Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont (CC DUF) ;
- La Communauté de Communes de Freyding-Merlebach (CCFM)

qui ont été lourdement impactés par la fermeture des dernières mines de charbon et d'accompagner l'arrêt définitif de l'unité de la Centrale Emile Huchet de production d'électricité à partir de charbon.

A noter, selon une étude INSEE réalisée en 2018, que la fermeture de la tranche charbon, aura comme conséquence à la date de décembre 2017, la suppression de 105 salariés du site, 214 emplois indirects chez les sous-traitants et fournisseurs de la Centrale Thermique.

Considérant l'évolution défavorable de la situation géographique de la population des EPCI concernés, leur taux de chômage élevé (11,1 % par rapport à 46% en Moselle) et au vu de leurs indéniables atouts et en premier lieu une situation géographique transfrontalière avec des infrastructures de transports performantes : autoroutes, lignes ferroviaires, aéroports et ports fluviaux.

D'autre part, une disponibilité foncière à la fois des Zones d'Activités Industrielles pour accueillir de nouveaux projets à caractère économique ;

Les Présidents des quatre intercommunalités touchées par la fermeture de la tranche 6 de la Centrale Emile Huchet, s'engagent, avec l'appui à leur côté notamment de l'ETAT, de la Région GRAND EST et du Département de MOSELLE, à co-construire et conduire, avec ambition et volonté, un projet de territoire d'avenir dynamique et fédérateur, ancré sur les atouts du territoire.

Les acteurs de l'emploi et du développement économique, comme les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les représentants syndicaux, les acteurs associatifs et ceux de l'Education et de l'Enseignement, ont également été associés étroitement à la co-construction de ce projet de territoire.

Celui-ci est fondé sur des actions concrètes et opérationnelles, en matière de transition écologique et économique et constituera une opportunité inédite d'optimiser la mobilisation et la planification des investissements publics et privés sur ce territoire, à travers un fil rouge directeur intitulé :

'Une construction durable pour un nouvel avenir industriel'

En application de ce fil rouge et des conséquences de la fermeture de la tranche 6 de la Centrale Emile Huchet, le projet de territoire du Warndt naborien se décline autour de 4 axes stratégiques durables :

- Axe stratégique n°1 : relance économique et industrielle du WARNDT NABORIEN à travers la plateforme de Carling/Saint-Avold et la Centrale Emile Huchet ;
 - Axe stratégique n°2 : qualité du service apporté aux habitants et acteurs du Warndt Naborien ;
 - Axe stratégique n°3 : Attractivité renouvelée du WARNDT NABORIEN ;
 - Axe stratégique n°4 : Préservation de la Santé Humaine.
- (Voir les fiches d'actions de ces axes stratégiques en annexe)

ENGAGEMENTS FINANCIERS :

Les 4 intercommunalités s'engagent à conduire des actions communes et fédératrices au projet du développement équilibré et durable du territoire du Warndt Naborien, tout en respectant la limite de leurs compétences respectives.

Et, en conformité avec les dispositions de la loi de finances pour 2020, l'Etat mobilisera des crédits spécifiques de revitalisation des territoires pour accompagner la fermeture des centrales à charbon sous une nouvelle ligne ouverte sur l'action 'Politique de l'Energie', sous forme d'un Fonds de soutien et d'amorçage.

MODE DE GOUVERNANCE :

Le Projet de Territoire du WARNDT NABORIEN sera piloté par un COMITE de PILOTAGE (COPIL) PLENIER, placé sous la co-présidence du Préfet de la Moselle, du Président de la Région GRAND EST, du Président du Conseil Départemental de Moselle et des 4 Présidents d'Intercommunalités ou de leurs représentants.

Les autres partenaires sont :

- Le Délégué Interministériel à l'avenir des territoires d'implantation des centrales à charbon ou son représentant ;
- Les Elus nationaux et principaux élus locaux du territoire ;
- Les Services et organismes publics de l'Etat ;
- Les Structures institutionnelles, sociales et associatives économiques du territoire ;
- Les Fédérations syndicales au niveau départemental ;
- Le Secrétaire du Comité d'Entreprise de la Centrale Emile Huchet ;
- Ou toute personne ou organisme qualifié nécessaire à l'examen d'un des points à l'ordre du jour.

Un Comité de Pilotage Restreint sera mis en place pour préparer les travaux de COPIL plénier et se réunira autant de fois que nécessaire.

Il comprendra : Le Préfet de Moselle, le Président de la Région GRAND EST, le Président du Conseil Départemental de Moselle, les 4 Présidents d'Intercommunalités ou leurs représentants, le Délégué Interministériel à l'Avenir des Territoires, ou son représentant, et un représentant de GAZEL ENERGIE.

LE COMITE OPERATIONNEL (COMOP) et COMITE D'EXPERTISE ET DE FINANCEMENT :

Instance technique chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du Projet de Territoire et tout dossier devant être examiné en COPIL restreint et plénier.

Celle-ci sera placée sous la co-présidence du Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle, de la Directrice de la Maison de Région GRAND EST de Metz, du représentant du Département de Moselle, des Directeurs Généraux des Services des 4 intercommunalités, et pourra être associée tout expert ou personne qualifiée utiles à ses travaux.

MISE EN ŒUVRE, SUIVI et EVALUATION :

L'évaluation du Projet de Territoire est préparée et assurée par le COMOP en vue de sa présentation aux instances du COPIL restreint et plénier.

Des fiches d'action seront établies par le porteur du projet qui d'évaluation mesurables qui permettent de garantir l'effectivité opérationnelle et leur conformité avec l'ambition et les objectifs du projet de territoire du Warndt Naborien.

Un bilan annuel du projet de territoire du Warndt Naborien intègre une synthèse de cette évaluation avec une communication adéquate.

En vertu de ce qui précède et de la nécessité d'élaborer ce contrat de territoire pour l'avenir des territoires concernés, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

1. Homologuer la teneur du Contrat de Territoire WARNDT NABORIEN, ci-annexé ;
2. Habilitier à M. le Président de la CASAS ou son représentant, pour comparaître à la signature de ce Contrat de Territoire et lui donner tous pouvoirs pour sa mise en œuvre.

PJ : Projet de Territoire

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 29 novembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 48**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, DREYDEMY, SEICHPINE, JACOB, YAHIAOUI,
MM. GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, M. BRETTNACHER,
M. HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 4

OBJET : Zone Artisanale Charles JULY à Carling – Vente d'un immeuble à vocation économique au profit de la CASAS.

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du 24 juin 2019 dernier, le Conseil Communautaire a homologué le principe d'une vente en VEFA d'un bâtiment à usage administratif et technique et d'un terrain à la Zone Artisanale dite Charles JULY à Carling, à vocation communautaire, d'une contenance totale de 89, 43 ares, appartenant à Monsieur Ozkan USTA, représentant la SCI BERZADEL, 2 rue Georges Bizet à 57880 Ham sous Varsberg, ou toute autre personne physique ou morale appelée à se substituer, devant permettre l'implantation future de la Société INEO, porteuse de près de 150 emplois sur notre territoire.

Pour des raisons économiques liées au montage et au maintien de ce projet sur notre territoire, la CASAS assurera finalement la maîtrise foncière en procédant à l'acquisition du complexe immobilier d'une surface totale de 89,43 ares évalué par France Domaine le 13 novembre 2019, au montant TTC de 680 000 € (copie ci-jointe).

En raison de l'enjeu économique de cette opération qui apportera et maintiendra 150 emplois sur notre territoire, M. le Président de la CASAS propose d'acquérir ledit complexe au prix de France Domaine avec l'ajout du seuil de tolérance de 10 %, soit le montant total de 748 000 € TTC.

En vertu de ce qui précède et au vu de cet enjeu économique, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Acquérir les propriétés cadastrées ci-après :

Ban de Carling, Lieudit Village

- section 7 n° 179, d'une surface de 09 a 68 ca
- section 7 n° 183, d'une surface de 05 a 74 ca
- section 7 n° 187, d'une surface de 13 a 17 ca
- section 7 n° 191, d'une surface de 06 a 95 ca
- section 7 n° 194, d'une surface de 07 a 99 ca
- section 7 n° 196, d'une surface de 08 a 00 ca
- section 7 n° 198, d'une surface de 09 a 87 ca
- section 7 n° 200, d'une surface de 11 a 11 ca
- section 7 n° 202, d'une surface de 11 a 26 ca

Ban de Carling, Lieudit rue Charles Jully

- section 7 n° 181, d'une surface de 05 a 66 ca,

soit une surface totale de 89, 43 ares, appartenant à M. Ozkan USTA, représentant la SCI BERZADEL, ou toute autre personne physique ou morale appelée à se substituer, moyennant le montant TTC de 680 000 € conformément à l'évaluation des Domaines, auquel se rajoute le seuil de tolérance de 10 %, soit le montant total TTC de 748 000 €.

- 2) Compléter les crédits budgétaires inscrits au Budget Primitif 2019 en augmentant l'article 2132 (chapitre 21) de 348 000 € qui seront déduits du chapitre 204, article 20422 ;

- 3) Autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid SYNERGIE ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte notarié à intervenir par-devant l'un ou l'autre des Notaires en résidence à Saint-Avoid en lui donnant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération, étant entendu que les frais d'acte et d'arpentage seront supportés par la CASAS.

Décision du Conseil Communautaire :

M. VAYSSETTE, Conseiller de Biding, s'interroge sur l'ajout d'un seuil de tolérance de 10 % au prix de vente de 680 000 € TTC, évalué par France Domaine.

M. le Président, Rapporteur du projet, lui explique que le seuil de tolérance est un seuil autorisé par France Domaine, permettant une marge de négociation.

M. le Président propose le seuil de tolérance haut en raison de l'enjeu économique de cette opération qui apportera et maintiendra 150 emplois sur notre territoire.

Il rappelle également que la CASAS ne dispose pas d'autres terrains, sur l'axe autoroutier, pouvant leur convenir, d'autant plus qu'ils ont déjà un atelier sur cette même zone.

M. VAYSSETTE se demande également s'il ne faudra pas prévoir une dépollution du terrain, ce à quoi M. ADIER, Vice-Président et Maire de Carling lui répond par la négative car les terrains ne sont pas pollués.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : MM. VAYSSETTE (Biding), YAHIAOUI (Hellimer)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 48**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI,
MM. GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREIADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, M. BRETTNACHER,
M. HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Machereh) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolores ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 5

OBJET : Projet d'implantation de la Société INEO – Délégation de Maîtrise d'Ouvrage – Lancement de la consultation – Désignation des Membres de la Commission.

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du 24 juin 2019, point n° 27, le Conseil Communautaire a adopté la Vente en l'Etat Futur d'achèvement d'un immeuble à vocation économique dans le but de la proposer à la location à la société INEO.

Afin de mettre en œuvre le projet dans de bonnes conditions, et dans un souci d'économie, M. le Président propose d'abandonner le projet de VEFA mais pl l'opération de construction du bâtiment à un mandataire par le biais d'une procédure publique de délégation de maîtrise d'ouvrage, solution la plus appropriée et qui est un marché de service, dont l'objet est de faire réaliser par un prestataire extérieur au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération, l'opération de bâtiment et le génie civil, moyennant une rémunération forfaitaire en réponse à un cahier des charges.

A cet effet, il convient d'engager la consultation dans le cadre de la réglementation en vigueur, sur la base du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, notamment selon l'article L2410 et suivants.

Les missions du mandataire couvriront l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation complète de l'opération répondant aux besoins de la collectivité, à savoir le recrutement d'une équipe de concepteurs, de prestataires intellectuels annexes puis d'entreprises afin de mener à bien la conception et la réalisation de l'immeuble dans le budget et le délai imparti par le Maître de l'ouvrage.

A ce titre, le montant prévisionnel de l'opération s'élève à un montant estimé de près de 3 100 000 € HT.

Le délai de réalisation prévisionnel global sera de 20 mois à compter de l'ordre de service notifiant le mandat hors période de GPA et de clôture pour les bâtiments concernés aux fins de pouvoir implanter la Société INEO et pérenniser les 150 emplois sur le territoire de la CASAS.

Aussi, convient-il également, que le Conseil communautaire désigne en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission ad hoc dite « marchés publics », chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues et qu'il désigne la personne habilitée à engager ces discussions et à signer la convention. Cette personne peut recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure.

Après discussion, le Conseil communautaire est invité à :

- confirmer sa volonté de faire réaliser une opération permettant la Construction des bâtiments destinés à la société INEO sur le site de la zone Charles Jully à Carling ;

- approuver le principe d'une délégation de Maîtrise d'ouvrage afin d'assurer le recrutement d'une équipe de concepteurs, de prestataires intellectuels annexes puis d'entreprises afin de mener à bien la conception et la réalisation de l'immeuble dans le budget et le délai imparti par le maître de l'ouvrage ;

- charger Monsieur le Président d'organiser et de conduire la procédure du choix du mandataire dans le cadre d'une procédure adaptée régie par les dispositions du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics ;

- de faire publier un avis d'appel à concurrence dans un Journal d'Annonces Légales ;
- d'élaborer un dossier de consultation destiné à être communiqué aux candidats,
- de négocier éventuellement avec les candidats, après avis de la Commission spécialement constituée à cet effet,
- au terme de cette négociation, de proposer au Conseil Communautaire, un maître de l'ouvrage délégué, chargé de la réalisation de l'opération au nom et pour le Compte de la Communauté d'Agglomération

- A cet effet, la Commission ad hoc « marchés publics » consulté
suit :

M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la CASAS, Président de séance,

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. Claude BITTE (Morhange)	M. Salvatore COSCARELLA (Valmont)
M. Gilbert WEBER (L'Hôpital)	M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)
M. Gaston ADIER (Carling)	M. Claude SCHÄFER (Macheren)
M. Gabriel MULLER (Folschviller)	M. Yahia TLEMSANI (St Avold)
M. Antoine FRANKE (Vahl Ebersing)	M. Robert BINTZ (Lixing-Lès-St Avold)

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à cette mise en œuvre et lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération dont il sera rendu compte lors d'une prochaine séance.

Décision du Conseil Communautaire :

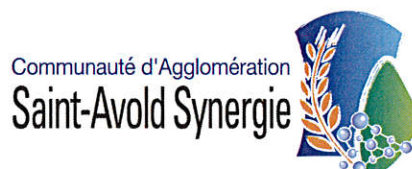
La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : MM. YAHIAOUI (Hellimer), DREISTADT (L'Hôpital)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 49**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président

M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,

MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents

MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,

MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,

MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;

Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;

Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;

M. Philippe KOHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;

M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;

Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;

M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;

Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;

Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;

Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;

Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;

M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;

M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;

M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;

M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;

M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;

M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;

M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;

M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;

Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;

Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;

Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;

M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;

M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 6

OBJET : Création de la régie personnalisée eau potable, assainissement, eaux pluviales urbaines sur le territoire communautaire de la CASAS.

Rapporteur : M. le Président

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2 ainsi que les articles L.1412-1, R.1412-1, L.2221-1 à L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17, et R.2221-63 à R.2221-94,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2224-7 et L. 2224-7-1, L. 2224-9, L. 2224-11 à L. 2224-11-6, L. 2224-12 à L. 2224-12-5 et D. 2224-5-1, R. 2224-18, R. 2224-19-7 à R. 2224-19-9, R. 2224-20 à R. 2224-2-6,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33,

VU les dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui confèrent à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, les compétences de l'Eau, de l'Assainissement et des Eaux Pluviales Urbaines à la date du 1^{er} janvier 2020,

VU l'avis du comité technique du mardi 5 novembre 2019 ;

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du jeudi 21 novembre 2019 ;

CONSIDERANT que le transfert de ces compétences entraîne le transfert de plein droit du personnel affecté à 100 % aux services d'eau ou d'assainissement des communes, et l'ensemble des agents des syndicats dissous, les contrats en instance, la mise à disposition de bien meubles et immeubles avec les droits et obligations qui y affèrent pour leur exercice au profit de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, à lister par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

CONSIDERANT que la CASAS a décidé d'assurer directement la gestion des services publics d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines à compter du transfert légal de ses compétences le 1^{er} janvier 2020, sur les territoires des communes qui n'auront pas transféré ces compétences à un syndicat à cheval sur au moins deux EPCI à cette date (soit, pour l'eau potable, sur les territoires de Saint-Avold, Diesen et Porcellette, pour l'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire à l'exception de Diesen et Porcellette et pour la gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble du territoire communautaire),

CONSIDERANT qu'en application des articles L.1412-1 et L.2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que lorsqu'une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales entend exploiter directement un service public à caractère industriel et commercial, elle doit constituer soit une régie dotée de la seule autonomie financière, soit une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique (régie personnalisée sous forme d'établissement public),

CONSIDERANT que l'article L. 1412-1 autorise, en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, la création d'une seule régie, sous réserve qu'elle soit personnalisée,

CONSIDERANT que les services de l'eau, de l'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines sur les territoires précités sont d'une taille suffisante pour justifier la création d'un établissement public distinct de la CASAS, permettant une allocation claire des responsabilités et évitant la coexistence au sein de la CASAS de personnels de droit public et de droit privé ;

CONSIDERANT que la CASAS envisage donc de créer une régie personnalisée, dénommée «SYNERGIS», qui sera dotée d'une personnalité juridique propre et de l'autonomie financière, en application des articles L. 2221-1 et suivants, et notamment l'article L.2221-10, et R. 2221-63 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que cette régie personnalisée sera régie, outre par ses statuts, par les dispositions des articles L.1412-1, R.1412-1, L.2221-1 à L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17, et R.2221-63 à R.2221-94 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la régie sera administrée par un conseil présidentiel, ainsi qu'un directeur,

CONSIDERANT en conséquence, que la régie recevra une dotation initiale destinée notamment à couvrir les frais inhérents à sa constitution et à la préparation de la reprise de l'activité d'exploitation du service public métropolitain d'eau potable, que cette dotation est fixée comme suit : 1,8 M €,

CONSIDERANT qu'il revient au conseil communautaire, au vu de ces avis, de décider de la création de ladite régie personnalisée, d'en fixer les statuts, et de déterminer le montant de la dotation initiale,

CONSIDERANT l'avis émis par le représentant de l'Etat, Madame le Sous-Préfet de FORBACH-BOULAY lors de la réunion de travail du mercredi 6 novembre 2019, en vue de la création d'une Régie Personnalisée sous forme d'un établissement public doté de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et de ses modalités de fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article L.2221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et confirmée par un courrier en date du 25 novembre 2019, dont lecture est donnée par Monsieur le Président de la CASAS et annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire :

Article 1 : décide de créer une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique dénommée « SYNERGIS » ;

Article 2 : adopte les statuts annexés à la présente délibération relatifs au fonctionnement de ladite régie ;

Article 3 : fixe le montant de la dotation initiale de la régie comme suit : 1,8M € ;

Article 4 : décide que les biens nécessaires à l'exercice des services d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales seront mis à disposition de la régie sous le régime de l'affectation, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14. La régie n'en sera donc pas propriétaire ;

Article 5 : autorise le transfert de l'actif et du passif qui émane des différentes compétences, soit :

- Service public d'eau potable pour les communes de Diesen, Porcellette et Saint-Avold ;
- Service public de l'assainissement pour les communes de Carling (collecte) et L'Hôpital (collecte), la Ville de Saint-Avold, le Syndicat d'assainissement des Trois Vallées avec siège à LACHAMBRE qui comprend les communes d'Altviller, Folschviller, Lachambre, Macheren, Valmont, et le Syndicat d'assainissement du LAUTERBACH avec les communes de Carling et L'Hôpital.

Article 6 : valide le recours par la CASAS pour la régie Communautaire dénommée 'SYNERGIS' aux conventions de prestations de services, conventions de gestion nécessaires pour le bon fonctionnement du service public, à intervenir avec les différentes communes, établissements publics, syndicats ou organismes concernés par le transfert de ces compétences ;

Article 7 : fera établir par ses commissions communautaires compétentes et validé par le Conseil Communautaire, une convention d'Objectifs relative à ces compétences (eau potable, assainissement, eaux pluviales urbaines), à homologuer par le Conseil Communautaire de la CASAS et destinée à la Régie Communautaire 'SYNERGIS' ;

Article 8 : habilite Monsieur le Président ou son Vice-Président de rang de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de l'acte donne tous pouvoirs pour sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_06M-DE

PJ 2 : -Etat financier et lise des contrats

-Courrier de Mme le Sous-Préfet de FORBACH-BOULAY du 25 novembre 2019.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires apportées par Monsieur le Président de la CASAS sur les modalités de fonctionnement de la future Régie Communautaire qui se dénommera 'SYNERGIS', la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : MM. RISSE (Diffembach-Lès-Hellimer), DREYDEMY (Gréning), YAHIAOUI (Hellimer), DREISTADT (L'Hôpital), BALLIE (Leyviller)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 29 novembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 7

OBJET : Désignation du Directeur de la Régie.

Rapporteur : M. le Président

VU la délibération du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019, point n°6 décidant la création d'une régie personnalisée pour la gestion des services communautaires d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines,

VU l'article 5.1 des statuts de la régie personnalisée adoptée par le Conseil Communautaire dans cette même délibération qui dispose que « *Le Directeur est désigné par le Président du conseil d'administration, après validation de sa nomination par délibération du conseil communautaire, adoptée sur la base d'une proposition du Président de la CASAS* »,

VU la proposition faite au Conseil Communautaire, par M. le Président, de désigner comme Directeur de la régie M. Hugues BONNEFOIS, Attaché Hors Classe, au titre d'une activité accessoire, à raison de 5 heures/semaine, cela à titre gracieux et conformément à la correspondance de Mme le Sous-Préfet de FORBACH-BOULAY en date du 25 novembre 2019, ci-annexée.

Au vu de l'avis favorable émis par le Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

1. désigner comme Directeur de la régie M. Hugues BONNEFOIS, Attaché Hors Classe, au titre d'une activité accessoire, à raison de 5 heures/semaine, cela à titre gracieux pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2022 et cela conformément à la correspondance de Mme le Sous-Préfet de FORBACH-BOULAY en date du 25 novembre 2019, ci-annexée.
2. autoriser Monsieur le Président ou l'un des Vice-Présidents délégataire de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

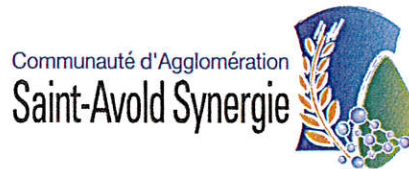
PJ 1 : Lettre de Mme le Sous-Préfet de FORBACH-BOULAY

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 29 novembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 8

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'Administration.

Rapporteur : M. le Président

VU la délibération du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019, point n°6 décidant la création d'une régie personnalisée pour la gestion des services communautaires d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines,

VU l'article 4.1 des statuts de la régie personnalisée adoptée par dans cette même délibération qui dispose que « La régie est d'administration composé de 21 membres avec voix délibératives » :

• 18 membres issus du conseil communautaire désignés par le conseil communautaire sur proposition de son Président :

- Un membre représentant le personnel de la régie ;
- Un membre représentant les usagers, désignés par le conseil communautaire sur proposition de son Président ;
- Une personnalité qualifiée choisie en raison de sa compétence, désignée par le conseil communautaire sur proposition de son Président ».

VU l'article 10 des statuts de la régie personnalisée adoptée par le conseil communautaire dans cette même délibération qui dispose que, « à titre transitoire, entre le 1^{er} janvier 2020 et le premier renouvellement intégral du conseil d'administration, le représentant du personnel est désigné par le conseil communautaire, sur proposition de son Président »,

VU la proposition faite au Conseil Communautaire, par son Président, de désigner les membres du Conseil d'Administration de la régie conformément aux dispositions statutaires précitées :

❖ Au titre des représentants du Conseil Communautaire :

18 membres émanant des communes suivantes (1 membre pour chaque commune et 4 membres pour Saint-Avold)

ALTVILLER	:	M. Jean-Jacques BALLEVRE
BARONVILLE	:	M. Bernard JACQUOT
CARLING	:	M. Gaston ADIER
DESTRY	:	M. Philippe RENARD
DIESEN	:	M. Gabriel WALKOWIAK
FOLSCHVILLER	:	M. Gabriel MULLER
LACHAMBRE	:	M. Aloyse LAURENT
L'HOPITAL	:	M. Gilbert WEBER
LIXING-LES-ST AVOLD	:	M. Robert BINTZ
MACHEREN	:	M. Claude SCHAFER
MORHANGE	:	M. Egon PIAIA
PORCELETTE	:	M. Eddie MULLER
SAINT-AVOLD	:	M. André WOJCIECHOWSKI
		M. Yahia TLEMSANI
		Mme Mireille STELMASZYK
		M. Christian THIERCY
VAHL-EBERSING	:	M. Antoine FRANKE
VALMONT	:	M. Salvatore COSCARELLA

❖ Au titre du représentant du personnel de la régie :

1 représentant à proposer par le Président de la CASAS, à choisir parmi le personnel suivant :

- Mme Virginie LELONG

❖ Au titre des personnalités qualifiées :

1 membre représentant les usagers et 1 membre choisie en raison de ses compétences à proposer par M. le Président de la CASAS :

- 1 membre représentant les usagers : M. Raymond MICK
- 1 membre choisie pour ses compétences : M. Frédéric MULLER

Le Conseil Communautaire est invité à :

1. désigner comme membres du conseil d'administration, conformément aux statuts de la régie et notamment de leurs articles 4.1 et 4.2 :

❖ Au titre des représentants du conseil communautaire :

ALTVILLER	:	M. Jean-Jacques BALLEVRE
BARONVILLE	:	M. Bernard JACQUOT
CARLING	:	M. Gaston ADIER
DESTRY	:	M. Philippe RENARD
DIESEN	:	M. Gabriel WALKOWIAK
FOLSCHVILLER	:	M. Gabriel MULLER
LACHAMBRE	:	M. Aloyse LAURENT
L'HOPITAL	:	M. Gilbert WEBER
LIXING-LES-ST AVOLD	:	M. Robert BINTZ
MACHEREN	:	M. Claude SCHAFFER
MORHANGE	:	M. Egon PIAIA
PORCELETTE	:	M. Eddie MULLER
SAINT-AVOLD	:	M. André WOJCIECHOWSKI
		M. Yahia TLEMSANI
		Mme Mireille STELMASZYK
		M. Christian THIERCY
VAHL-EBERSING	:	M. Antoine FRANKE
VALMONT	:	M. Salvatore COSCARELLA

❖ Au titre du représentant du personnel de la régie :

- Mme Virginie LELONG

❖ Au titre des personnalités qualifiées :

- 1 membre représentant les usagers : M. Raymond MICK
- 1 membre choisie pour ses compétences : M. Frédéric MULLER

2. autoriser Monsieur le Président ou l'un des Vice-présidents délégataire de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019

Reçu en préfecture le 03/12/2019

Affiché le 03/12/2019

SLO

ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_08-DE

Décision du Conseil Communautaire :

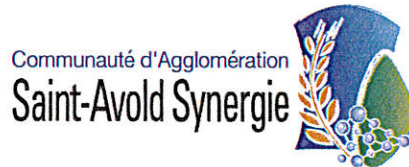
Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. DREISTADT (L'Hôpital)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 29 novembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
MM. BRETNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Machereh) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 9

OBJET : Transfert du Personnel affecté à la gestion des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines.

Rapporteur : M. le Président

En exécution de la décision du Conseil Communautaire en date de ce jour, point n°6, qui homologue la création de la Régie Personnalisée pour assurer la gestion des services publics d'eau, d'assainissement et des eaux pluviales urbaines, à compter du transfert légal de ses compétences au 1^{er} janvier 2020, il importe de procéder conformément aux dispositions des articles L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.122-12 du Code du Travail, au transfert des agents affectés à la gestion de ces compétences.

Ce transfert entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020 et concerne les agents suivants :

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le 03/12/2019
ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_09-DE

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Les agents, au nombre de 23, concernés par ce transfert, conservent conformément aux dispositions réglementaires, les avantages collectivement acquis de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, à savoir :

- Le régime indemnitaire (RIFSEEP) ;
- La mutuelle, conformément aux dispositions du Décret n°2011-14-74 du 8 novembre 2011 ;
- La prévoyance ;
- La mise en œuvre d'actions sociales.

En exécution de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1/ transférer de plein droit le personnel affecté à 100% à la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'eau pluviale urbaine, avec les avantages collectivement acquis pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, étant entendu que le personnel concerné par ce transfert, en position administrative de détachement sera intégré uniquement à la CASAS, conformément aux dispositions réglementaires de la Loi du 26 janvier 1984 et cela sous réserve de l'accord de son administration, employeur d'origine ;

2/ Procéder à la mise à disposition du personnel, conformément aux dispositions visées à l'alinéa 1 ;

- a) De l'ensemble du service Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération SAINT AVOLD SYNERGIE pour les agents ayant relevé de la CASAS, de la Ville de SAINT-AVOLD via ENERGIS et du Syndicat d'Assainissement des Trois Vallées, pour le personnel affecté à 100 %, à la nouvelle régie communautaire dénommée SYNERGIS ;
- b) Pour le personnel non affecté à 100% aux services de l'eau, de l'assainissement qui concernent les communes de Diesen et de Porcelette, un contrat de prestation de services et le cas échéant une convention de gestion sera établi entre la future régie communautaire et les communes concernées ;

3/ Préciser que les dépenses afférentes au transfert de ce personnel feront l'objet d'un remboursement à la CASAS par la régie communautaire prenant disposition de ce Personnel ;

4/ Constituer les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et aux exercices budgétaires suivants ;


5/ Habilitier Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant, délégataire de signature, à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre et lui donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

PJ : Liste des Agents concernés par le transfert.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 29 novembre 2019
Le Président,
A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 49**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 10

OBJET : Désignation des représentants de la CASAS aux syndicats compétents en matière d'eau potable et d'assainissement.

Rapporteur : M. Antoine FRANKE, Vice-Président

Considérant que la mise en œuvre de la compétence Eau Potable et Assainissement, prévue par la loi NOTRe du 07 août 2015 et la loi Ferrand-Fresneau du 03 août 2018, sera exercée de plein droit par la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, en lieu et place de leurs communes membres à partir du 1^{er} janvier 2020,

Considérant les dispositions de l'article 5216-7 sur Code Territoriales,

Considérant que les délégués communaux sont reconduits dans le mandant jusqu'aux prochaines élections,

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal des Eaux de Rodalbe et Environs* :

• En qualité de représentants titulaires :

- × Monsieur Bernard JACQUOT (Baronville)
- × Monsieur Damien GRANDIDIER (Baronville)
- × Monsieur Guy BORN (Berig-Vintrange)
- × Monsieur Pascal HOUPERT (Berig-Vintrange)
- × Monsieur Jean DELLES (Bistroff)
- × Monsieur Jean-Marie HEMMER (Bistroff)
- × Monsieur Philippe RENARD (Destry)
- × Monsieur Gérard BERNARD (Destry)
- × Monsieur Julien CLAISER (Eincheville)
- × Monsieur Albert CANNIZZARO (Eincheville)
- × Monsieur Patrick SEICHEPINE (Grostenquin)
- × Monsieur Armand CHARPENTIER (Grostenquin)
- × Monsieur Patrick PERNET (Landroff)
- × Monsieur Philippe DUGOUR (Landroff)
- × Monsieur Jacques IDOUX (Morhange)
- × Monsieur René TOTTOLI (Morhange)

- × Monsieur Pascal DREYER (Racrange)
- × Monsieur Laurent MENIERE (Racrange)
- × Monsieur Daniel KLEIN (Suisse)
- × Monsieur Cyrille NOTIN (Suisse)
- × Monsieur Henri BONICHOT (Vallerange)
- × Madame Patricia DAUMALLE (Vallerange)

• En qualité de représentants suppléants :

- × Monsieur Dominique BRIBELBAUER (Baronville)
- × Madame Marie-Thérèse SIMONIN (Berig-Vintrange)
- × Monsieur Jean-Luc BRAGARD (Bistroff)
- × Monsieur Pierre MAUJEAN (Destry)
- × Monsieur Alain SADLER (Grostenquin)
- × Madame Joëlle VOIGT (Landroff)
- × Monsieur Egon PIAIA (Morhange)
- × Monsieur Eric CUNY (Racrange)
- × Monsieur Jean-Luc KLEIN (Suisse)
- × Monsieur Roger PIERSON (Vallerange)

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Synergie au *Syndicat Intercommunal des Eaux d'Hellimer Fremestroff* :

• En qualité de représentants titulaires :

- × Monsieur Alain KONIECZNY (Altrippe)
- × Monsieur Laurent SCHMITT (Altrippe)
- × Monsieur Christophe BADO (Biding)
- × Monsieur Fabien DENTZEN (Biding)
- × Monsieur Jean-Michel BURGUN (Diffembach-Les-Hellimer)
- × Monsieur Pascal KNEPPER (Diffembach-Les-Hellimer)
- × Monsieur Jean-Claude BOHN (Erstroff)
- × Monsieur Jean-Paul WEBER (Erstroff)
- × Monsieur Laurent FILLIUNG (Fremestroff)
- × Monsieur Stéphane FEY (Fremestroff)
- × Monsieur Sébastien THISSE (Freybouse)
- × Monsieur Jean-Claude KREBS (Freybouse)
- × Monsieur Ernest IFFLY (Gréning)
- × Madame Irène LUDWIG (Gréning)
- × Madame Martine BECKER (Hellimer)
- × Monsieur Pierre KOENIG (Hellimer)
- × Monsieur Dominique GROSS (Laning)
- × Monsieur Rémi ROBIN (Laning)
- × Monsieur Daniel BALLIE (Leyviller)
- × Madame Anne-Marie NICOLAY (Leyviller)
- × Monsieur Robert BINTZ (Lixing-Les-Saint-Avold)
- × Monsieur Laurent BECKER (Lixing-Les-Saint-Avold)
- × Monsieur Sébastien LANG (Maxstadt)
- × Monsieur Jean-Paul STREIFF (Maxstadt)
- × Monsieur Vincent MULLER (Petit-Tenquin)
- × Monsieur Vincent Etienne MULLER (Petit-Tenquin)
- × Monsieur Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing)
- × Monsieur Armand BODO (Vahl-Ebersing)

• En qualité de représentants suppléants :

Néant

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn* :

• En qualité de représentants titulaires :

- × Monsieur Gaston ADIER (Carling)
- × Madame Joelle CRUMBACH (Carling)
- × Monsieur Gilbert WEBER (L'Hôpital)
- × Monsieur Florent WAGNER (L'Hôpital)

• En qualité de représentants suppléants :

Néant

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller* :

• En qualité de représentants titulaires :

- * Monsieur Gabriel MULLER (Folschviller)
- * Monsieur Claude GAUDEL (Folschviller)
- * Monsieur Xavier ENGEL (Folschviller)
- * Monsieur Francis LEMPERT (Folschviller)
- * Monsieur Salvatore COSCARELLA (Valmont)
- * Monsieur Frédéric MULLER (Valmont)
- * Monsieur Jean-Marc GODFRIN (Valmont)
- * Monsieur Jean TOURSCHER (Valmont)

• En qualité de représentants suppléants :

- * Monsieur Rodolphe HIMBERT (Folschviller)
- * Monsieur Bernard BALLE (Folschviller)
- * Monsieur Léon SUCHANEK (Folschviller)
- * Monsieur Yves FAURE (Folschviller)
- * Madame Béatrice BURTART (Valmont)
- * Madame Brigitte KELLER (Valmont)
- * Madame Corinne ROMMING (Valmont)
- * Monsieur Daniel BADER (Valmont)

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst* :

• En qualité de représentants titulaires :

- * Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE (Altviller)
- * Monsieur André CLAMME (Alviller)
- * Monsieur Aloyse LAURENT (Lachambre)
- * Monsieur Georges POIRIER (Lachambre)
- * Monsieur Jean MEKETYN (Macheren)
- * Monsieur Christian SCHECK (Macheren)

• En qualité de représentants suppléants :

Néant

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse Vigneulles et Faulquemont*

• En qualité de représentants titulaires :

- * Monsieur Rémy THIS (Boustroff)
- * Monsieur Richard GAMBALONGA (Boustroff)
- * Monsieur Rémy FRANCK (Guessling-Hemering)
- * Monsieur Fernand KOENIG (Guessling-Hemering)
- * Monsieur Bernard MOLTER (Harprich)
- * Monsieur Christian NIEDELSKI (Harprich)
- * Monsieur Mathieu GOGUEY (Brulange)
- * Monsieur Pascal NOEL (Brulange)
- * Monsieur Octave MATZ (Lelling)
- * Monsieur René KAPFER (Lelling)

• En qualité de représentants suppléants :

- ✕ Monsieur Jérémy LORANG (Guessling-Hemering)
- ✕ Monsieur Michel HENRY (Lelling)

Il convient de *désigner*, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au *Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten*

• En qualité de représentants titulaires :

- ✕ Monsieur Eddie MULLER (Porcellette)
- ✕ Monsieur Gabriel WALKOWIAK (Diesen)

• En qualité de représentants suppléants :

- ✕ Monsieur Lucien KERN (Porcellette)
- ✕ Monsieur Pierre PODERSNIK (Diesen)

En vertu de ce qui précède, le Bureau invite le Conseil Communautaire à habilitier Monsieur Le Président de la CASAS ou son représentant à l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

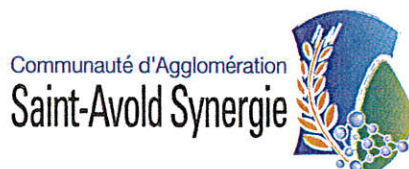
La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. DREISTADT (L'Hôpital)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 29 novembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 48**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

• **Sortie en cours de séance : 1**

M. Eddie MULLER, Vice-Président

Point n° 11

OBJET : Régie Communautaire Eau, Assainissement et Eau Pluviales – Modalités de réalisation des conventions de gestion.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

En séance de ce jour, point n°6, notre assemblée communautaire a délibéré pour la création d'une régie personnalisée avec autonomie financière, à la date du 1^{er} janvier 2020 pour l'exercice des compétences Eau-Assainissement-Eaux Pluviales sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Dans son article 6 de ladite délibération, le Conseil Communautaire le bon exercice de ces différentes compétences, à faire réaliser des conventions de gestion de la Régie Communautaire 'SYNERGIS' et les différentes communes concernés par ce transfert.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le 03/12/2019
ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_11-DE

A cet effet, ces conventions de gestion concerneraient les modalités suivantes :

- Location de biens ;
 - La facturation ;
 - L'encaissement ;
 - L'entretien, la surveillance et l'astreinte ;
 - Autres...

et devraient intervenir avec :

- La Ville de Saint-Avold via la Régie Municipale ENERGIS ;
- Les Communes de Diesen et Porcellette ;
- Le Syndicat d'Assainissement de la Bisten ;
- Le Syndicat des eaux du Winborn ;
- Le Syndicat des Eaux de Varsberg et Ham Sous Varsberg ;
- Le Syndicat des Eaux de Barst ;
- Veolia

et tout établissement ou sociétés concernés par ce transfert.

Compte tenu de ce qui précède, M. le Président de la CASAS invite le Conseil Communautaire à :

1/ habiliter la Régie Communautaire SYNERGIS à établir avec les différentes communes ou établissements publics, les conventions de gestion ou tout avenant dans les domaines susvisés pour assurer le bon fonctionnement de la gestion des compétences concernées (eau – assainissement – eaux pluviales urbaines) sur le territoire de la CASAS ;

2/ donner tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération et comparaître à la signature de tous documents utiles à sa mise en œuvre, étant précisé qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire des modalités de cette mise en œuvre.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 29 novembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 48**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustrouff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Eddie MULLER, Vice-Président

Point n° 12

OBJET : Régie Communautaire Eau, Assainissement et Eau Pluviales – Modalités d'instauration de la dotation financière.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

En séance de ce jour, point n° 6, notre assemblée communautaire a délibéré par la création d'une régie personnalisée avec autonomie financière à la date du 1^{er} janvier 2020 pour l'exercice des compétences Eau-Assainissement-Eaux Pluviales sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

En vue de permettre le démarrage de ladite régie, Mme la Trésorière de la CASAS s'est proposée de prévoir un montant de 1,8 M €, au titre de la dotation financière pour procéder au règlement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ceci auprès des syndicats dissous (SIA 3V, Syndicat de Lauterbach) et des communes qui transfèrent les compétences à la CASAS au 1^{er} janvier 2020.

En tenant compte de la situation financière actuelle de la CASAS et des investissements devant être réalisés, M. le Président de la CASAS invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Homologuer le transfert d'un montant de 1,8 M € du budget de la CASAS au profit de la Régie Communautaire dénommée « SYNERGIS » correspondant à la Dotation Financière de ladite régie au 1^{er} janvier 2020 ;
- 2) Recourir à une consultation bancaire auprès d'organismes financiers pour obtenir un emprunt correspondant au montant de la Dotation Financière ;
- 3) Constituer les crédits budgétaires nécessaires en créant l'article 1021 chapitre 10 en dépense d'investissement et en augmentant l'article 1641 chapitre 16 en recette d'investissement d'1,8 M €, étant entendu que la Régie Communautaire « SYNERGIS » devra procéder au remboursement du montant de la Dotation Financière de 1,8 M € à la CASAS selon les modalités à convenir entre les parties respectives ;
- 4) Habilitier M. le Président de la CASAS ou son représentant à lui donner tous pouvoirs et comparaître à la signature de tous documents utiles à sa mise en œuvre ;
- 5) Préciser que M. le Président de la CASAS devra rendre compte au Conseil Communautaire des modalités de réalisation de cette Dotation Financière au profit de la Régie Communautaire « SYNERGIS ».

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : MM. YAHIAOUI (Hellimer), DREISTADT (L'Hôpital)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 29 novembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLJE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Bouströff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 13

OBJET : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Approbation du Rapport relatif au transfert des contributions SDIS.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Impôts notamment l'article L.1609 nonies C IV ;

Vu la délibération du 13 décembre 2016, point n°5, relative à l'augmentation de 412 804 € par an de l'attribution de compensation de la Commune de Saint-Avold sur les exercices 2017, 2018 et 2019 amenant ainsi l'attribution de 2019 à hauteur de 11 216 682 € ;

Vu la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), par le Conseil Communautaire de la CASAS, en séance du 1^{er} mars 2017, point n°8 ;

Vu la réunion de la CLECT, chargée d'évaluer les transferts de lundi 29 avril 2019 concernant le transfert des contributions SDIS à d'Agglomération Saint-Avold Synergie qui se chargera de les collecter ;

Vu l'avis favorable émis par les communes membres de la CASAS à la majorité qualifiée ;

Vu les contributions 2019 intégralement payées par les communes respectives ;

Considérant que cette évaluation et la répartition de ces charges entre les communes aboutissent à une ventilation de l'attribution de compensation, à compter de l'exercice budgétaire 2020 ;

En vertu de ce qui précède, votre Bureau invite le Conseil Communautaire à :

1/ prendre acte du rapport de la CLECT chargée d'évaluer le transfert de charges relatif à la collecte, par la CASAS, des contributions SDIS et du calcul révisé de l'attribution de compensation à verser par la CASAS à ses communes membres, après transfert des contributions,

2/ Autoriser Monsieur le Président de la CASAS à considérer les Attributions de Compensations négatives comme nulles ;

3/ habiliter M. le Président de la CASAS ou son représentant à l'exécution de la présente délibération en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

PJ1 : tableau révisé de l'attribution de compensation.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires apportées par M. ADIER sur l'attribution de compensation à verser par la CASAS à la Ville de Saint-Avold, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 47**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorés ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sorties en cours de séance : 2**
M. Gilbert WEBER, Vice-Président ;
M. Guy BORN, Vice-Président.

Point n° 14

OBJET : Modification des Statuts de la CASAS – Prise de compétences facultatives.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Par courrier du 3 août 2018, M. le Préfet de Moselle a notifié à M. le Président de la CASAS, l'arrêté préfectoral n°2018-DCL/1-034 du 3 août 2018, portant modification des statuts de la CASAS, qui comporte notamment les prises de compétences facultatives suivantes :

- 7. Incendie et Secours

- 8. Instruction des documents d'autorisation d'urbanisme sur
membres.

Dans ce cadre, M. le Préfet de Moselle a demandé à M. le Président de la CASAS de vouloir apporter une rédaction conforme aux dispositions réglementaires quant à la prise des compétences susvisées.

En l'occurrence, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

1. Homologuer les dispositions suivantes pour les compétences déjà adoptées et figurant dans les statuts de la CASAS, en date du 03 août 2018, à savoir :

GROUPE DE COMPETENCES FACULTATIVES :

7. Incendie et Secours :

Ladite compétence est prise conformément aux dispositions de l'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir, que les communes membres de la CASAS confient à la CASAS, la faculté de collecter « les contributions au Budget du SDIS ».

8. Instruction des documents d'autorisation d'urbanisme sur demande des communes membres :

Ladite compétence est prise comme la volonté des communes membres de déléguer à la CASAS la charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre de prestations de services.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 45**
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. BRETTNACHER, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sorties en cours de séance : 4**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président ;
M. Gilbert WEBER, Vice-Président ;
M. Guy BORN, Vice-Président ;
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold)

Point n° 15

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par M. le Président dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en vertu de la délibération du 5 juillet 2017, point n°6, par laquelle le Conseil Communautaire a accordé délégations de pouvoirs à M. le Président de la CASAS, il vous est rendu compte de la souscription des contrats de prêts au Budget Principal pour les opérations suivantes :

• **Assainissement des Zones Lavoisier et Claire Forêt :**

- **Organisme financeur :** Saarland Bank,
- **Montant :** 2 millions d'euros,
- **Nature :** Prêt LT,
- **Durée maximum :** 30 ans,
- **Taux d'intérêt :** Taux fixe de 1,84 %,
- **Base de calcul :** 30/360 jours,
- **Modalités de remboursement :** remboursement par trimestrialités constantes en capital (amortissement linéaire) et paiement trimestriel des intérêts. Un remboursement anticipé est autorisé pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,
- **Frais de dossier :** 2.500 € réglés au décaissement.

• **Implantation de la société METEX NOOVISTA :**

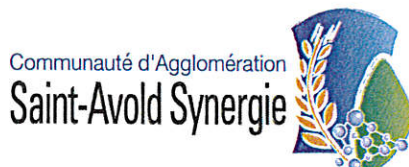
- **Organisme financeur :** Caisse des Dépôts et Consignations,
- **Montant :** 1.500.000 euros,
- **Nature :** Prêt PSPL Enveloppe SPL,
- **Durée de la phase de préfinancement :** 3 mois,
- **Durée d'amortissement :** 33 ans,
- **Périodicité des échéances :** Annuelle,
- **Taux d'intérêt annuel fixe :** 1,81 %
- **Amortissement :** échéances constantes,
- **Index :** Livret A
- **Base de calcul des intérêts :** 30/360

Le Conseil Communautaire prend acte de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 47**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOMÉ, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. BRETTNACHER, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sorties en cours de séance : 2**
M. Gilbert WEBER, Vice-Président ;
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold)

Point n° 16

OBJET : Décisions modificatives – BP 2019 Budgets Principal et annexes ZI Furst, Bâtiment Relais, Ordures Ménagères et MSAP.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

1°) Budget Principal :

• Section de Fonctionnement :

➤ Le transfert de la collecte des contributions SDIS initialement prévu au Budget Primitif 2019 n'a pu être opéré durant l'exercice. Aussi, il convient de restituer les crédits prévus à cet effet au chapitre 65, article 6553, pour 1.595.800,56 € au compte 739211 du chapitre 014.

➤ Il est proposé au Conseil Communautaire de réaffecter les crédits budgétaires non consommés au vu des notifications reçues et de créer les recettes constatées durant l'exercice 2019 non prévues au Budget Primitif 2019 en alimentant le Chapitre 022, article 022, de 84.982,00 € en :

- Prélevant le chapitre 014, article 739223, de 53.482,00 €,
- Prélevant le chapitre 042, article 6811, de 10.500,00 €,
- Augmentant le chapitre 77, article 7718, de 21.000,00 €.

• Section d'Investissement :

Dans le cadre de la nouvelle tranche FISAC, 132.000 € avaient été prévus au Budget Primitif 2019. Cette opération n'ayant pas aboutie en 2019, il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter les crédits inscrits au chapitre 13, article 1328, aux chapitres :

- 16, article 1641, afin de pouvoir procéder aux remboursements des échéances des nouveaux emprunts souscrits durant l'année pour 65.000 €,
- Au chapitre 020, article 020, pour la différence, soit 67.000 € afin de pouvoir réaffecter les crédits selon les restes à réaliser qui seront à déclarer au 31 décembre 2019.

2°) Budget ZI Fürst :

Les crédits budgétaires constitués en dépenses d'investissement au chapitre 16, article 1641, sont insuffisants. En effet, il est nécessaire de l'augmenter de 6,55 € en diminuant le chapitre 21, article 2188 de ce montant.

3°) Budget Bâtiment Relais – Centre de relations clients :

Compte tenu de l'incendie du Centre des Finances Publiques intervenu en décembre 2018 qui a conduit à un système informatique défectueux, les échéances d'emprunts de fin d'année de ce budget ont été placées sur un compte d'attente qu'il a fallu solder en 2019.

Afin de pouvoir régulariser la situation, il convient :

- pour la section d'investissement, d'augmenter les dépenses prévues au chapitre 16, article 1641, de 8.000,00 € en diminuant le chapitre 21, article 2135 de ce même montant,
- pour la section de fonctionnement, d'augmenter le chapitre 66, article 66111, de 3.100,00 € en diminuant le chapitre 011, article 615228, de ce montant.

4°) Budget Ordures Ménagères :

Dans le cadre du bon fonctionnement des Ordures Ménagères et du ramassage qui incombe à la Régie Communautaire et dont le champ d'intervention a été étendu, en vue de satisfaire les administrés et entreprises du territoire de la CASAS, il est apparu nécessaire de constituer les crédits budgétaires manquants.

Aussi, il est nécessaire d'augmenter le chapitre 012, article 6411, de 113.000,00 € en diminuant le chapitre 68, article 6817 de 70.000,00 € et le chapitre 65, article 658, de 43.000,00 €.

5°) Budget MSAP :

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la constitution de crédits budgétaires au chapitre 022, article 022, à hauteur de 200,00 € en diminuant le chapitre 011, article 6231, ceci afin de permettre de procéder à des virements internes en cas de dépenses de fonctionnement imprévues à mandater avant la clôture de l'exercice.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à autoriser les décisions modificatives du Budget Principal et des Budgets Annexes 2019 ainsi que l'émission des mandats et titres correspondants.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Ayold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 48**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. BRETTNACHER, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold)

Point n° 17

OBJET : Annulation de l'option d'assujettissement à la TVA des budgets MSAP et Projet METEX NOOVISTA.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Par délibération du 1^{er} mars 2017, point n°12, et celle du 24 juin 2019, point n°9, le Conseil Communautaire a autorisé l'assujettissement à la TVA du Budget MSAP.

L'établissement des déclarations de TVA du Budget MSAP laissant apparaître un crédit de TVA pour lequel un remboursement a été demandé en 2019, le Service des Impôts des Entreprises de Saint-Avold a informé le service financier de la CASAS que le remboursement ne pourrait être opéré, ce budget ne faisant apparaître aucune recette de fonctionnement assujettie.

Aussi, en vertu de ce qui précède, votre Bureau invite le Conseil Communautaire à autoriser M. le Président de la CASAS ou son représentant :

- 1/ à procéder à l'annulation de l'option d'assujettissement à la TVA précédemment consentie,
- 2/ à déclarer ces dépenses au titre du Fonds de Compensation à la TVA (FCTVA) rétroactivement à sa date de création pour le budget MSAP ;
- 3/ à l'exécution et la transmission aux instances concernées de la présente délibération en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERYCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERYCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 18

OBJET : Instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Vu l'article 1609 *nonies C* du Code Général des Impôts qui prévoit la faculté pour une Communauté d'Agglomération à Fiscalité Professionnelle Unique d'instaurer une Dotation de Solidarité Communautaire par l'adoption d'une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres,

Vu les crédits budgétaires inscrits au Budget Primitif 2019 à hauteur de 205.000 € et adoptés par le Conseil Communautaire en séance du 16 avril 2019,

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité

SLOW

1°) l'instauration de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) pour l'exercice budgétaire en cours,

2°) le versement, à titre dérogatoire et par mesure de solidarité à l'ensemble des Communes, de 5.000 € par Commune, étant précisé que les commissions communautaires compétentes et le Bureau seront invités à déterminer les critères de répartition pour l'année 2020.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 19

OBJET : Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Lors de la réunion des Présidents d'EPCI qui s'est tenue dans les locaux de la DDFIP le 6 novembre dernier, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques a présenté les dernières évolutions du nouveau réseau de proximité des Finances Publiques, issues de la concertation qui a été menée avec l'ensemble des Elus du Département depuis le début de l'été dernier.

Un projet de charte d'engagements du nouveau réseau de proximité sur le territoire de notre Communauté d'Agglomération est proposé à l'homologation du Conseil Communautaire qui vise notamment à :

- Renforcer la présence de la DGFIP sur le territoire en augmentant le nombre de points de contact pour les usagers ;
- Améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales ;
- Inscrire durablement ces services sur notre territoire avec une meilleure visibilité.

Le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

1/ homologuer le projet de Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques ;

2/ habiliter M. le Président de la CASAS ou son représentant à comparaître à la signature du présent document et lui donne tous pouvoirs pour cette mise en œuvre.

PJ : Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : MM. JACQUOT (Baronville), VAYSSETTE (Biding)

Ont voté contre : MM. SEICHEPINE (Grostenquin), YAHIAOUI (Hellimer), LANG (Maxstadt)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 48**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, Mme BOYON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE,
MM. JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, TOTTOLI, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
MM. BRETNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président jusqu'à son arrivée ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Sabine DOME, Conseillère (Macheren)

Point n° 20

OBJET : Renouvellement des contrats de Prestations de Services.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie faisant appel à différents prestataires de services pour leurs qualités professionnelles reconnues pour les compétences attribuées à la CASAS (Développement Economique, Innovation et Nouvelles Technologies, Photovoltaïque, Transition Ecologique, Prévention Incendie PPRT, Tourisme, Haut-Débit), le Conseil Communautaire est invité à :

1. Autoriser M. le Président de la CASAS à lancer une consultation préalable en vue d'établir des contrats de prestations de services, aux conditions suivantes :
 - Durée : 1 an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.
 - Prix : Montant maximum de 20 000 € net, à acquitter par la CASAS à raison de la somme de 5 000 €/Trimestre, moyennant la présentation d'un rapport d'activités préalable avant paiement, qui comporte les objectifs attendus, l'identité des sociétés ou personnes rencontrées, ou réunions tenues.
2. Habilitier M. le Président de la CASAS ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à ces prestations en lui donnant tous pouvoirs à cet effet ;
3. Constituer les crédits budgétaires au Budget Primitif 2020.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : MM. YAHIAOUI (Hellimer), DREISTADT (L'Hôpital)

A voté contre : M. VAYSSETTE (Biding)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 50**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 21

OBJET : Versement d'une participation financière à différentes associations à caractère social.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a été saisi de différentes requêtes émanant de différentes associations à caractère social qui ont sollicité une participation financière pour l'exercice budgétaire 2019.

Le Bureau a examiné ces différentes requêtes et invite le Conseil Communautaire à :

1°) homologuer et valider les propositions et participations financières suivantes :

a. Maison des Aidants

Adhésion de la CASAS à cet organisme et versement de 200 € au titre de la cotisation annuelle.

Par ailleurs, M. le Président propose les représentants suivants qui seront amenés à siéger au sein du Conseil d'Administration dans le collège 4 représentant les territoires :

Titulaire : Mme Karima TIGUEMOUNINE

Suppléant : Mme Gabrielle PISTER

b. L'école du Chat de Moselle-Est

Versement de 1 000 €.

2°) à donner tous pouvoirs à M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération, étant précisé que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

PJ : demandes de subventions.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 50**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 22

OBJET : Projet d'implantation de la Société QUARON.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

M. Bruno LAFABREGUE, Président de la Société QUARON, spécialisée dans la distribution et stockage de produits chimiques, a rencontré M. le Président de la CASAS afin de lui exposer son souhait d'installer sa 8ème Société française dans l'Est de la France et plus particulièrement sur le site de la plateforme de TOTAL PETROCHIMICALS à CARLING.

Le territoire de la CASAS et particulièrement la plateforme Chemesis de Saint-Avold/Carling/L'Hôpital proche des autoroutes et complémentaire à l'activité en question, classée SEVESO, pourrait accueillir leur 8ème site logistique multiproduits principal du Grand Est (conditionnement, rayonnement de 250 km et optimisation des transports).

Pour information, la Société QUARON a recruté 15 % de salariés (généré 166 millions d'euros de chiffre d'affaire et a investi entre 3 et 5 millions par an dans la protection de l'environnement et sécurité, notamment). Le projet d'implantation prévoit la création dès 2021, de 25 emplois.

L'implantation de cette Société est complémentaire aux activités des sociétés spécialisées en chimie verte et pourrait renforcer l'attractivité de la CASAS et de la plateforme CHEMESIS grâce à :

- La constitution d'un site logistique et pôle distribution et stockage de produits chimiques dans l'Est de la France, créateur de valeur pour l'ensemble des acteurs, et des partenaires, fournisseurs et sous-traitants ;
- L'installation d'un industriel soucieux d'établir des relations avec les acteurs économiques locaux.

Le projet bénéficie des engagements financiers de Total Développement Régional à hauteur de 1.2 M d'€ attribués dans la cadre de la convention de revitalisation mais aussi de la Région Grand Est pour 288K €. Afin de permettre la réalisation de ce projet, la société QUARON a également sollicité la CASAS à hauteur de 372 000 €.

Considérant, le sérieux et l'ambition de ce projet pour le développement économique de notre territoire, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

1. Engager la CASAS aux côtés de TOTAL, la Région GRAND EST pour participer aux cofinancements de ce projet à hauteur d'un montant maximum de 372 000 Euros, qui ferait l'objet d'une répartition suivante et subordonné le cas échéant à l'obtention d'un emprunt, soit :

- Versement et inscription d'un montant de 200.000 € au Budget Primitif 2020, en vue de permettre à la Société QUARON de réaliser des études d'Ingénierie et des études de détails techniques ;

- Versement et inscription d'un montant de 172.000 € au Budget Primitif 2021, aux fins de permettre à la Société QUARON de réaliser des études d'exécution et des équipements d'infrastructure.

2. Habilitier M. le Président de la CASAS ou son représentant à souscrire une convention financière avec la Société QUARON concernant les modalités de cet apport financier de la CASAS, à hauteur d'un montant de 372 000 euros (BP 2020), qui seront versés après présentation de factures justificatives ;

3. Constituer les crédits budgétaires aux Budgets Primitifs 2020 et 2021.

PJ 1 : document de présentation de la Société

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. VAYSSETTE (Biding)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• **Présents : 50**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 23

OBJET : Signature du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) avec la CASAS.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et en symbiose avec les Orientations retenues par le Syndicat du Val de Rosselle, la Région GRAND EST et les groupements d'EPCI volontaires de Moselle-Est (Freyming-Merlebach, la Houve-Pays Boulageois, District Urbain de Faulquemont, le Warndt et la CASAS) ont décidé de souscrire à un Pacte Offensive Croissance Emploi, sous la forme d'un Contrat de Partenariat centré sur des priorités à caractère économique ayant comme objectif la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Ce contrat de Partenariat autour du POCE visera à répondre :

1. Aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic, sans incidence financière en tant que telle ;
2. Aux atouts et valeur ajoutée spécifique des territoires signataires ;
3. A optimiser l'offre d'équipements et de services aux entreprises des territoires du Grand Est.

Par ailleurs, ce document fixera les principes de collaboration et les engagements réciproques ou complémentaires de la Région Grand Est et les 5 intercommunalités concernées.

Les caractéristiques et les enjeux du territoire définis dans le POCE, document ci-joint, se détermineront dans les domaines suivants :

- I. Déterminer les caractéristiques et enjeux du Territoire.
- II. Une situation transfrontalière représentant un atout pour le territoire.
- III. Un tissu économique local de plus en plus diversifié avec des capacités d'accueil importantes.
- IV. Une mobilité à développer et à réorganiser.
- V. Initiative gouvernementale à travers les 'Territoires d'Industries'.

Dans cet ordre d'idée, la stratégie économique de ce POCE s'articulera autour des 3 objectifs majeurs suivants :

OBJECTIF n°1 : Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises :

- Composite Park (Transfert du Pôle de Plasturgie de l'Est avec son développement) ;
- L'extension de la Zone de Carling ;
- Projet de Territoire du Warndt Naborien ;
- Reconversion des friches industrielles (Parc industriel de Furst, Cokerie de Carling).

OBJECTIF n°2 : Développement de nouvelles filières :

- Projet de mise en place d'un écosystème énergétique basé sur la récupération et la valorisation de la biomasse ;
- Etude relative au stockage massif de l'électricité par les technologies de l'hydrogène ;
- Développement de centrales photovoltaïques ;
- Création de jardins d'insertions 'La ferme verte' sur le site du Grunhof à Porcelette ;
- Création d'un centre de référence de la Bière brassée à la main ;
- Développement du tourisme 'Office de Tourisme Saint-Avold-Cœur de Moselle'.

OBJECTIF n°3 : Rendre le Territoire plus ACCESSIBLE :

- Actions de prospection et promotion du Territoire ;
- Favoriser l'emploi et la formation
- Mise en place d'un observatoire et une plateforme territoriale de la formation, des compétences et de l'emploi à dimension transfrontalière ;
- Partenariats avec des établissements scolaires ;
- Mise en œuvre d'une politique de mobilité ;
- Développement du Site DOMOFUTURA à Morhange.

Le POCE favorisera également les aides directes aux Entreprises :

- Un Fonds de Soutien à l'Investissement des Petits Commerces ;
- L'accompagnement des Entreprises ;
- La révision du zonage AFR ;
- L'aide à l'installation de Médecins ;
- Soutien à l'agriculture et à sa diversification.

Enfin, le mode de gouvernance et le suivi du POCE sera porté par :

- Le représentant de la Région du Grand Est ;
- Les représentants des EPCI concernés à travers leurs Présidents respectifs.

Un échange régulier sera effectué par les Elus et les DGS des territoires sur les actions projetées dans le POCE et 2 comités de suivi technique annuels minimum.

Le POCE sera signée pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2021, et pourra être révisable durant cette période en fonction de la conjoncture économique le justifiant.

En vertu de ce qui précède, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

1/ autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature du POCE à intervenir entre la Région GRAND EST et les EPCI suivants : les Communautés de Communes de Freyming-Merlebach, la Houve-Pays Boulageois, le District Urbain de Faulquemont, le Warndt et la CASAS en lui donnant tous pouvoirs pour sa mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

PJ 1 : Projet POCE

Décision du Conseil Communautaire :

M. YAHIAOUI, Conseiller de HELLIMER regrette de ne pas voir figurer le DOMOFUTURA dans les objectifs cités.

M. le Président acquiesce et propose d'amender la délibération dans ce sens et soumet celle-ci au vote de l'assemblée qui est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. DREISTADT (L'Hôpital)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• Présents : 50

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• Absent représenté par leur suppléant : 1

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• Absents excusés : 2

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)

• Absents : 12

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 24

OBJET : Transfert de la Zone d'Activités Economiques de la Commune d'Altviller au profit de la CASAS.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

Par délibération du 28 septembre 2018, point n° 4, notre Conseil Communautaire a acté le transfert de propriété de la Zone Artisanale d'Altviller dans le patrimoine intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie.

A cet effet, M. le Président de la CASAS a respectivement :

- soumis le 22 mai à M. le Maire de la Commune d'Altviller, un procès-verbal de mise à disposition des biens concernant le transfert de ladite zone au profit de la CASAS.

Monsieur le Maire de la Commune d'Altviller ayant homologué ladite convention, étant précisé que la régularisation foncière s'effectuera après arpentage et consultation de l'avis de France Domaine.

En vertu de ce qui précède, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

1. acter le transfert de gestion de la Zone Artisanale de la commune d'Altviller au profit de la CASAS ;
2. habiliter M. le Président de la CASAS ou son représentant à comparaître à la signature du Procès-Verbal de Mise à Disposition des Biens ;
3. soumettre le cas échéant, à l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), le transfert de la zone concernée, pour l'application, le cas échéant, de la révision du calcul de l'attribution de compensation de la commune d'Altviller ;
4. procéder à l'exécution de la présente délibération et donner tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS ou son représentant, pour cette mise en œuvre.

P.J. : Procès-Verbal de Mise à disposition.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• Présents : 50

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• Absent représenté par leur suppléant : 1

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• Absents excusés : 2

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)

• Absents : 12

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 25

OBJET : Projet d'implantation de centrales photovoltaïques sur le site de Sainte Fontaine.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

Par Délibération du 24 juin 2019, point n° 25, la CASAS s'est portée acquéreur d'un terrain appartenant à l'EPFL, situé au Carreau Sainte Fontaine – Carrière de Saint-Avold afin de satisfaire notamment un projet de centrale photovoltaïque sur le site en question.

Dans cet ordre d'idée, M. le Président de la CASAS a été saisi d'une requête émanant de la Société TOTAL QUADRAN de Béziers (filiale du Groupe Total), en partenariat avec LA FRANCAISE DE L'ENERGIE (LFDE) de Forbach, ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer, qui devrait pouvoir déposer pour 2020 un dossier d'appel d'offres à la Commission de Régularisation de l'Energie (CRE) ainsi qu'un permis de construire pour le terrain de 39 ha convoité.

Afin de mener à bien ledit projet, TOTAL QUADRAN, en partenariat avec LFDE, s'engage à faire réaliser une étude d'impact environnementale incluant tous les volets liés à l'implantation du projet dans une zone ZNIEFF de type 1 et de trouver les solutions les meilleures afin de pouvoir se raccorder au réseau électrique, sachant que la puissance du projet envisagée est de 30,3 MWc.

Aussi, pour mener à bien ce projet, la Société TOTAL QUADRAN, en partenariat avec LFDE, s'engage à commander ses modules photovoltaïques à leur filiale SUN POWER sise sur le site du Composite Park à Porcellette.

En conséquence, le Bureau réuni en date du 18 novembre dernier a émis un avis favorable à la proposition de signature d'une convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique, ou le cas échéant la signature du bail emphytéotique, d'une durée de 25 ans, avec prise d'effet dès signature, à la Société TOTAL QUADRAN, en partenariat avec LFDE, qui lui paraît la mieux placée pour réaliser ledit projet photovoltaïque dans les meilleurs délais et sous les meilleures conditions pour la CASAS, soit aux conditions financières suivantes :

- Location **3 050,00 €/ha/an** sur une surface d'environ **39 ha** appartenant à la CASAS et restant à déterminer par arpentage, aux frais du requérant, soit un montant de **118 950 €/an**, payable annuellement à compter de la date anniversaire de la mise en service de l'installation ;

○ A ce revenu se rajoutent des retombées fiscales estimées à :

- 7 000€/an pour la Commune de Saint-Avold,
- 110 000 €/an pour la CASAS,
- 110 000 €/an pour le Département de la Moselle.

- Engagement de la Société 'TOTAL QUADRAN', en partenariat avec LFDE, ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer, à s'implanter sur le territoire de la CASAS, étant entendu que la société 'TOTAL QUADRAN' en partenariat avec LFDE, devra déposer un permis de construire à son nom ;

En vertu de ce qui précède, le Bureau invite le Conseil Communautaire à délibérer comme suit :

Le Conseil Communautaire,

1) Autorise la signature de la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique, ou le cas échéant la signature du bail emphytéotique à la Société 'TOTAL QUADRAN' en partenariat avec LFDE, ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer, aux conditions susvisées pour une durée de 25 ans, portant sur une surface de 39 ha, à confirmer par arpentage, au loyer de 3 050,00 € /ha/an, révisable chaque année, soit 118 950 €/an, payable annuellement dans les 30 jours à compter de la date anniversaire de la mise en service de l'installation ;

2) Autorise M. le Président de la CASAS ou son représentant à permettre à la Société TOTAL QUADRAN/LFDE de lancer une étude faune et flore auprès de la Commission de Régularisation de l'Energie (CRE) ;

3) Donne tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS, ou son représentant pour la signature du bail emphytéotique et tous documents utiles afférents à cette opération, étant entendu que les frais d'acte et d'arpentage seront à supporter par le Preneur.

PJ : -power point de présentation du projet

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 50**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINÉ, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 26

OBJET : VAC de Saint-Avold – Projet d'implantation de la Société LOTZ TP ou toute autre personne appelée à se substituer.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

Monsieur Julien LOTZ, Directeur de la Société LOTZ TP, sise à Folschviller, a sollicité lors d'une rencontre avec Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold SYNERGIE, l'acquisition d'un terrain industriel sur une des zones communautaires de la CASAS afin de développer son activité porteuse de créations d'emplois.

La VAC se prêtant au projet envisagé, le Conseil Communautaire est invité à :

1. céder au profit de la Société LOTZ TP, ou toute personne morale appelée à se substituer, un terrain industriel sis à la VAC de Saint-Avold, lieudit Route du Puits, d'environ 70 ares (îlot 4 sur le plan ci-joint), à détacher de la parcelle section 43 n° 125 d'une surface de 13ha 88a 90ca, restant à déterminer par procès-verbal d'arpentage, moyennant le prix de vente HT de 3 €/m², conformément à l'évaluation de France Domaine du 10 octobre 2019, étant précisé que l'acquéreur supportera les frais d'arpentage et de l'acte notarié,
2. requérir l'inscription au Livre Foncier de Saint-Avold :
 - a) d'un droit à la résolution et d'une restriction au droit de disposer au profit de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie sur une durée de trois ans à compter de la date de délivrance du permis de construire ;
 - b) de l'obligation de déposer un permis de construire dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte de vente et dont les travaux devront être réalisés sous un délai de 18 mois à compter de la signature de l'acte de vente ;
 - c) et de respecter les dispositions de règlement d'urbanisme de la zone correspondante de la Ville de Saint-Avold ;
3. habiliter de M. le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte notarié et tous documents utiles à cette mise en œuvre en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

PJ : Plan + Evaluation des Domaines

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• **Présents : 49**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHÖFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

• **Sortie en cours de séance : 1**

M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin)

Point n° 27

OBJET : VAC de Saint-Avold – Projet d'implantation de la Société PINZLER LUX.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

Par délibération en date du 11 décembre 2017, point n° 22, votre Conseil Communautaire a cédé au profit de la Société PINZLER LUX, spécialisée en transports, qui compte 80 employés dont 3 postes à créer, représentée par son Directeur Monsieur Frédéric RUSSELLO, un terrain à la Vente au Carreau à Saint-Avold d'une surface d'environ 2 ha, afin d'y installer son activité de fret.

La parcelle initialement convoitée étant finalement trop grande, en réduire l'emprise, lui laissant l'opportunité d'exploiter une parcelle sur le plan ci-joint).

Le Conseil Communautaire est invité à :

1. Céder au profit de la Société susvisée, ou toute autre personne physique ou morale appelée à se substituer, un terrain industriel d'une surface d'environ 15 000 m², soit environ 1 ha 50 a, sis à la VAC à Saint-Avold, à tirer d'une parcelle cadastrée :

Ban de Saint-Avold
Lieudit : Route du Puits
Section 43 n° 125
13ha 88a 90ca

moyennant le prix de vente HT de 3 €/m², conformément à l'évaluation de France Domaine du 26 juillet 2019, étant précisé que l'acquéreur supportera les frais d'arpentage et de l'acte notarié,

2. Requérir l'inscription au Livre Foncier de Saint-Avold :
 - a) d'un droit à la résolution et d'une restriction au droit de disposer au profit de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, sur une durée de trois ans à compter de la date de délivrance du permis de construire ;
 - b) de l'obligation de déposer un permis de construire dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte de vente et dont les travaux devront être réalisés sous un délai de 18 mois à compter de la signature de l'acte de vente ;
 - c) et de respecter les dispositions de règlement d'urbanisme de la zone correspondante de la Ville de Saint-Avold ;
3. habiliter de M. le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte notarié et tous documents utiles à cette mise en œuvre en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

PJ : Plan + Evaluation des Domaines

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Bouströff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin)

Point n° 28

OBJET : Plateforme de Saint-Avold/Carling – Bâtiment HUMMER PLASTIQUE – Vente de terrains EPFL et du bâtiment HUMMER Plastiques à la CASAS.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

Par courrier en date du 25 octobre 2019, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine confirme à M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold, la cession de terrains à la CASAS d'une surface totale de 01 ha 84 a 86 ca et du bâtiment HUMMER PLASTIQUES sis à Saint-Avold et cadastrés comme suit :

- section 47 n° 2067, d'une surface de 01 ha 43 a 45 ca
- section 55 n° 70, d'une surface de 00 ha 07 a 59 ca
- section 55 n° 75, d'une surface de 00 ha 06 a 92 ca
- section 55 n° 78, d'une surface de 00 ha 04 a 35 ca
- section 55 n° 80, d'une surface de 00 ha 04 a 45 ca
- section 55 n° 82, d'une surface de 00 ha 02 a 49 ca
- section 55 n° 84, d'une surface de 00 ha 15 a 61ca

L'acquisition par la CASAS de ces terrains permettra notamment de pouvoir en disposer afin de satisfaire à tout projet à caractère économique à venir sur le site en question.

En vue de la rétrocession de cet ensemble immobilier, le prix de cession des biens s'établit à :

- Prix d'acquisition :	1 101 000,00 €
- Frais :	20 262,37 €
- Recettes (subventions) :	- 1 102 995,33 €
- PRIX HT	18 267,03 €
- TVA sur totalité à 20 % :	3 653,41 €
- PRIX TTC	21 920,44 €

Ce prix arrêté au 1^{er} octobre 2019, est valable pour une durée d'un an, sachant que toutes les dépenses qui interviendront après la détermination du prix de vente seront prises en charge par l'EPFL en sa qualité de propriétaire. Elles lui seront remboursées sous 30 jours par la CASAS sur présentation d'un avis des sommes à payer.

Aussi, en exécution de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Acquérir les propriétés susvisées appartenant à l'EPFL moyennant le prix relaté ci-dessus ;
- 2) Habilitier M. le Président de la CASAS ou son représentant à :
 - a. Lancer une consultation par un appel d'offres en vue de procéder à des travaux d'aménagement pour une mise en location éventuelle du bâtiment HUMMER PLASTIQUES ;
 - b. Procéder le cas échéant à une mise en location du bâtiment concerné après consultation, le cas échéant, de France Domaine, considérant que le montant du loyer consenti devra couvrir le montant des travaux d'aménagement.Il sera rendu compte des modalités de mise en œuvre des points 2a et 2b lors de sa prochaine séance.
- 3) Autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid SYNERGIE ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte notarié à intervenir par-devant M. Christian ROTH en exercice à Metz en collaboration avec l'un ou l'autre des notaires en résidence à Saint-Avoid et lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération ;
- 4) Constituer les crédits budgétaires au Budget Primitif 2020.

PJ : 1 courrier

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorés ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin)

Point n° 29

OBJET : Composite Park à Porcelette – Extension d'un bâtiment relais – Attribution du marché.

Rapporteur : M. Eddie MULLER, Vice-Président

En séance du 24 juin 2019, point n° 23, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a décidé de réaliser une extension de l'Atelier Relais occupé par la Société IRT M2P, suite à la croissance très importante de leur activité. Le Président a donc lancé une consultation en date du 10 octobre 2019 en procédure adaptée, pour des travaux d'extension d'un atelier relais au Composite Park à Porcelette.

Après examen du rapport d'analyse du Maître d'œuvre, la Commission ad-hoc, en date du 26 novembre 2019, propose au Conseil Communautaire :

Envoyé en préfecture le 10/12/2019
Reçu en préfecture le 10/12/2019
Affiché le 10/12/2019
ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_29-DE

1. d'entériner l'attribution de ce marché de la manière suivante :

	<u>Lots</u>	Entreprise	Montant HT
Lot 1	Gros Œuvre - Dallage	CRISTINI	95 000,00 €
Lot 2	Couverture - Etanchéité	SMAC	16 405,00 €
Lot 3	Menuiserie extérieure	FENETRES SCHMITT	13 039,00 €
Lot 4	Plâtrerie – Menuiserie intérieure	BATI CONCEPT	12 000,00 €
Lot 5	Carrelage - Faïence	AMBROSINI	6 516,00 €
Lot 6	Chauffage - Plomberie	GABIREL JEANNOT	12 989,73 €
Lot 7	Electricité	STARCK	10 900,00 €
Lot 8	Peinture – Isolation extérieure	PEINTURES REUNIES	4 295,00 €

2. d'autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre, et lui donner tous pouvoirs ;

3. de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 et suivants.

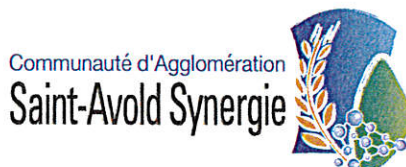
Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREIADT, Mme DOME, MM. LANG, TOTTOLI, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin)

Point n° 30

OBJET : Zone ACTIVAL à Valmont – Construction d'un bassin de rétention et d'un réseau de collecte des eaux pluviales – Attribution du marché.

Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller

En séance du 24 juin 2019, point n° 32, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a décidé de réaliser un bassin de rétention et d'un réseau de collecte des eaux pluviales sur la zone Actival à Valmont après avoir obtenu l'accord de la Police de l'Eau. Le Président a donc lancé une consultation en date du 10 octobre 2019 en procédure adaptée, pour la création de cet ouvrage.

La commission ad-hoc, réunie en séance du 26 novembre 2019, d'analyse du maître d'œuvre, propose au Conseil Communautaire :

1. d'entériner l'offre de la société SMTPF pour un montant de 1 449 447 ,24 HT soit un montant de 1 739 336,69 € TTC ;
2. d'autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles pour la mise en œuvre de ces travaux ;
3. d'autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte notarié à l'Euro symbolique, avec la société Sostmeier ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer, en vue de l'acquisition des parcelles correspondant à l'emprise des ouvrages à construire à savoir :
 - Section 20 parcelle n° 18 pour une surface de 6400 m2,
 - Section 20 parcelle n° 42 pour une surface de 3300 m2,
 - Section 20 parcelle n° 56 pour une surface de 2600 m2,sous réserve d'une consultation de France Domaine et des vérifications d'arpentage, étant précisé que les frais afférents seront à la charge de la CASAS,
4. de donner tous pouvoirs à M. le Président ou son représentant pour cette réalisation, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 et suivants.

PJ. : Plan zone Actival

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Ayold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 48**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 4**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIATA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin)

Point n° 31

OBJET : Réalisation d'un second parking de co-voiturage à Saint-Avold.

Rapporteur : M. Gabriel MULLER, Vice-Président

Par Délibération du 05 juin 2018, point n° 16, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a validé la réalisation d'un second parking de co-voiturage à Saint-Avold afin de répondre à un besoin de plus en plus important de mobilité.

La société SANEF, concessionnaire des réseaux autoroutiers du Nord et Est de la France, réalise, est missionnée par l'Etat pour réaliser sur son périmètre de compétence un certain nombre de parkings de co-voiturage. Le site de Saint-Avold a été proposé pour la réalisation d'un nouveau parking.

Dans la mesure où la CASAS met à disposition le terrain d'assise, la SANEF pourrait prendre en charge la réalisation de l'ensemble des infrastructures de Génie civil (voiries, assainissement, éclairage...). M. le Président souhaite compléter l'ouvrage par des bornes de rechargement pour véhicules électriques, vidéosurveillance, à l'identique du premier parking, mais également permettre aux utilisateurs d'accéder à des services d'information pratiques ou touristiques. Ces équipements complémentaires resteraient à la charge de la CASAS.

Pour ce faire, après accord des services de l'Etat auprès de la SANEF sur l'éligibilité du site de Saint-Avold pour cette réalisation, il y aura lieu de signer une convention avec la SANEF qui fixera les conditions techniques et financières de cette opération étant précisé que l'investissement majeur sera porté par la société SANEF.

Aussi, sur avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

1. autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature d'une convention à intervenir avec la société SANEF pour l'élaboration d'un nouveau parking de co-voiturage ;
2. donner tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS ou son représentant pour la signature de tout document utile à cette mise en œuvre ;
3. autoriser M. le Président de la CASAS ou son représentant à comparaître à la signature du ou des actes notariés permettant l'acquisition des terrains nécessaires auprès des propriétaires concernés (Communes de Saint-Avold et de Valmont), afin de les mettre à disposition de la société SANEF ;
4. préciser que les Crédits nécessaires seront à constituer au Budget Primitif 2020.

Décision du Conseil Communautaire :

M. le Président tient à féliciter les équipes de la SANEF et de la CASAS pour la réussite de ce projet, qui répond à un réel besoin et qui permet une économie de CO² qui est un vrai enjeu environnemental.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 48**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 4**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTOLI, Conseiller (Morhange)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

• **Sortie en cours de séance : 1**

M. Claude SCHAFFER, vice-Président

Point n° 32

OBJET : Chantiers d'insertion sur le Territoire de la CASAS – Reconduction de l'opération.

Rapporteur : M. Gabriel MULLER, Vice-Président

Depuis 2012, la Communauté de Communes du Pays Naborien a mis en place des chantiers d'insertion afin de faire réaliser des travaux (type peinture) au profit des établissements publics des communes membres de l'intercommunalité, qui elles ne prennent en charge que le matériel, les fournitures et moyens de sécurité éventuels (échafaudages...).

Cette opération a permis d'employer en l'année 2019, une vingtaine de jeunes des communes de la CASAS, avec l'appui organisationnel et le suivi de l'accompagnement à l'emploi EFIC Formation qui bénéficie à ce titre d'une subvention de 80 000 €. Ce programme a permis de former et accompagner ces jeunes, et leur permettre de lancer et/ou renforcer leur cursus professionnel.

Aussi, le Bureau propose au Conseil Communautaire :

1) d'adopter la poursuite de l'opération de chantiers d'insertion au profit de l'ensemble des Communes membres de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour l'année 2020, moyennant le versement d'une subvention de 80 000 € à verser à EFIC FORMATION par le biais d'une convention d'objectifs dont le montant concerné sera réparti à hauteur de 20 000 €/Trimestre et sur présentation préalable d'un rapport d'activités ;

2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature de toute convention ou document nécessaire avec l'Etat, l'organisme de formation, les communes concernées en lui donnant tous pouvoirs à cet effet, étant entendu que les crédits nécessaires seront à constituer au budget primitif 2020.

PJI : *Bilan des Chantiers d'Insertion 2019.*

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 49**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 4**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 33

OBJET : Création d'un toboggan aquatique au Complexe Nautique.

Rapporteur : M. Gabriel MULLER, Vice-Président

Le Complexe Nautique Communautaire de la CASAS figure parmi les rares établissements de bains de Moselle à posséder encore des bassins extérieurs. Ces derniers attirent une clientèle diverse et variée, allant des plus jeunes enfants jusqu'aux séniors, provenant du territoire communautaire mais également au-delà. En fonction des conditions climatiques, la fréquentation d'une saison estivale peut varier de 25000 à 35000 entrées sur les trois mois d'exploitation de la période estivale.

Dans la continuité des services proposés aux utilisateurs, aquatique dit Pentagliss de 18 mètres de long et composé de trois pistes, qui permettrait aux enfants et adolescents de la tranche d'âge de 6 à 17 ans de pouvoir profiter d'un espace aquatique ludique, à sensation, adapté et sécurisé.

La création de ce toboggan est estimée pour un coût de 201197,00 € HT, qui est justifié de la manière suivante :

- Lot 1 : Préparation de la zone d'activité et de ses abords.
- Lot 2 : Création du toboggan aquatique et ses équipements techniques.
- Lot 3 : Réalisation des parties hydrauliques et traitement d'eau.
- Lot 4 : Acheminement électrique.

Plan de Financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Proportions
Génie civil	43959,00	ETAT : DETR	60359,10	30%
Electricité	8871,56	ETAT : DSIL	70418,95	35%
Hydraulicité	43936,44	REGION	30179,55	15%
Structure Pentagliss	104430,00			
Total	201197,00	AUTOFINANCEMENT	40239,40	20%

Le Bureau a pris connaissance de cette proposition et a émis un avis favorable pour proposer au Conseil Communautaire :

1/ d'approuver la création d'un toboggan aquatique ;

2/ d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant, à consulter les différents partenaires pour l'obtention de subventions ;

3/ d'habiliter M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant, à lancer et mener à son terme la procédure d'appel d'offre et à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre et lui donner tout pouvoir à cet effet ;

4/ préciser que les crédits nécessaires seront à constituer au Budget Primitif 2020 et le cas échéant à l'exercice budgétaire suivant.

PJ : photo du projet.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 4**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 34

OBJET : Réfection des espaces douches du Complexe Nautique.

Rapporteur : M. Gabriel MULLER, Vice-Président

Le Complexe Nautique de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie accueille annuellement plus de 100 000 utilisateurs issus d'entrées libres, scolaires et associations, provenant du territoire communautaire et au-delà.

La construction du bâtiment date de 1968. Aucune rénovation d'envergure n'a été entreprise depuis au niveau des espaces douches femmes et hommes or l'état actuel de ces espaces induit une réfection nécessaire, notamment pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Dans le cadre de l'amélioration des services proposés aux utilisateurs, la réfection des douches par tranche : tranche 1- homme et tranche 2- femme, (dans cet ordre de par la configuration technique du bâti) pourrait être réalisé au cours du premier semestre 2020 et ainsi limiter les perturbations tout en assurant la continuité du service public.

La réfection des espaces douches est estimée pour un coût de 64706,83€ HT, qui est justifié de la manière suivante :

Lot 1 : Préparation, fourniture et pose de carrelage

Lot 2 : Plomberie générale (conduites et colonnes de douche)

Lot 3 : Menuiserie des cabines et casiers

Plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Proportions
Carrelage	30725,00	ETAT : DETR	19412,05	30%
Plomberie	19859,83	ETAT : DSIL	22647,39	35%
Menuiserie	14122,00	REGION	9706,02	15%
Total	64706,83	AUTOFINANCEMENT	12941,37	20%

Le Bureau a pris connaissance de cette proposition et a émis un avis favorable pour proposer au Conseil Communautaire :

1/ d'approuver la réfection des espaces douches par tranche conformément à l'exposé sus-relaté ;

2/ d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant, à consulter les différents partenaires pour l'obtention de subventions ;

3/ d'habiliter M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant, à lancer et mener à son terme la procédure d'appel d'offres et à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre et lui donner tout pouvoir étant précisé que les crédits nécessaires seront à constituer au Budget Primitif 2020 et le cas échéant, à l'exercice budgétaire suivant.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 4**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Bouströff) ;
M. Laurent FILLJUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sorties en cours de séance : 3**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président ;
M. Gilbert WEBER, Vice-Président ;
M. Jean-Claude DREISTADT, Conseiller (L'Hôpital)

Point n° 35

OBJET : Gestion de la Régie de Collecte des Déchets de la CASAS.

Rapporteur : M. Guy BORN, Vice-Président

Par délibération du 24 juin 2019, point n°30, notre Conseil Communautaire a mis un terme à la régie de collecte des déchets de l'ex Communauté de Communes du Centre Mosellan, à la date du 31 décembre 2019.

En vue de permettre la continuité du Service de Collecte des Déchets sur l'ensemble du territoire communautaire de manière unique et harmonieuse, le Conseil Communautaire est invité à :

1/ instaurer à compter du 1^{er} janvier 2020, la gestion en Régie Directe de la collecte des déchets sur le Territoire communautaire de la CASAS par le Service Environnement de la CASAS et sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services de la CASAS ;

2/ intégrer, le cas échéant, le personnel de la Régie de Collecte des Déchets émanant de l'ex Communauté de Communes du Centre Mosellan dans l'effectif de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, en qualité d'agent contractuel de droit Privé ou Public et cela, conformément aux dispositions légales qui régissent une Régie de Collecte :

3/ Constituer les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020 de la CASAS et aux exercices budgétaires suivants.

PJ : Liste des Agents concernés par la Régie de Collecte des Déchets.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 4**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Bouströff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 36

OBJET : Numérique – Convention de programmation et de suivi des déplacements FTTH à intervenir entre l'Etat, la région Grand Est, le Département de Moselle, la CASAS avec SFR.

Rapporteur : M. Frédéric MULLER, Vice-Président

La stratégie gouvernementale pour le déploiement du très haut débit est déclinée au sein du « Plan France Très Haut Débit » officialisé par un arrêté du Premier Ministre en date du 29 avril 2013 approuvant le nouveau cahier des charges de l'appel à projets « France Très Haut Débit – Réseaux d'initiative publique » du Fonds pour la société numérique (FSN).

L'objectif final du Plan « France Très Haut Débit » est le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique de bout en bout (fibre optique jusqu'à l'abonné ou FTTH pour Fiber to the Home) sur l'ensemble du territoire national pour doter le pays de nouvelles infrastructures numériques de pointe, en remplacement notamment des réseaux cuivre qui permettent aujourd'hui à l'ensemble des citoyens d'avoir accès à un service téléphonique. A moyen terme, le Plan France Très Haut Débit vise la résorption des zones ne bénéficiant pas d'un bon haut débit (3 à 4 Mbit/s) avec une desserte prioritaire des services publics et entreprises.

Le Plan appréhende l'intégralité du territoire national, quelles que soient les zones considérées et la nature des initiatives de déploiement, publiques comme privées. Il prend pleinement en compte les déploiements et projets crédibles d'investissement des opérateurs privés tout en s'assurant qu'ils s'inscrivent effectivement dans la réalisation de l'objectif de couverture intégrale du territoire national.

En dehors des zones où des projets crédibles de déploiement du très haut débit seront conduits par l'initiative privée, le Plan France Très Haut Débit repose sur l'action coordonnée des collectivités territoriales soutenues opérationnellement et financièrement par l'Etat.

Pour assurer cet objectif de coordination des initiatives privées et publiques poursuivi dans le cadre des SDTAN et des CRSN, le Plan France Très Haut Débit prévoit que les engagements des opérateurs et des collectivités territoriales soient formalisés par une convention signée entre l'Etat, les collectivités territoriales concernées et les opérateurs investisseurs. Ainsi, les travaux de coordination opérés dans le cadre des SDTAN et des CRSN pourront se baser sur la signature de ces conventions qui ont vocation à être généralisées sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, est pourvu à ce jour en réseau numérique, de la manière suivante :

- Ville de Saint-Avold : Opérateur Orange ;
- Communes de l'ancien territoire du Centre Mosellan : Convention avec Moselle Fibre ;
- Communes de l'ancien territoire du Pays Naborien (à l'exception de Saint-Avold) : Pas de réseau FTTH à ce jour.

Aussi, en vue de permettre la couverture et le déploiement du FTTH dans les communes de l'ancien territoire du Pays Naborien (à l'exception de la Ville de Saint-Avold) par un opérateur agréé de la société SFR qui a proposé à M. le Président de la CASAS, d'assurer cet investissement sur ses fonds propres sur le territoire de ces communes concernées.

Considérant, que l'investissement à réaliser par SFR n'engendrera aucun engagement financier de la CASAS et permettra de couvrir à terme l'ensemble de notre territoire, en matière de déploiements FTTH, à l'échéance du 31 décembre 2022.

Le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

1. acter le principe de la programmation et le suivi des déploiements FTTH par SFR sur l'ancien territoire des communes du Pays Naborien, (à l'exception de la Ville de Saint-Avold) ;
2. habiliter M. le Président de la CASAS ou son représentant à comparaître à la signature de la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH à intervenir avec l'opérateur SFR, l'Etat et le Département de Moselle, en lui donnant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

M. DREISTADT, Conseiller de L'Hôpital s'interroge sur le planning des travaux effectués.

M. le Président lui répond en précisant que la priorité sera donnée aux communes de Altviller, Carling, Lachambre, L'Hôpital, n'ayant pas encore de haut-débit, suivi des autres communes.
Les travaux débuteront en 2020 pour se conclurent en 2022.

M. LANG, Conseiller de Maxstadt se demande si SFR ne va imposer ses services aux abonnés.

M. le Président intervient en lui disant que non, il s'agit d'un dégroupage imposé par la loi.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour ~~extrait conforme~~
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 48**
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 4**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président

Point n° 37

OBJET : Déchèteries – Prorogation de la convention de collecte des ferrailles/métaux ferreux et des batteries avec la Société Lorraine Fers et Métaux de Valmont à compter du 1^{er} janvier 2020 – Avenants n°4.

Rapporteur : M. Frédéric MULLER, Vice-Président

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2017, il avait été adopté l'avenant n°3 de prolongation des conventions de collecte « ferrailles/métaux ferreux » et « batteries » sur l'ensemble des déchèteries du territoire avec la société Lorraine Fers et Métaux de Valmont.

Ces avenants arrivant à terme au 31 décembre 2019, il est proposé au Conseil Communautaire :

1) D'autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature des avenants n°4 de prolongation, d'une durée de 2 ans renouvelable 1 fois par tacite reconduction de même durée, à compter du 01 janvier 2020 avec la société Lorraine Fers et Métaux et de lui donner tout pouvoir pour cette opération.

2) De prévoir les crédits budgétaires au Budget primitif 2020 – Recettes de fonctionnement pour un montant de 30 000,00 € (ferrailles) et 1 000,00 € (batteries).

Au terme de cet avenant, une consultation pourra être lancée pour déterminer la meilleure offre de rachat concernant ce type de déchets.

P.J. : 2 avenants n°4

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 48**

M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 4**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

• **Sortie en cours de séance : 1**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président

Point n° 38

OBJET : Déchèteries – Convention de traitement des déchets verts des déchèteries de Morhange et Vahl-Ebersing à compter du 1^{er} janvier 2020 – Société ROBINET.

Rapporteur : M. Frédéric MULLER, Vice-Président

La convention de traitement des déchets verts des sites de Morhange et Vahl-Ebersing signée avec le prestataire ROBINET d'Amélecourt par l'ex-Centre Mosellan étant arrivée à terme, il est nécessaire de signer une nouvelle convention au nom de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, à compter du 01 janvier 2020, pour la même prestation.

Les prestations consistent à :

- Mise à disposition des bennes : Néant (bennes régie Centre Mosellan)
- Coûts collecte : Néant (apport par les services de la régie Centre Mosellan)
- Coûts de traitement : 15,00 € HT/tonne

Le Conseil Communautaire est invité à :

1) Valider l'attribution du traitement des déchets verts à la société ROBINET d'Amélecourt, pour les sites de Morhange et Vahl-Ebersing et autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature de la convention pour l'année 2020, ainsi que tout document utile à cette mise en œuvre, étant précisé que les crédits budgétaires seront inscrits au Budget Primitif 2020, chapitre 011, article 611.

Au terme de cette convention, une consultation sera lancée afin d'uniformiser cette prestation déchets verts sur l'ensemble des sites déchèteries.

P.J. : 1 avenant.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 47**
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, M. THIEL, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorés ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 4**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sorties en cours de séance : 2**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Jean-Claude DREISTADT, Conseiller (L'Hôpital)

Point n° 39

OBJET : Déchèteries – Prorogation des marchés d'enlèvement et de traitement des déchets solides et ménagers dangereux à compter du 1^{er} janvier 2020.

Rapporteur : M. Frédéric MULLER, Vice-Président

Les marchés d'enlèvement et de traitement des déchets solides et ménagers dangereux des déchèteries de Valmont - L'Hôpital – Morhange et Vahl-Ebersing signés avec les prestataires ATEP ONYX, VTB et TTM ENVIRONNEMENT arrivent à leur terme au 31 décembre 2019.

Considérant qu'il est engagé à ce jour, une réflexion sur la construction de la nouvelle déchèterie de L'Hôpital, sur l'avenir de la déchèterie de Vahl-Ebersing, ainsi que sur la mise en place d'une nouvelle gestion des sites de Valmont et Morhange par l'introduction d'un système d'intelligence artificielle (ouverture-fermeture sites + rotation bennes), il est nécessaire en attendant, de reconduire ces marchés par voie d'avenants, en vue de permettre une bonne continuité de fonctionnement des déchèteries.

Les montants des prestations annuelles globales, pour les 4 sites soit 3 prestataires, s'élèveront approximativement, à :

- Enlèvement et le traitement des gravats et du tout-venant (déchets solides) + location de bennes et transport des Déchets Verts – Cartons et Bois. (*Le traitement ayant été attribué au SYDEME depuis Novembre 2013*), soit 500 000,00 € TTC.

- L'enlèvement et le traitement des Déchets Ménagers Dangereux apportés par les entreprises et DMD n'entrant pas dans le cadre de la collecte effectuée par ECO-DDS, soit 130 000,00 € TTC.

Le Conseil Communautaire est invité à :

1) Valider la reconduction des marchés susvisés et autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature des avenants n°17 avec la société ATEP/ONYX., N°14 avec la société VTB et n°3 avec TTM ENVIRONNEMENT pour l'année 2020, ainsi que tout document utile à cette mise en œuvre, étant précisé que les crédits budgétaires seront inscrits au Budget Primitif 2020, chapitre 011, article 611.

P.J. : 3 avenants.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WÓJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 48**
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 4**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président

Point n° 40

OBJET : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Modalité d'élaboration et de gouvernance du Comité de Pilotage.

Rapporteur : M. Frédéric MULLER, Vice-Président

Notre Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2018 a acté le lancement du PCAET. Afin d'accompagner l'intercommunalité dans l'élaboration de celui-ci, une consultation a été publiée et a permis de retenir le cabinet Burgeap - Ginger d'Issy les Moulineaux.

Un comité de pilotage, composé pour une part d'élus référents ainsi que de partenaires ou entités ayant autorité dans les domaines concernés aura la charge de suivre la procédure (Diagnostic, orientations stratégiques territoriales et un programme d'actions défini par les dispositions du Code de l'Environnement).

La validation de cette mission sera portée par un Comité de Pilotage restreint qui sera présidé de droit par M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie et M. Frédéric MULLER en charge du dossier PCAET pour le compte de la CASAS.

Après précision complémentaire apportée sur le PCAET, le Conseil Communautaire prend acte de la délibération.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 47**

M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 4**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

• **Sorties en cours de séance : 2**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président ;
M. Frédéric MULLER, Vice-Président

Point n° 41

OBJET : GEMAPI – Prise de compétence de l'Item n°12 par la CASAS – Modification statutaire.

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président

Par délibération du 26 mars 2019, notre Assemblée Communautaire a décidé de transférer l'item n°12 :

‘Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Albe’

et donc par extension de la Sarre au Syndicat des Eaux et Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

Sur demande des services de la Préfecture, le Conseil Communautaire

1/ procéder à une modification statutaire avec la prise de compétence de l'Item n°12 'Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Albe et donc par extension de la Sarre au Syndicat des Eaux et Assainissement Alsace Moselle (SDEA)' en compétence facultative dans les statuts de la CASAS ;

2/ notifier ladite délibération aux représentants aux communes de la CASAS qui devront délibérer dans le mois suivant la date de la séance de ce jour ;

3/ autoriser M. le Président de la CASAS ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 48**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président ;
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 4**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Frédéric MULLER, Vice-Président

Point n° 42

OBJET : Renouvellement de l'exonération du versement transport au Groupe SOS (Hôpital de Saint-Avold, IFAS et Centre de Planification).

Rapporteur : M. Claude SCHAFFER, Vice-Président

Par délibération en date du 16 décembre 2016, point n°25, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a décidé d'accorder :

- le renouvellement de l'exonération de cotisation à Hospitalor Saint-Avold, à compter du 1^{er} Août 2015 jusqu'au 31 juillet 2017 ;

- le renouvellement de l'exonération de cotisation à l'Institut Soignantes (IFAS) de Saint-Avold, à compter du 1^{er} Novembre 2015 jusqu'au 31 juillet 2017 ;
- l'exonération de la Cotisation au Centre de Planification Familial de Saint-Avold, à compter du 4 février 2016 jusqu'au 31 juillet 2017.

Par courrier en date du 25 avril 2019, Monsieur Denis GARCIA, Directeur Général d'Hospitalor Saint-Avold, a sollicité M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour le renouvellement de l'exonération de la Taxe sur le VT concernant Hospitalor Saint-Avold, l'IFAS de Saint-Avold et le Centre de Planification Familial de Saint-Avold, à compter du 1^{er} août 2017.

Compte tenu des éléments susvisés, votre Commission des « Transports Urbains, réseau ferré et accessibilité, éco-mobilité et covoiturage » propose d'émettre un avis favorable à la requête de l'association « Groupe SOS Santé », étant entendu que dans l'éventualité de la programmation de travaux à réaliser dans le cadre de la desserte d'Hospitalor et plus généralement de l'amélioration de l'accessibilité de cet établissement de santé, la CASAS se réserve le droit de solliciter une contribution financière au « Groupe SOS » et invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Renouveler l'exonération de la cotisation sur le Versement Transport à l'Association « Groupe SOS », pour l'Hôpital (Hospitalor) de Saint-Avold, l'IFAS de Saint-Avold et le Centre de Planification Familial de Saint-Avold, à compter du 1^{er} août 2017 ;
- 2) Accorder ladite exonération pour 3 années supplémentaires, soit respectivement jusqu'au 31 juillet 2020, étant précisé que la situation du bénéficiaire fera l'objet d'un nouvel examen à cette date ;
- 3) Notifier la présente délibération à l'URSSAF.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• **Présents : 49**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président ;
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, F. MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Machereh) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 4**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 43

OBJET : Office de Tourisme – Versement d'une subvention à l'Office de Tourisme Saint-Avold Cœur de Moselle.

Rapporteur : M. Claude SCHAFFER, Vice-Président

Vu la convention d'objectifs 2019 - 2021 signée le 30 septembre 2019, par la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie, les Communautés de Communes du Warndt, de la Houve et du Boulageois, du District Urbain de Faulquemont et de l'Office du Tourisme de Saint Avold Cœur de Moselle.

Conformément à l'article 4 de cette convention, il est proposé le versement d'une subvention de 2,50 € par Habitant pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie recensement INSEE au 1^{er} janvier 2020 et dont le versement sera effectué de la manière suivante :

- 50 % après le vote du Budget Primitif 2020 ;
- et le solde au 30 septembre 2020.

En vertu de ce qui précède, le bureau invite le Conseil Communautaire à :

- 1) autoriser le versement de cette subvention conformément aux dispositions susvisées ;
- 2) donner à M. le Président ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération étant précisé que les crédits budgétaires seront à inscrire au Budget Primitif 2020.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 49**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président ;
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, F. MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 4**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 44

OBJET : Animaux errants – Convention de fourrière à intervenir avec la fourrière d'Hémilly.

Rapporteur : M. Claude SCHAFFER, Vice-Président

En séance du 10 avril 2017, le Conseil Communautaire Agglo Saint-Avold Centre Mosellan a adhéré à la pension du Hêtre au Loup à Hémilly en vue de la mise en fourrière des animaux errants (chiens et chats) sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ladite convention étant échue à la date du 31 décembre 2019, le Bureau invite le Conseil Communautaire :

1/ à renouveler cette adhésion au 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois, soit jusqu'à la date du 31 décembre 2022, moyennant le tarif de 0.70 €/hab au lieu de 0.65 € (Population INSEE au 1^{er} janvier de chaque année) étant précisé qu'une partie de la somme versée sera dédiée à la stérilisation des chats libres, à hauteur de 12,5 % ;

2/ habiliter M. le Président de la CASAS ou son représentant à comparaître à la signature de la convention de fourrière animale et lui donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

P.J. 1 : Convention Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie/Pension du Hêtre au Loup.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 49**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président ;
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, FRANKÉ, WALKOWIAK, F. MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Machereh) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 4**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 45

OBJET : Versement d'une subvention à la Ville de Saint-Avold dans le cadre du programme national 'Action Cœur de Ville' pour la mission d'ingénierie, d'expertise et d'accompagnement de l'AGURAM.

Rapporteur : M. Aloyse LAURENT, Vice-Président

Par délibération du 9 octobre 2019, point n°21, la Ville de Saint-Avold a sollicité notre collectivité pour obtenir une subvention relative à la mission d'ingénierie, d'expertise et d'accompagnement de l'Aguram dans le cadre du Programme national Action Cœur de Ville. Le montant de cette mission s'élève à 60 000 euros conformément à la convention approuvée le 2 mai 2019.

Vu la Délibération du Conseil Communautaire du 5 juin 2018, point n° 8, relative au Programme national « Action Cœur de Ville » qui accepte de mutualiser les moyens, de soutenir et d'accompagner le projet de redynamisation du territoire en autorisant notamment notre collectivité à mobiliser une ingénierie dans le périmètre de nos compétences communautaires ;

Vu la Délibération du Conseil Communautaire du 19 septembre 2019, point n° 7, qui valide la Convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » avec les partenaires institutionnels du Programme national « Action Cœur de Ville ».

Vu l'avis du Bureau en date du 18 novembre 2019 ;

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Homologuer le principe, après déduction faite de la participation financière des partenaires du programme concerné (contribution financière à hauteur de 30 % de la Banque des Territoires et la Région GRAND EST, restant à définir), que le solde de ladite mission restant à financer sera supporté pour moitié par la Ville de Saint-Avold et l'autre moitié par la CASAS ;
- 2) Habilitier M. le Président de la CASAS ou son représentant à l'exécution de la présente délibération en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.
- 3) Autoriser M. le Président de la CASAS à inscrire les crédits au budget primitif 2020.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. VAYSSETTE (Biding)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• **Présents : 49**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président ;
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, F. MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 4**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 46

OBJET : Zone Artisanale de Grostenquin – Extension de la Société I4S (Bécher).

Rapporteur : M. Claude BITTE, Vice-Président

M. le Président a rencontré avec Mme le Sous-Préfet de Forbach-Boulay, la société I4S (Bécher) à la zone Artisanale de Grostenquin. Cette société, fort de son savoir-faire dans le domaine des bâches ou tentes militaires, est en plein développement. Une extension de 2000 m² de leur bâtiment est prévue, avec une projection de créations d'emplois.

Aussi, ils souhaitent acquérir une emprise foncière à côté de leur terrain actuel pour mener à bien ce projet. Néanmoins, ce terrain, en pente, n'est pas adapté à une nouvelle construction. Il est nécessaire de terrasser la parcelle afin de l'aplanir et créer une plateforme à niveau et constructible.

Un accès doit également être créé à l'extrémité de la route actuelle en impasse, accès qui permettra également d'envisager une future extension de la zone.

Les travaux de terrassement et de création de l'accès ont été estimés à 70 000 € HT.

Au vu de l'enjeu économique de cette opération, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

1. prendre en charge le terrassement en vue de la réalisation d'une plateforme constructible sur les parcelles CASAS n° 141 et 161, section n°9 et 317 et 15 section 10, en instance de vérification d'arpentage et y réaliser un accès à cette future parcelle ;
2. autoriser M. le Président de la CASAS ou son représentant à :
 - a. mener à bien ce projet en lui donnant tous pouvoirs pour la passation et l'exécution des marchés de travaux correspondants ;
 - b. procéder à la cession, après consultation de France Domaine, d'une emprise d'environ 4 000m², à détacher des parcelles visées sous n°1 à la Société I4S sachant que les frais d'acte et d'arpentage seront supportés par l'acquéreur ;
 - c. solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 50 %, auprès de la Région GRAND EST et de tout organisme financier ;
 - d. comparaître à la signature de tout document (marchés de travaux, acte de vente) utile à cette mise en œuvre en lui donnant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération étant précisé que M. le président de la CASAS en rendra compte lors de sa prochaine séance ;
 - e. constituer les crédits nécessaires au Budget primitif 2020.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 49**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président ;
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, F. MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 4**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 47

OBJET : Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Rapporteur : M. Claude BITTE, Vice-Président

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2016-1916 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu les Arrêtés interministériels du 20 mai 2014, du 19 mars 2015, du 3 juin 2015, du 29 juin 2015, du 15 décembre 2015, du 17 décembre 2015, du 18 décembre 2015, du 22 décembre 2015, du 27 décembre 2016, du 30 décembre 2016 du 16 juin 2017, du 7 décembre 2017, du 14 mai 2018, du 13 juillet 2018, du 14 février 2019 et du 8 avril 2019 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, date théorique et sous réserve de la parution de textes complémentaires, les cadres d'emplois des ingénieurs et techniciens territoriaux devraient entrer dans le champ d'application du RIFSEEP.

Considérant la mise à jour des montants applicables aux agents de la collectivité, fixés dans la limite des plafonds prévus, précisés par arrêtés ministériels par groupe de fonction et par cadre d'emplois et les conditions de versement du CIA.

Considérant qu'aucune autre modification n'intervient à la délibération instituant la mise en place du RIFSEEP (point 54), séance du 11 décembre 2017.

Le Conseil Communautaire est invité à :

1/ Instaurer le RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs et techniciens territoriaux à publication des arrêtés dans les mêmes conditions d'attributions prévues dans la délibération du 11 décembre 2017.

2/ Appliquer aux groupes de fonction des filières Administrative, Technique et Sportive, la nouvelle grille des montants annuels maximum tels que prévu au tableau suivant :

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS	MONTANTS MAXIMA ANNUELS DE L'I.F.S.E. EN EUROS (PLAFONDS)	MONTANTS MAXIMA ANNUELS DU C.I.A. EN EUROS (PLAFONDS)	PLAFOND TOTAL
CATEGORIE A			
<i>Attachés territoriaux – (Ingénieurs territoriaux à définir par arrêté)</i>			
Groupe 1	36 210 € 3 017€/ mois	6 390 €	42 600 €
Groupe 2	32 130 € 2 678€/mois	5 670 €	37 800 €
Groupe 3	25 500 € 2 125€/mois	4 500 €	30 000 €
Groupe 4	20 400 € 1 700€/mois	3 600 €	24 000 €
CATEGORIE B			
<i>Rédacteurs territoriaux - Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives- (Techniciens territoriaux à définir par arrêté)</i>			
Groupe 1	17 480 € 1 456€/mois	2 380 €	19 860 €
Groupe 2	16 015 € 1 334€/mois	2 185 €	18 200 €
Groupe 3	14 650 € 1 220€/mois	1 995 €	16 645 €

CATEGORIE C			
Adjoints administratifs territoriaux - Agents de maîtrise territoriaux - Adjoints techniques territoriaux - Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives - Adjoints territoriaux d'animation			
Groupe 1	11 340 € 945€/mois	1 260 €	12 600 €
Groupe 1 avec logement pour nécessité absolue de logement	7 090 € 591€/mois	1 260 €	8 350 €
Groupe 2	10 800 € 900€/mois	1 200 €	12 000 €

3/ Permettre le versement du complément annuel (CIA) au cas par cas selon que la situation budgétaire l'autorise, à savoir : annuel, biennuel ou encore mensuel.

4/ Calculer les crédits correspondants dans les limites fixées par les textes de référence et les inscrire chaque année au budget.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précision complémentaire, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 49**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président ;
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, F. MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERCY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absent représenté par leur suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 4**

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)

• **Absents : 12**

M. Rémy THIS, Conseiller (Bouströff) ;
M. Laurent FILLJUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 48

OBJET : Contrat d'assurance statutaire – Modifications à compter du 1^{er} janvier 2020 & contrat groupe risques statutaires de 2021 à 2024

Rapporteur : M. Claude BITTE, Vice-Président

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 21 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des assurances ;

VU le Code des marchés public, règlementant le marché initial ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold SYNERGIE a, par la délibération du 21 novembre 2016 (point n°17) adhéré au contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Assureur : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : SOFAXIS

Durée du contrat : du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020

Régime du contrat : capitalisation

Le Président rappelle les taux et les risques garantis actuellement applicables au contrat d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de la Moselle depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale : (taux garantis 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019)

Désignation des risques	Franchise sur les indemnités journalières	Taux %
Décès	Néant	0,19
Maladie ordinaire	30 jours	1,89
Longue maladie, maladie longue durée	Sans franchise	1,27
Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	Inclus dans les taux	
Accident et maladie imputable au service	30 jours	0,38
Maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant	Sans franchise	0,37

ET

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (affiliés à l'IRCANTEC) :

Désignation des risques : Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle + grave maladie + maternité /adoption/paternité et accueil de l'enfant+ maladie ordinaire + reprise d'activité partielle thérapeutique

Franchise sur les indemnités journalières : 10 jours

Taux % : 0,88

Au taux de l'assureur s'ajoute 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le centre de gestion s'appliquant annuellement à la masse salariale assurée.

Le Président expose que le Centre de Gestion a communiqué à la CASAS les garanties et taux qui seront applicables **à compter du 1er janvier 2020** ce, en raison des statistiques du contrat.

Concernant le contrat groupe risques statutaires allant de la période **2021 à 2024**, qu'il serait opportun de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence et de souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la CASAS.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter les propositions suivantes :

I/ Période transitoire :

-Appliquer à compter du 1er janvier 2020, pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale, les conditions comme suit :

Désignation des risques	Franchise sur les indemnités journalières	Taux %
Décès	Sans franchise	4.21%
Maladie ordinaire	30 jours	
Longue maladie, maladie longue durée	180 jours	
Accident de travail (frais médicaux –indemnités journalières –maladie professionnelle)	30 jours	
Maternité	Sans franchise	

Au taux de l'assureur s'ajoute **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique annuellement à la masse salariale assurée. Il est précisé que le taux de cotisation afférent aux agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et Agents contractuels de droit public (affiliés à l'IRCANTEC) est maintenu jusqu'à l'échéance du contrat (31 décembre 2020).

II/ pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

a) Charger le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

-agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;

-agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité, temps partiel thérapeutique.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2021.

Régime du contrat : capitalisation.

L'adhésion au contrat d'assurance statutaire fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le Centre de gestion, intégrant le financement de cette mission facultative qui doit être déterminé par le conseil d'administration du Centre de gestion.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées sera l'objet d'une délibération ultérieure.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de (organe délibérant).

Le Conseil,

- 1) DECIDE d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la formalisation de la décision de l'assemblée délibérante concernant l'évolution des taux (et le cas échéant des garanties).
- 2) AUTORISE M. Le Président de la CASAS ou son représentant à solliciter le Centre de Gestion pour lancer une procédure de marché public, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des contrats d'assurances couvrant tout ou partie des risques ci-avants cités.
- 3) PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 26 novembre 2019

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 49**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président ;
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, F. MULLER, BORN, LAURENT, E. MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, DELLES, MAYOT, BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, CLAISER, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON,
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, MICK,
M. Jean-Paul MULLER, Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, HELFENSTEIN, Mmes PILI, PISTER, MM. THIERY, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Attrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;
Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) jusqu'à son arrivée ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 4**
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
M. Octave MATZ, Conseiller (Lelling) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange)
- **Absents : 12**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 49

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. le Président

Considérant les mouvements de personnel suivants :

Tableau d'avancement, avis favorable de la CAP du 3 oct. 2019 au 1er déc.2019

- 1 Attaché principal territorial à tps complet

Recrutement par mutation externe au 1^{er} mars 2020

- 1 Educateur Territorial des APS à tps complet

au 1^{er} janv.2020

Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019

SLO

ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_49-DE

Filière Administrative :

- 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ere} cl. à tps complet
- 1 Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} cl. à tps non complet
- 1 Adjoint Administratif territorial à tps complet

Filière Technique :

- 1 Ingénieur Principal à tps complet
- 1 Technicien Principal 1^{ere} classe à tps complet
- 6 Agents de Maitrise Principal à tps complet
- 3 Agents de Maitrise à tps complet
- 2 Adjoints Technique Principal 2^{ème} cl. à tps complet
- 1 Adjoint Technique Territorial à tps complet

Création d'une régie directe Collecte des déchets au 1^{er} janv.2020

Filière Technique :

- 1 Agent de Maitrise Principal à tps complet
- 6 Adjoints Technique Principal 2^{ème} cl. à tps complet
- 9 Adjoints Technique Territorial à tps complet
- 1 Adjoint Technique Territorial à tps non complet

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie demande à son Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOI FONCTIONNEL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services Attaché hors classe	1	
Collaborateur de Cabinet Rédacteur principal 1ere classe	1	

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché Territorial hors cadre à temps complet	1	
Attaché Principal Territorial à temps complet		1
Attaché Territorial à temps complet	5	
Rédacteur Principal Territorial 1ere classe à temps complet	1	
Rédacteur Principal Territorial 2ème classe à temps complet	1	
Rédacteur Territorial à temps complet	5	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet	3	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps non complet	1	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet	9	2
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps non complet		1
Adjoint Administratif Territorial à temps complet	16	2

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIÈRE TECHNIQUE		
Ingénieur Principal Territorial à temps complet		1
Ingénieur Territorial à temps complet	1	
Technicien Principal 1ere classe à temps complet	2	1
Technicien Principal 2eme classe à temps complet	1	
Technicien Territorial à temps complet	1	
Agent de Maîtrise principal à temps complet	2	7
Agent de Maîtrise principal <u>à temps non complet</u>	1	
Agent de Maîtrise à temps complet		1
Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet	4	8
Adjoint technique Territorial à temps complet	26	10
Adjoint technique Territorial à temps non complet		1

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIERE SPORTIVE		
Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe à temps complet	3	
Educateur des APS Principal 2 ^{ème} à temps complet	1	
Educateur des APS à temps complet	3	1

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIERE SECURITE/POLICE		
Brigadier-Chef Principal à temps complet	2	

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 9 décembre 2019
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 A FOLSCHVILLER

- **Conseillers élus : 79**
- **En exercice : 78**

- **Présents à l'ouverture de séance : 46**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président

M. Julien CLAISER, Secrétaire de Séance,

MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ,
Vice-Présidents

MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, DELLES, THIS, MAYOT, Mme CRUMBACH, M. RENARD,
MM. RISSE, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON, MM. THISSE, DREYDEMY, SEICHEPINE, JACOB,
MM. MOLTER, MARET, MATZ, BALLIE, Mmes ORDENER, DOME, MM. LANG, PIAIA, TOTTOLI,
Mme BECKER, MM. BRETTNACHER, GAUDIG, HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, STELMASZYK,
MM. TLEMSANI, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

- **Absents représentés par leur suppléant : 2**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) par M. Bernard MOLTER, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**

M. Claude BITTE, Vice-Président à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;

M. Frédéric MULLER, Vice-Président à M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller (Valmont) ;

M. Jean-Pierre BIES, Conseiller (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;

Mme Anita BOUR, Conseillère (Carling) à Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) ;

Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;

M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) à M. Gaston RISSE, Conseiller (Diffembach-Lès-Hellimer) ;

M. Roland THIEL, Conseiller (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER, Vice-Président ;

Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) ;

M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;

M. Jean-Paul MULLER, Conseiller (Racrange) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;

Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;

Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;

Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;

M. René STEINER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;

M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) à M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) ;

M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

- M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen)
- M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) arrivé au point n°3

• **Absents : 13**

- M. Gérard VAYSSETTE, Conseiller (Biding) ;
- M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
- M. Jean-Claude DREISTADT, Conseiller (L'Hôpital) ;
- M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) ;
- M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
- M. René MICK, Conseiller (Porcelette) ;
- Mme Estelle CONSTANS, Conseillère (St Avold) ;
- Mme Sophie HALBWACHS, Conseillère (St Avold) ;
- Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
- Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
- M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
- M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) ;
- M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) arrivé au point n°3

PROJET DE TERRITOIRE DU WARNDT NABORIEN

**«Une construction durable pour un
nouvel avenir industriel!»**

2019 – 2024

Faire figurer les logos des signataires

ENTRE

La Communauté d'agglomération Saint-Avold synergie,

Représentée par son président, André WOJCIECHOWSKI, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 26 novembre 2019,

Ci-après désignée par « la Communauté d'agglomération Saint-Avold synergie » ;

La Communauté de communes de Freyming-Merlebach,

Représentée par son président, Pierre LANG, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 31 octobre 2019,

Ci-après désignée par « la Communauté de communes de Freyming-Merlebach » ;

La Communauté de communes du Warndt,

Représentée par son président, Jean-Paul DASTILLUNG, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 24 octobre 2019,

Ci-après désignée par « la Communauté de communes du Warndt » ;

La Communauté de communes du District urbain de Faulquemont,

Représentée par son président, François LAVERGNE, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 6 novembre 2019,

Ci-après désignée par « la Communauté de communes du District urbain de Faulquemont » ;

L'État,

Représenté par Didier MARTIN, préfet du département de la Moselle, dûment habilité à la signature des présentes,

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Grand Est,

Représentée par son président, Jean ROTTNER, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 22 novembre 2019,

Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Conseil départemental de la Moselle,

Représenté par son président, Patrick WEITEN, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 18 novembre 2019,

Ci-après désignée par « le Département » ;

1. PRÉAMBULE

En application du Plan climat de juillet 2017, préparé à la demande du Président de la République pour accélérer la transition énergétique et climatique, ainsi que de la mise en œuvre de l'accord de Paris, le Gouvernement a décidé la fin de la production d'électricité issue du charbon. Après examen en Conseil des ministres du 30 avril 2019, cette décision a fait l'objet d'un débat parlementaire soulignant l'urgence écologique et climatique et s'est traduite par l'article 12 de la loi énergie et climat promulguée le **XX XXXXX 2019**, qui fixe également le principe de mesures spécifiques d'accompagnement social des salariés et des sous-traitants concernés.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2019-2023 et 2024-2028 rappelle l'objectif de production énergétique décarbonée et durable en évoquant différentes mesures et actions cohérentes pour favoriser la transition énergétique et assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique.

Le site de la centrale thermique Émile Huchet à Saint-Avold, récemment acquis par la société Gazel Énergie Génération, filiale du groupe tchèque EPH, produit de l'électricité à partir du charbon dans la tranche 6 (600 MW), les anciennes unités « charbon », tranches 3, 4 et 5, ayant déjà fait l'objet d'une fermeture. La centrale produit également de l'électricité à partir du gaz, grâce à 2 cycles combinés gaz de 430 MW chacun, qui font aujourd'hui l'objet d'une négociation exclusive entre EPH et Total pour leur vente.

Selon une étude INSEE de 2018, la fermeture de cette tranche charbon aurait impacté, à la date de décembre 2017, 105 salariés du site, 214 emplois indirects chez les sous-traitants et fournisseurs de la centrale thermique. Le tissu économique de proximité risque également d'en souffrir.

Cette étude INSEE identifie les collectivités territoriales les plus impactées en Moselle : il s'agit des 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants et leurs communes membres :

- la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) ;
- la Communauté de communes du Warndt (CCW) ;
- la Communauté de communes du District urbain de Faulquemont (CCDUF) ;
- la Communauté de communes de Freyming-Merlebach (CCFM).

Dans une perspective de transition écologique et solidaire, le présent projet de territoire du Warndt Naborien (PTWN), autour duquel se mobilise l'intégralité des acteurs locaux, a pour enjeu de soutenir la mutation économique, de ce secteur fragilisé, déjà lourdement impacté par la fermeture des dernières mines de charbon, et d'accompagner l'arrêt définitif de l'unité de la centrale Émile Huchet de production d'électricité à partir de charbon.

A l'exception de la Communauté de communes du District urbain de Faulquemont, la situation démographique défavorable se caractérise par une diminution constante de la population au cours des dernières décennies, quand celles du département de la Moselle et de la région Grand Est évoluent à la hausse :

Années	Périmètre des 4 EPCI	Département Moselle	Région Grand Est
		En nombre d'habitants	
1990	137398	1011302	5 277 946
1999	136393	1023447	5 386 884
2010	132343	1045066	5 531 118
2015	128990	1044486	5 559 051

Evolution de la population de 1990 à 2015 (source INSEE)

Cette diminution de la population provient surtout d'un solde migratoire très déficitaire, tandis que le solde naturel est légèrement positif, même s'il reste en deçà des références départementales et régionales. L'analyse des données démographiques montre également que la part des jeunes décroît tandis que celle des plus de 60 ans augmente.

Le groupe Caisse des dépôts - Banque des territoires,

Représentée par son directeur régional Grand Est, Patrick FRANCOIS, autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 16 septembre 2019,

Ci-après désignée par « la CDC » ;

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

Représentée par son président, Arnauld LEROY, dûment habilité à la signature des présentes en vertu de la délégation en date du XX XXXX XXXX,

Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

L'Agence régionale de santé Grand Est,

Représentée par son directeur général, Christophe LANNELONGUE, dûment habilité à la signature des présentes,

Ci-après désignée par « l'ARS » ;

La société Gazel énergie génération,

Représentée par sa présidente, Olivia LEVASSEUR, dûment habilitée à la signature des présentes,

Ci-après désignée par « Gazel Énergie » ;

L'Établissement public foncier de Lorraine,

Représenté par son directeur général, Alain TOUBOL, dûment habilité à la signature des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du XX XXXX 2019,

Ci-après désignée par « l'EPFL » ;

EN PRÉSENCE DE :

Madame Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Également à l'exception de la CCDUF, le taux de chômage des 15-64 ans reste élevé, soit 11,1 % à la fin 2018, supérieur à celui du département de la Moselle (8,6 %), de la Région Grand Est (8,4 %) et de la France (8,5 %) sur la même période.

Pour autant **ce territoire possède dans sa globalité d'indéniables atouts**, en premier lieu une **situation géographique transfrontalière**, et des **infrastructures de transports performantes** : autoroutes, lignes ferroviaires, aéroports et ports fluviaux. La **culture industrielle** historique, mais aussi **locale artisanale**, y est très présente, avec des entreprises performantes et innovantes, et des structures de formation et de recherche en adéquation avec ces activités économiques.

La disponibilité foncière, à la fois dans les zones d'activité et dans les friches industrielles, est un autre atout pour accueillir de nouveaux projets. Ces friches, nombreuses sur le territoire, n'ont pas systématiquement vocation à accueillir de nouveau des activités industrielles ou économiques, mais peuvent être dédiées à d'autres usages : logements, agriculture, tourisme, biodiversité..., après leur dépollution si tel est le cas.

Le paysage et le patrimoine naturels constituent d'autres atouts du territoire. Le patrimoine naturel, avec notamment de grands espaces boisés préservés, abritent une faune et flore remarquables, d'intérêt communautaire (sites Natura 2000). Le relief offre des panoramas et perspectives remarquables, avec notamment les anciennes carrières du Barrois. Les patrimoines architectural, militaire et industriel sont également des leviers de développement et de renforcement de l'attractivité du territoire, pour le tourisme, comme pour le cadre de vie des habitants.

Les présidents des quatre intercommunalités impactées par la fermeture de la tranche 6 de la centrale Émile Huchet, s'engagent, avec l'appui à leur côté notamment de l'État, de la Région et du Département, à co-construire et conduire, avec ambition et volonté, un projet de territoire durable d'avenir dynamique et fédérateur, ancré sur les atouts du territoire.

La Région Grand Est, chef de file des collectivités en matière de compétence économique, et animateur du programme « Territoires d'industrie » pour la Moselle Est, co-anime la démarche avec les intercommunalités, Moselle Attractivité et l'État. Dans le cadre de ce programme, la Région bénéficie d'un accompagnement personnalisé et de 17 mesures gouvernementales pour développer ou renforcer les actions en faveur de la reprise d'activités dans un territoire à forte dimension industrielle. En outre, garante de l'aménagement pérenne et durable de son territoire, la Région finalise sa stratégie dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) du Grand Est axé autour d'un changement de modèle pour un développement vertueux du territoire et d'un renforcement de la cohésion transfrontalière pour un espace européen connecté. La Région est également la structure porteuse du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Bassin Houiller dont l'objectif global est la conciliation de la préservation des milieux aquatiques avec l'aménagement du territoire et le développement socio-économique de ce secteur afin d'assurer une gestion durable et cohérente des ressources en eau sur l'ensemble du territoire du SAGE.

Le Département, chef de file des collectivités en matière de solidarité humaine et territoriale, et la Région, chef de file des collectivités en matière de compétence économique, ont mis en place une démarche de développement territorial en partenariat avec l'État et les EPCI mosellans. Le Département finalise actuellement sa future stratégie pluriannuelle (2020-2025) et son prochain dispositif Ambition Moselle.

Les acteurs de l'emploi et du développement économique, comme les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les représentants syndicaux, **mais aussi les acteurs associatifs et ceux de l'éducation et de l'enseignement** ont également été associés étroitement à la co-construction de ce projet de territoire.

Ce projet de territoire est fondé sur des **actions concrètes et opérationnelles, en matière de transition écologique et économique**. Il constitue une opportunité inédite d'optimiser la mobilisation et la planification des investissements publics et privés sur ce territoire.

La présente démarche s'articule étroitement avec d'autres approches territoriales contractuelles qu'elle complète et sur lesquelles elle prend appui : Territoire d'industrie pour la Moselle Est, dispositif Zéro chômeur de longue durée, Cœur de ville de Saint-Avold, contrat de ruralité pour la CCDUF et la CASAS, convention ANRU pour la CCFM, convention pacte ville moyenne pour Creutzwald (CCW), projet de contrat de plateforme entre l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et les industriels de la plateforme de Carling, ... Elle intègre les enjeux environnementaux, notamment en matière de préservation de la ressource en eau impactée par les fermetures industrielles successives et de la biodiversité.

Le projet de territoire se fonde en priorité sur le contexte et les conséquences de la fermeture de la tranche charbon de la centrale thermique Émile Huchet, mais ne saurait intégrer la totalité des mesures d'accompagnement publiques relatives à l'emploi et aux salariés, prises par ailleurs. Néanmoins, une attention particulière des signataires sera apportée à l'articulation étroite entre le présent projet de territoire et les différentes démarches sociales d'accompagnement, en particulier en vue de leurs déclinaisons territoriales.

2. OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Dans le contexte de la fermeture de la dernière tranche charbon de la centrale thermique Émile Huchet, l'objet du présent document est de traduire concrètement l'ambition, la synergie, et le dynamisme d'avenir du territoire du Warndt Naborien, en définissant un cadre partenarial mobilisateur et fédérateur, ainsi que les modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement sa transition économique, écologique et solidaire, autour d'actions et de projets représentatifs et exemplaires.

3. AMBITION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le Warndt Naborien s'est toujours mobilisé pour faire face aux défis qui se sont imposés à lui au cours de son histoire.

Aujourd'hui confronté aux transitions écologique, économique et industrielle parmi lesquelles la fermeture de la dernière tranche charbon de la centrale thermique Émile Huchet de Saint-Avold, le territoire sait à nouveau se fédérer pour engager ce processus de mutation et de renouveau, dans l'objectif d'un développement durable de richesse, d'activités, d'emploi et de bien vivre au profit de ses populations.

L'ambition collective du projet du Warndt Naborien est résolument tournée vers l'avenir. Le projet de territoire s'inscrit dans un contexte de réindustrialisation respectueuse d'une transition écologique indispensable et de renforcement de son attractivité dans un environnement transfrontalier privilégié.

Le projet fonde des liens nouveaux entre les 4 EPCI au sein d'un territoire du Warndt Naborien ainsi identifié, et entre le territoire, les secteurs de l'enseignement et de la recherche et les centres industriels de l'innovation. Dans cette dynamique de plus-value, le foncier est préservé avec une volonté politique prioritaire de réhabiliter les friches industrielles et urbaines, de valoriser les activités agricoles et de préserver les espaces naturels remarquables. Il ouvre également la voie à une amélioration de la qualité de vie et de l'image environnementale du territoire.

Le projet de territoire se positionne comme un outil opérationnel et partenarial à deux échelles. Il constitue tout d'abord une occasion inédite d'engager la relance économique sur l'ensemble du Warndt Naborien, tout en pérennisant et en développant ce qui existe, et de favoriser la création d'emplois sur le site en tant que tel de la centrale Émile Huchet, afin d'offrir des perspectives de reconversion solides aux salariés et aux sous-traitants de la société Gazel Énergie. C'est tout l'objet notamment du 1er axe stratégique du projet de territoire.

Pour que le projet de territoire puisse bénéficier à l'ensemble des habitants et des acteurs du Warndt Naborien, le cadre de travail partenarial défini à l'échelle des 4 EPCI entend donner une cohérence et une vision stratégique partagée sur l'amélioration du cadre et de la qualité de vie (axes stratégiques 2 et 4) et sur le développement de l'attractivité du territoire (axe stratégique 3).

Un label spécifique sera créé pour valoriser les actions portées sur ce territoire au titre de la présente démarche partenariale. Gage de l'unité entre les 4 EPCI, de cohérence transfrontalière et de continuité territoriale avec les secteurs voisins, il sera attribué aux projets de reconversion structurants à l'échelle de l'ensemble du Warndt Naborien, en priorité d'accompagnement de la fermeture de la tranche charbon de la centrale Émile Huchet.

Pour les actions qu'il soutient et dans la limite des possibilités ouvertes, le projet de territoire facilitera la mobilisation d'aides publiques et l'obtention d'autorisations administratives.

Enfin, le projet de territoire s'inscrit dans une progressivité : vivant, dynamique et évolutif dans le temps, il trace des perspectives économiques qui doivent transcender et dépasser les premières actions identifiées lors de la signature de la présente convention et qui peuvent aller au-delà de ses 5 années d'application.

Cette volonté forte et affirmée trouve sa traduction dans un fil rouge directeur intitulé :

«Une construction durable pour un nouvel avenir industriel !»

4. LE PROJET DE TERRITOIRE DU WARNDT NABORIEN

Le projet de territoire du Warndt Naborien est fondé sur le respect des conditions générales de développement durable et de transition écologique. Les opérations qui en découleront manifesteront une volonté exemplaire en la matière, dans un souci de sauvegarde de l'environnement et de préservation de la santé humaine.

Le projet de territoire du Warndt Naborien s'appuie à la fois sur le diagnostic réalisé par les services de l'État et sur celui du Pacte offensive croissance emploi (POCE) établi par les EPCI en coordination avec la Région. Il porte sur la réalisation de propositions concrètes développées par les porteurs de projets et présentées sous forme de fiches-actions en annexe 2. **A travers la mobilisation générale des acteurs du territoire, le projet a pour vocation de créer une synergie concrète d'actions et de projets opérationnels fédérateurs entre les 4 intercommunalités.**

Dans cette perspective et dans la mesure du possible, les actions inscrites au présent projet de territoire pourront **bénéficier de mesures de simplification et de facilitation administratives, voire réglementaires**. En outre, en conformité avec les dispositions du projet de loi de finances initiale pour 2020, **l'État mobilisera des crédits spécifiques** afin de contribuer à la réalisation des actions du projet de territoire du Warndt Naborien, en complément de ses crédits de droit commun ainsi que de ses opérateurs, notamment lorsqu'elles concourent au reclassement des salariés impactés par la fermeture de la tranche 6 de la centrale Émile Huchet.

En application de son fil rouge (Cf. chapitre 3 ci-dessus), le projet de territoire du Warndt Naborien se décline autour de 4 axes stratégiques durables :

1. la relance économique et industrielle de la centrale Émile Huchet, de la plateforme de Carling/Saint-Avold et plus largement du Warndt Naborien ;
2. la qualité du service apporté aux habitants et acteurs du Warndt Naborien ;
3. l'attractivité renouvelée du Warndt Naborien ;
4. la préservation de la santé humaine.

L'axe stratégique n°1 de relance économique et industrielle du Warndt Naborien s'appuie sur les principaux objectifs suivants :

- le soutien prioritaire des projets de développement économiques ouverts aux salariés de la tranche charbon de la centrale Émile Huchet et de la chaîne de sous-traitance, dont l'emploi serait supprimé ;
- l'accompagnement de la mutation de la plateforme CHEMESIS, dont la centrale Émile Huchet est membre, tenant compte de l'ensemble des conséquences de la fermeture de la tranche charbon n°6 (infrastructures ferroviaires et logistiques, eau, ...) ;
- l'appui aux zones d'activités économiques du territoire en optimisant les possibilités d'implantation, de développement et de pérennisation d'entreprises, en particulier créatrices d'emplois ;
- la mise en œuvre d'une offre de formation et de reconversion professionnelles innovante accompagnant la réindustrialisation du territoire et l'arrivée de nouvelles technologies, en permettant d'attirer des entreprises avec des compétences de pointe et en renforçant des entreprises existantes en lien avec les besoins actuels notamment de mutation technologique ;

10/17

- le développement de l'économie circulaire à l'échelle du territoire, notamment la valorisation énergétique des déchets non recyclables (Combustibles solides de récupération) et de nouvelles énergies renouvelables (hydrogène...);
- la mise en place de soutiens aux projets de recherche et de développement (R&D) dans le développement de technologies non délocalisables.

L'axe stratégique n°2 de qualité du service rendu aux habitants et acteurs du territoire est ancré sur les principaux objectifs suivants :

- l'élaboration d'un schéma territorial de mobilité et de transport des salariés, des habitants et des biens à l'échelle des 4 EPCI, en s'appuyant sur des modes de déplacement respectueux de l'environnement (ferroviaire, transports collectifs, mobilité douce...);
- l'émergence et le développement des énergies renouvelables électriques et thermiques;
- la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des ménages et des collectivités territoriales;
- la valorisation qualitative du potentiel agricole et alimentaire du territoire;
- la promotion d'une économie circulaire et solidaire.

L'axe stratégique n°3 d'attractivité renouvelée du territoire comprend les principaux objectifs suivants :

- la maîtrise de la consommation du foncier, notamment en le valorisant de façon optimale, en privilégiant la réhabilitation des friches industrielles et urbaines et en améliorant l'attractivité de celles déjà en reconversion;
- la préservation des composantes environnementales du territoire, intégrant en particulier une réflexion sur la qualité des eaux souterraines et de surface;
- la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager, industriel et militaire à visée touristique.

L'axe stratégique n°4 de préservation de la santé humaine se fonde sur les principaux objectifs suivants :

- l'accès coordonné à des soins médicaux de proximité de qualité sur le territoire du Warndt Naborien, avec notamment la création de maisons de santé pluri-professionnelles et l'intensification de la télé médecine;
- la mise en œuvre de conditions favorables à l'installation de jeunes médecins, en concertation avec les élus et les acteurs du territoire;
- la promotion et l'accompagnement du travail en équipe des professionnels de santé;
- l'élaboration d'un contrat local de santé, à l'échelle de l'ensemble du Warndt Naborien, tenant compte des points communs et des synergies à développer, mais aussi des spécificités locales de chaque EPCI.

Chacun de ces axes stratégiques fait l'objet d'une fiche descriptive et illustrative jointe en annexe 1.

L'annexe 2 liste, sous forme de fiches actions, les premières opérations à réaliser au titre du présent projet de territoire. Ce dernier étant évolutif dans le temps, il identifie aussi des projets appelés à être approfondis et mis en œuvre durant la période d'application de la présente convention.

11/17

Parmi ceux-ci méritent tout particulièrement d'être soulignés, au titre de leur caractère illustratif et représentatif du projet de territoire du Warndt Naborien :

- la perspective de création d'une chaufferie valorisant les combustibles solides de récupération (CSR) ;
- le projet de structuration et de création d'une filière de production, stockage et valorisation d'hydrogène ;
- la candidature à l'implantation d'usines de production de batteries, notamment pour les véhicules électriques ;
- la mise en place d'une filière d'agro-combustibles ;
- le développement économique de la plateforme de Carling ;
- la promotion des énergies renouvelables électriques de faible à forte puissance ;
- la planification et le développement des énergies renouvelables thermiques ;
- le soutien à l'aménagement des zones d'activité économique, en s'inscrivant dans les réflexions nationales sur les zones à statut transfrontalier ;
- le renforcement des formations professionnelles à l'aide de la réalité virtuelle ;
- la mise en place d'une cellule d'aide au recrutement professionnel sur la plateforme de Carling ;
- la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics ;
- l'élaboration d'une stratégie numérique sur le territoire ;
- la construction et la réalisation d'un schéma territorial de mobilité et de transports ;
- l'étude d'une éventuelle évolution du zonage d'aide à finalité régionale ;
- la valorisation des friches industrielles ;
- le développement de l'activité touristique ;
- la renaturation de cours d'eau ;
- l'amélioration de la qualité de la ressource en eaux superficielle et souterraine ;
- le développement des filières maraîchage et arboriculture ;
- les facilitations à l'accès aux soins médicaux ;
- le travail en équipe des professions de santé.

5. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

L'ensemble des signataires s'engagent dans la limite du périmètre respectif de leurs compétences, à soutenir et faciliter la réalisation du présent projet de territoire du Warndt Naborien et de l'ensemble des actions labellisées qui le compose.

Les 4 intercommunalités signataires s'engagent à conduire des actions communes et fédératrices au profit du développement équilibré et durable du territoire du Warndt Naborien, de ses habitants et de ses acteurs.

Gazel Energie s'engage à soutenir et à faciliter la réalisation du projet de territoire, en particulier en étant force de proposition pour porter des actions qui relèvent de son domaine d'activité sur le territoire.

En conformité avec les dispositions de loi de finances initiale pour 2020, **l'État mobilisera des crédits spécifiques de revitalisation des territoires pour accompagner la fermeture des centrales à charbon dans une nouvelle ligne ouverte sur l'action « Politique de l'énergie »**, sous forme d'un fonds de soutien et d'amorçage, en complément de ses crédits de droit commun et de ses opérateurs. Ces crédits favoriseront la mise en œuvre et la réussite d'actions du projet de territoire du Warndt Naborien, en priorité celles concourant au reclassement des salariés de la centrale Émile Huchet impactés dont celles portées à ce titre par Gazel Energie. Dans un cadre transfrontalier, il examinera les possibilités de création éventuelle de zones à fiscalité spécifique attractive sur le territoire des 4 EPCI.

En application de l'article 12 de la loi énergie et climat **du XX XXXX 2019** et de l'ordonnance gouvernementale correspondante prise en application, **l'État contribuera à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social** au profit des salariés de la centrale Émile Huchet et de ses sous-traitants impactés par la fermeture de la tranche charbon, afin de leur permettre tout reclassement ou reconversion professionnel.

L'ADEME s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle du territoire, en mettant à disposition ses capacités d'expertise et ses systèmes d'aides portant sur la connaissance, la réalisation, le changement des comportements et les contrats d'objectifs.

La Banque des Territoires du Groupe Caisse des Dépôts poursuit des objectifs d'intérêt général et œuvre en faveur d'une plus grande égalité entre les territoires, en mobilisant l'ensemble de ses expertises internes et de ses capacités d'intervention à destination des territoires et de leurs projets.

Dans le respect des éléments ci-dessus, les partenaires s'engagent à prioriser la planification de leurs investissements au bénéfice des propositions concrètes du projet de territoire du Warndt Naborien et à faciliter l'ensemble des démarches administratives afin de permettre la réalisation au plus vite et au plus sûr au plan juridique des actions constitutives.

Sur la durée d'application de la présente convention, ils contribueront à faire émerger et à mettre en œuvre de nouveaux projets, en cohérence avec les axes stratégiques et les objectifs de développement du territoire du Warndt Naborien mentionnés dans la présente convention.

Les signataires institutionnels du projet de territoire interviendront soit sous forme de subventions, soit sous forme d'aide à l'ingénierie technique, juridique et administrative, pour la réalisation des actions dont les fiches sont jointes en annexe 2.

Les subventions mobilisées nécessiteront une validation préalable sur la base d'un dossier technique complet et de la vérification des critères d'éligibilité, par les instances décisionnaires propres à chacun des financeurs, et un conventionnement spécifique d'application. Les signataires publics de la présente convention s'organiseront et se coordonneront dans une instance partenariale, sous la forme d'un guichet unique, afin de faciliter en particulier les différentes procédures de mobilisation des subventions.

LA GOUVERNANCE

6.1 Les instances partenariales

Les instances suivantes sont mises en place dans le cadre du présent projet de territoire du Warndt Naborien. Les décisions de ces instances sont prises par consensus entre leurs membres.

6.1.1 COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL) PLÉNIER

Placé sous la co-présidence du préfet de la Moselle, du président de la Région Grand Est, du président du Conseil départemental de la Moselle et des 4 présidents d'intercommunalités ou de leurs représentants, le COPIL plénier se réunit au moins une fois par an, et autant de fois que nécessaire, pour veiller à la mise en œuvre du projet de territoire, valider ses orientations, sélectionner les actions qui en découlent avec les moyens correspondants, suivre sa réalisation et dresser un bilan semestriel, puis annuel.

Il comprend :

- les partenaires signataires de la présente convention ;
- le délégué interministériel à l'avenir des territoires d'implantation des centrales à charbon ;
- les élus nationaux et principaux élus locaux du territoire ;
- les services et organismes publics concernés, notamment de l'État ;
- les structures institutionnelles, sociales, associatives et économiques du territoire ;
- les chambres consulaires de Moselle ;
- les fédérations syndicales au niveau départemental ;
- le secrétaire du comité d'entreprise de la centrale Émile Huchet.

A la demande collective des présidents du COPIL, pourra y assister toute personne ou organisme qualifié nécessaire à l'examen d'un des points de l'ordre du jour.

6.1.2 COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT

Il constitue une instance politique qui prépare les travaux du COPIL plénier et se réunit autant de fois que nécessaire.

Le COPIL restreint comprend les co-présidents du COPIL plénier : soit le préfet de la Moselle, le président de la Région Grand Est, le président du Conseil départemental de la Moselle et les 4 présidents d'intercommunalités, ou leurs représentants.

Le délégué interministériel à l'avenir des territoires d'implantation des centrales à charbon, ou son représentant, est membre du COPIL restreint.

Le COPIL restreint compte également Gazel Énergie dans sa composition.

En fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour et en tant que de besoins, les membres du COPIL restreint peuvent collectivement associer toute personne ou organisme qualifié utile à ses travaux.

6.1.3 COMITÉ OPÉRATIONNEL (COMOP) ET COMITÉ D'EXPERTISE ET DE FINANCEMENT (COMEF)

Il constitue l'instance technique chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que de la préparation et de l'analyse de tout dossier devant être examiné en COPIL restreint et plénier.

Il propose les décisions à prendre en comités de pilotage et leur soumet les principaux actes de communication valorisant le projet de territoire. Il tient à jour et diffuse régulièrement, au moins tous les six

mois, les tableaux de bord de suivi qualitatif et quantitatif, notamment de consommation des moyens alloués. Il assure l'évaluation du projet de territoire tout au long de sa mise en œuvre et dresse au moins annuellement un bilan. Il examine toute nouvelle action susceptible d'être inscrit dans le projet de territoire et la soumet avec son avis aux COPIL.

Il est placé sous la co-présidence du sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle, du directeur général des services de la Région Grand Est représenté par la directrice de la Maison de Région Grand Est à Metz, du représentant du Département de la Moselle, et des directeurs généraux des services des 4 intercommunalités, ou leurs représentants.

Il comprend les services et organismes publics concernés, notamment de l'État, ainsi que les autres partenaires signataires de la présente convention.

A la demande collective des co-présidents, il pourra associer tout expert et toute personne qualifiée utile à ses travaux.

Sa fréquence de réunion sera adaptée aux besoins. En particulier, il devra se réunir plus fréquemment en début de mise en application du projet de territoire, afin de s'assurer de son bon engagement, de veiller au bon avancement des actions et de promouvoir l'émergence de projets supplémentaires.

Dans le cadre de l'examen et de la finalisation d'actions, il se réunit en configuration spécifique appelée Comité d'expertise et de financement (COMEF).

Le COMEF constitue l'instance de coordination partenariale, sous la forme d'un guichet unique, afin de faciliter en particulier les différentes procédures de mobilisation des subventions.

6.2 Mise en œuvre, suivi et évaluation

L'évaluation du projet de territoire est préparée et assurée par le COMOP, en vue de sa présentation aux instances politiques, comme les COPIL restreint et plénier.

Elle s'appuiera sur des indicateurs permettant de mesurer, par exemple :

- le nombre d'emplois créés ;
- le nombre de salariés impactés par la fermeture de la tranche 6 de la centrale Émile Huchet et reclassés ;
- l'évolution démographique ;
- les entreprises nouvelles installées ;
- la structuration et l'expansion de filières professionnelles ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions ;
- les économies d'énergies réalisées ;
- le niveau de développement des énergies renouvelables ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine environnemental ;
- les délais de réalisation des actions par rapport au calendrier prévisionnel initial ;
- l'adéquation avec la stratégie de la France pour l'énergie, le climat et la biodiversité et avec le diagnostic territorial initial ;
- la synergie développée entre les intercommunalités ;
- l'enrichissement technologique et économique du territoire ;

15/17

- le renforcement des capacités de formation professionnelle et des compétences techniques et intellectuelles à l'échelle locale.

Chaque fiche action établie et soumise par le porteur de projet doit intégrer des indicateurs d'évaluation mesurables permettant de garantir l'effectivité opérationnelle des actions projetées et leur conformité avec l'ambition et les objectifs du projet de territoire du Warndt Naborien.

Les indicateurs de suivi proposés pour chaque action pourront évoluer ou être complétés si le COMOP l'estime nécessaire.

Le bilan annuel du projet de territoire du Warndt Naborien intègre une synthèse de cette évaluation.

Tout au long de la mise en œuvre du projet de territoire, à raison d'une fois au moins par an, une communication relative à son état d'avancement et à l'émergence de projets nouveaux sera assurée, à destination notamment des acteurs et associations du territoire.

6. DURÉE ET RÉVISION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Le présent projet de territoire du Warndt Naborien prend effet à sa date de signature, pour une période 5 années.

Le projet de territoire du Warndt Naborien pourra être révisé annuellement, en fonction du résultat des études prescrites, ainsi que de l'engagement et de l'état d'avancement des actions qui en découlent ou à la demande conjointe des présidents du COPIL.

En cas d'évolution significative hors annexes, la présente convention sera modifiée par avenant.

Fait à **YYYYY**, le **XX décembre 2019**

Le préfet de la Moselle

Le président de la Région Grand Est

Le président du Conseil départemental de la Moselle

Didier MARTIN

Jean ROTTNER

Patrick WEITEN

Le président de la
Communauté
d'agglomération Saint-Avold
Synergie

Le président de la Communauté
de communes du Warndt

Le président de la Communauté
de communes du District urbain
de Faulquemont

André WOJCIECHOWSKI

Jean-Paul DASTILLUNG

François LAVERGNE

Le président de la
Communauté de communes
de Freyming Merlebach

Le directeur général de l'Agence
régionale de santé Grand Est

Le directeur régional Grand Est
de la Banque des territoires

Pierre LANG

Christophe LANNELONGUE

Patrick FRANCOIS

17/17

Le président de l'Agence de
l'environnement et de la
maîtrise de l'énergie

La présidente de Gazel énergie
génération

Le directeur général de
l'Établissement public foncier de
Lorraine

Arnauld LEROY

Olivia LEVASSEUR

Alain TOUBOL

En présence de :

Madame Emmanuelle WARGON

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire

groupe de travail 1 « Economie, Formation, Emploi, Solidarités »		
Fiche n°	Titre de la fiche	Objet détaillé de l'action
2	La réalité virtuelle au service de l'orientation	Lutter contre les situations de décrochage des publics tels que de jeunes alternants, en formation ou dans le cadre d'un parcours d'insertion Le défaut de projet professionnel étant l'un des facteurs principaux du décrochage, la réalité virtuelle constitue une opportunité d'expérimentation des environnements et situations de travail en proposant un panel large de services en matière d'orientation
3	Stratégie partagée sur l'inclusion numérique	Face à un besoin croissant d'accompagnement dans les démarches en ligne des publics en difficultés sur le territoire, le but est de permettre un accès facilité à une offre numérique.
5	Cellule de coordination aide au recrutement	Accompagner les recrutements pour les entreprises implantées sur la plateforme CHEMESIS
14	Soutien à l'aménagement de zones d'activités à vocation d'accueil d'entreprises	Accompagner les EPCI à la création et à l'aménagement des pôles d'activités d'entreprises Amélioration de l'attractivité des zones d'activités actuelles. Inscription dans les réflexions nationales sur les zones à statut transfrontalier
16	Réalité virtuelle dans les formations professionnelles	Intégration de la Réalité Virtuelle et réalité augmentée dans les formations professionnelles initiales et continues de métiers en tension du territoire
18	Attractivité des établissements de formation	Amélioration de l'attractivité des formations professionnelles initiales et continues du niveau 4 au niveau 6 (ancienne nomenclature IV à II) par l'équipement des plateaux techniques des établissements En effet, l'attractivité des métiers et des formations passe également par l'attractivité des plateaux techniques des établissements eux même. Leurs équipements doivent à la fois évoluer avec les métiers et attentes des industriels et être attractifs pour les apprenants.
19	Développement de la plateforme Chemiesis	Mobiliser les industriels de la plateforme Chemiesis pour en faire une plateforme industrielle de référence dans le territoire capable de soutenir la comparaison avec des plateformes industrielles allemandes concurrentes et d'attirer des activités
7	Desserte ferroviaire	Etude et réalisation d'une nouvelle desserte ferroviaire de la plateforme pour maintenir sa compétitivité et développement de projets multimodaux
12	Accompagnement des sous-traitants de Gazel Energie	Mesurer les impacts auprès des sous-traitants locaux de la fermeture de la tranche charbon et proposer des mesures d'accompagnement
25	Statut de la plateforme Chemiesis reconnu	Obtenir dans le projet de décret de la loi PACTE relatif aux plateformes industrielles la reconnaissance de Chemiesis comme telle
26	Développer des projets d'industrialisation de batteries sur le territoire dans le cadre de la transition énergétique	Accompagner les projets industriels locaux visant à développer des technologies associées aux batteries électriques, pour des applications de mobilité ou pour le bâti. En application du récent traité franco-allemand d'Aix la Chapelle et dans le prolongement de la décision d'implantation de l'usine pilote en Nouvelle Occitanie, candidater pour la création sur le territoire de l'usine française de production de batteries européennes de véhicules électriques.

groupe de travail 2 « Transition énergétique, gestion optimale des ressources et mobilités »		
Fiche n°	Titre de la fiche	Objet détaillé de l'action
1	Création d'une chaufferie CSR	Réalisation d'études de faisabilité pour la création d'une chaufferie valorisant les combustibles solides de récupération (CSR), portées par Gazel Energy. Expérimentation en continue de la future filière CSR à partir de l'actuelle tranche charbon et simplification réglementaire pour expérimentation sur celle-ci afin de permettre un usage cogénération avec autoconsommation à l'échelle de la plateforme Chemiesis.
2	Mettre en place un écosystème énergétique basé sur la récupération et la valorisation de la biomasse du territoire	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une filière de production d'agro-combustibles, portée par la CASAS

3	Planification et développement des énergies renouvelables thermiques à l'échelle des 4 EPCI : mise en œuvre d'un COT EnR	Réalisation d'une étude de préfiguration et mise en œuvre d'un contrat d'objectifs territoriaux de développement des énergies renouvelables thermiques à l'échelle des 4 EPCI	Envoyé en préfecture le 03/12/2019 Reçu en préfecture le 03/12/2019 Affiché le 03/12/2019 ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_03-DE
4a	Planifier et coordonner le développement et le déploiement de projets photovoltaïques ou solaires thermiques pour les faibles à moyennes puissances (<100 kWc)	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un cadastre solaire - Développer une offre de conseil aux particuliers au niveau de l'espace info énergie - Favoriser l'émergence de centrales solaires villageoises en promouvant et accompagnant la création de sociétés locales (SCIC ou SAS) associant citoyens, collectivités et entreprises locales. 	
4b	Planifier et coordonner le développement et le déploiement des énergies renouvelables électriques	Mettre en place un plan de déploiement des EnR électriques à l'échelle du territoire pour faire émerger des projets participatifs de puissance supérieure à 100 kW (parcs solaires au sol, ombrières de parking ou éolien): Année 1 : AMO pour appel à projet Année 2 : Diagnostic de territoire Année 3 : Création de l'outil de financement territorial.	
5	Mise en place d'un Conseiller en énergie partagée (CEP) mutualisé à l'échelle des 4 EPCI	Mettre à disposition du territoire un service de gestion énergétique du patrimoine des communes et intercommunalités, au travers d'un animateur partagé par les structures adhérentes au service.	
6	Développement d'un écosystème local de la rénovation énergétique des bâtiments à l'échelle des 4 EPCI	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et consolidation du service public de la performance énergétique (EIE, animations...) - Mobilisation et accompagnement des artisans sur le sujet de la rénovation énergétiques des bâtiments 	
7	Sensibilisation des citoyens des 4 EPCI du Warndt Naborien à la transition énergétique	Réalisation d'une étude de préfiguration d'un plan de communication sur la transition énergétique à l'échelle des 4 EPCI	
8	Gestion des déchets sur la plateforme CHEMESIS	Réalisation d'une étude sur les opportunités de valorisation des déchets de la plateforme de Carling, portée par CHEMESIS	
9	Création du centre national d'Essai Qualification Accréditation Formation de l'hydrogène énergétique	Implantation du "centre international de qualification / certification de composants Hydrogène", prévu par le plan national Hydrogène, sur le territoire du Warndt Naborien.	
10	Production, stockage et utilisation de l'hydrogène	Réalisation d'une étude de pré-faisabilité préalable pour valider et structurer les projets de démonstrateur et d'installation industrielle avec les partenaires industriels et financiers identifiés, portée par le PPE (Pôle Plasturgie de l'Est) ou la CASAS.	

groupe de travail 3 « Ressources naturelles »		
Fiche n°	Titre de la fiche	Objet détaillé de l'action
Friches		
1	Etude sur les friches	Intégrer dans le projet de territoire une connaissance à jour et partagée des fonciers en friche et de leur vocation. Cette étude englobera notamment la réhabilitation et aménagement de la lagune de l'ancienne cokerie de Carling
Agriculture		
2	Etude sur les filières de maraichage et arboriculture	Développer la production de fruits et légumes de proximité
3	Etude sur les filières de volailles de chair et d'oeufs	Développer la production de volaille de proximité
4	Identification des débouchés potentiels en viande porcine	Etudier la faisabilité technique, économique et sociale de l'implantation d'élevages porcins sur le territoire
5	Création d'un centre de référence de la bière brassée à la main autour d'un projet de brasserie limonaderie artisanale en extension	Développement de la brasserie existante : production, rayonnement, manifestations
26	Création d'une restauration collective et ateliers de transformation sur des friches industrielles polluées	Répondre à un besoin du territoire et aux attentes de la loi Egalim au titre de la restauration hors domicile et création d'emplois
27	Création d'une exploitation aquaponique sur des friches industrielles polluées	Développement territorial et production agricole locale pouvant apporter des réponses aux attentes de la loi Egalim
25	Création d'une exploitation agricole en entreprise individuelle	Production agricole locale (maraichage, fruits, poules pondeuses et volaille de chair)
Tourisme		
9	Remise en route du domaine de la Mutche	Développement touristique du territoire

28	Création d'un complexe touristique sur la carrière du Barrois	Développement territorial
Milieux naturels		
10	Mise en place du tableau de bord du SAGE	Améliorer la connaissance et évaluer l'efficacité des actions mises en place dans le cadre du SAGE
11	Etude sur le fonctionnement hydrologique du territoire avec la perspective de la remontée de la nappe	Définition des mesures de restauration des fonctionnalités des milieux humides et aquatiques pour limiter les incidences de la reconstitution de nappe dans les zones urbanisées
12	Etude de suivi de l'évolution de la végétation sur les zones soumises à remontée de nappe	Améliorer la connaissance floristique
14	Communication sur les milieux naturels (cours d'eau, zones humides, ...)	Sensibilisation des citoyens aux milieux naturels
15	Etude hydraulique et hydrologiques sur le bassin versant de la Nied	Meilleure compréhension et intégration des enjeux d'inondation
16	Accompagnement des collectivités pour l'intégration des enjeux eau et biodiversité dans leur documents d'urbanisme ou dans leurs projets d'aménagement	Bonne prise en compte des enjeux de risques et d'écologie dans la planification du territoire
17	Etude des zones humides du bassin versant de la Nied	Amélioration de la connaissance et protection du milieu naturel
18	Mise en valeur des mines du Warndt	Amélioration de la connaissance et ouverture au public des mines du Warndt
19	Protection, acquisition et gestion des sites à flore remarquable	Préservation et mise en valeur des milieux naturels
20	Gestion et protection des eaux souterraines autour de la plateforme de Carling	Préserver la qualité de la ressource en eau autour de la plateforme
21	Gestion de la qualité des eaux superficielles	Améliorer la qualité des eaux distribuées aux industriels et rejetées dans le milieu naturels
22	Renaturation de la Bisten, de la Rosselle et de leurs affluents	Amélioration de la qualité des milieux naturels

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX 1

Mél ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 13 / 11 / 2019

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2019 - 123 V 1252

Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération Saint
Avold Synergie
10 12 rue Général de Gaulle
Boîte Postale 20046
57502 SAINT AVOLD CEDEX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : UN BÂTIMENT D'ACTIVITÉ, TERRAIN INTÉGRÉ

ADRESSE DU BIEN : RUE CHARLES JULLY 57490 CARLING

VALEUR VÉNALE : 680 000 €

1 - SERVICE CONSULTANT : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT AVOLD SYNERGIE

Affaire suivie par : Marjorie SZWEJK

2 - Date de consultation : 08 novembre 2019
Date de réception : 08 novembre 2019
Date de visite : 16 avril 2018
Date de constitution du dossier "en état" : 08 novembre 2019

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Acquisition d'un bâtiment d'activité pour favoriser le développement économique

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 07 parcelles 179, 181, 183, 187, 191, 194, 196, 198, 200, 202 pour une contenance totale de 8 943 m²

Description du bien : un ensemble industriel comprenant deux bâtiments d'activité édifiés dans les années 1990 et un terrain d'activité

5 - SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : SCI ETH 2 rue Georges Bizet 57880 HAM sous VARSBERG

Situation d'occupation : libre de toute occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

La commune de CARLING ne dispose d'aucun document d'urbanisme, constructibilité limitée (art L 111-1 du Code de l'urbanisme)

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de bâtiments d'activité

Le prix proposé par le vendeur (680 000 €) n'appelle pas d'observation

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

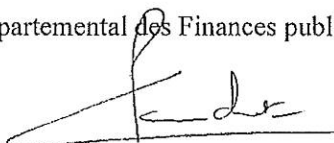
Un an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Christiane PAUCHET
Adjointe au Responsable de la division Domaine

SCI BERZADEL
S/C M. Ozcan USTA
2, rue Georges Bizet
57880 HAM SOUS VARSBERG

le 4 Juin 2019

A la Communauté d'Agglomération
SAINT-AVOLD SYNERGIE
BP 20046
57500 SAINT-AVOLD

Par la présente en ma qualité de gérant de ladite société, dûment habilité, j'engage la société BERZADEL que je représente à réaliser les travaux dont il est question dans les plans ci-joints à réaliser sur les parcelles ci-après cadastrées :

Sur la commune de CARLING (Moselle) Rue Charles Jully :

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
7	179	Village		09	68
7	181	Rue Charles Jully		05	66
7	183	Village		05	74
7	187	Village		13	17
7	191	Village		06	95
7	194	Village		07	99
7	196	Village		08	00
7	198	Village		09	87
7	200	Village		11	11
7	202	Village		11	26
Contenance totale				89	43

Je m'engage à terminer les travaux au plus tard pour le trente et un mai deux mil vingt (31 mai 2020) et à vous vendre ledit bien dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement suivant acte à recevoir par Maître Jean-Philippe KUHN, notaire associé à SAINT-AVOLD, moyennant un prix ferme et définitif, non révisable, de TROIS MILLIONS TROIS SOIXANTE MILLE EUROS (3.360.000 €) HORS TAXES.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

SOUS-PREFECTURE DE FORBACH – BOULAY MOSELLE

Sous-préfecture de
Forbach – Boulay Moselle

Forbach, le 25 Novembre 2019

Le Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle

à

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Objet : Transfert des compétences eau, assainissement et eaux pluviales à la CASAS au 1^{er} janvier 2020

Réf : Réunion en sous-préfecture le 6 novembre 2019

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit le transfert obligatoire des compétences « eau » assainissement et « eaux pluviales » aux communautés d'agglomérations au 1^{er} janvier 2020.

Lors de la réunion du 6 novembre dernier, compte-tenu de la multiplicité des structures gérant l'eau et l'assainissement sur le territoire et des conséquences qui découleront de ces transferts, vous m'avez fait part des difficultés rencontrées par la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie pour gérer ces nouvelles compétences.

En effet, le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie aura pour conséquence la dissolution du Syndicat d'assainissement des trois Vallées (SIA3V) totalement inclus dans le périmètre de la CA.

Le transfert de la compétence « eau » pourrait également entraîner la dissolution du Syndicat des Eaux (SIE) de Folschviller au terme de la procédure de retrait des communes de Teting-sur-Nied et Laudrefang, communes membres du District urbain de Faulquemont (DUF), lesquelles ont délibéré en juin dernier pour sortir du syndicat.

Par ailleurs, dans cette perspective, pour permettre à la CASAS d'être opérationnelle sur l'ensemble de son périmètre, vous envisagez la création d'une régie communautaire dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Synergis » au 1^{er} janvier 2020.

Conformément aux dispositions de la loi du 1 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement », les régies communes aux services publics de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales devront être obligatoirement dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, conformément aux dispositions de l'article L. 2221-10 du CGCT. En effet, seul ce type de régie permet le maintien de budgets distincts pour chacun des trois services publics au sein de la régie commune.

Afin d'assurer la continuité du service public, vous indiquez que cette création conduira à titre transitoire, à la mise en place début 2020, de dispositifs exceptionnels concernant la direction et le fonctionnement de cette nouvelle entité.

A ce titre et comme évoqué en réunion du 6 novembre 2019, **je suis favorable, et en plein accord avec le trésorier, à ce que le poste de directeur de la régie nouvellement créé soit attribué à Monsieur BONNEFOIS, Directeur Général des Services de votre EPCI à fiscalité propre, à titre gracieux, à raison de 5 heures par semaine, à titre exceptionnel et provisoire jusqu'au 1^{er} septembre 2022.**

Ce délai sera utilement mis à profit par la CASAS pour procéder au recrutement adéquat à la direction de ce type de structure et pour rationaliser la gestion des compétences sur le territoire.

Concernant la question importante de la facturation, la question de mise à disposition par convention du service de la régie municipale de Saint Avoild ENERGIS a été évoquée. Après analyse, il apparaît que cela ne serait pas juridiquement acceptable s'agissant d'une compétence obligatoire, non soumise à définition d'un intérêt communautaire et dont le transfert est intégral. Je vous invite donc à la plus grande prudence sur ce point soumis à délibération. La solution serait de créer un service facturier commun. Une réponse détaillée et complète de la direction des collectivités locales de la préfecture vous sera apportée sur ce point dans les jours prochains.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter en urgence à votre connaissance.

Le Sous-Préfet



Claude DULAMON

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Statuts de la régie personnalisée dénommée 'SYNERGIS' pour l'exercice des compétences

- **Eau Potable**
- **Assainissement**
- **Eaux Pluviales Urbaines**

Article I.	Création de la régie	3
Article II.	Dénomination et siège de la régie	3
Article III.	Objet de la régie.....	3
Article IV.	Conseil d'administration	7
Section 4.01	Désignation.....	7
Section 4.02	Mandat.....	7
Section 4.03	Election du Président, des Vice-présidents et désignation des membres de la commission d'appel d'offres	8
Section 4.04	Convocation du conseil d'administration – ordre du jour	8
Section 4.05	Représentation d'un administrateur.....	9
Section 4.06	Quorum.....	9
Section 4.07	Déroulement des séances	9
Section 4.08	Participation du Directeur et de l'agent comptable	10
Section 4.09	Attributions du conseil d'administration	10
Section 4.10	Pouvoirs du Président du conseil d'administration	11
Section 4.11	Incompatibilités	11
Article V.	Le Directeur	11
Section 5.01	Nomination et cessation des fonctions du Directeur.....	11
Section 5.02	Attributions du Directeur.....	11
Section 5.03	Représentation.....	12
Section 5.04	Incompatibilités	12
Article VI.	L'agent comptable.....	13
Section 6.01	Nomination et conditions d'exercice des fonctions	13
Section 6.02	Attributions de l'agent comptable	13
Article VII.	Budget de la régie.....	14
Section 7.01	Vote du budget.....	14
Section 7.02	Révision du budget	14
Section 7.03	Absence de budget voté	14
Section 7.04	Comptes de la régie.....	14
Article VIII.	Fonds.....	15
Article IX.	Clôture annuelle des comptes de l'exercice – rapports	15
Article X.	Objet de la régie.....	16
Article XI.	Modification des statuts.....	16
Article XII.	Fin de la régie	16

Dispositions générales

Article I. Création de la régie

Il est créé par la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie (ci-après CASAS) une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, sur le fondement des articles L. 2221-1, L. 2221-4 et L. 2221-10 du code général des collectivités territoriales.

Article II. Dénomination et siège de la régie

La régie est dénommée « SYNERGIS ».

Son siège est situé 10/12 rue du Général de Gaulle à 57500 ST AVOLD. Il peut être transféré en tout lieu par une simple décision du conseil d'administration.

Article III. Objet de la régie

La régie a pour objet principal l'exploitation, à partir du 1^{er} janvier 2020, des services publics communautaires d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines sur les territoires des communes listées ci-dessous :

❖ Service public d'eau potable :

- Commune de Saint-Avold ;
- Commune de Diesen ;
- Commune de Porcellette.

❖ Service public de l'assainissement :

- Ensemble du territoire communautaire, à l'exception des communes de Diesen et Porcellette.

❖ Service public de gestion des eaux pluviales urbaines :

- Ensemble du territoire communautaire.

A ce titre, la régie a notamment la charge :

❖ Pour le service public d'eau potable :

- D'assurer l'ensemble des missions définies à l'article L. 2224-7 I du code général des collectivités territoriales (production par captage ou pompage, achat d'eau en gros, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution) ;
- D'assurer la maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés au service remis par la CASAS à la régie ou acquis ou réalisés par cette dernière en cours d'exploitation ;
- D'assurer la conception, le financement et la réalisation des investissements décidés conformément au contrat d'objectifs conclu avec la CASAS ;
- D'assurer l'information et la communication du service public auprès des usagers ;
- De développer une activité d'expertise et/ou de recherches et développement en matière d'eau ;
- D'assurer la facturation et le recouvrement du prix de l'eau potable ainsi que des taxes et redevances pour le compte de tiers ;
- De procéder à la rédaction du rapport du Président sur la qualité du service.

❖ Pour le service public de l'assainissement :

- D'assurer l'ensemble des missions d'assainissement collectif définies à l'article L. 2224-8 II du code général des collectivités territoriales (contrôle des raccordements au réseau public de collecte, collecte, transport et épuration des eaux usées, élimination des boues produites. Elle peut également, à la demande des propriétaires, assurer les travaux de mise en conformité des ouvrages visés à l'article L. 1331-4 du code de la santé publique, depuis le bas des colonnes descendantes des constructions jusqu'à la partie publique du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement de l'immeuble) ;
- D'assurer l'ensemble des missions d'assainissement non collectif définies à l'article L. 2224-8 III du code général des collectivités territoriales (les missions obligatoires et, sur délibération du conseil communautaire de la CASAS, les missions facultatives) ;
- D'assurer la maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés au service remis par la CASAS à la régie ou acquis ou réalisés par cette dernière en cours d'exploitation ;
- D'assurer la conception, le financement et la réalisation des investissements décidés conformément au contrat d'objectifs conclu avec la CASAS ;
- D'assurer l'information et la communication du service public auprès des usagers ;
- De développer une activité d'expertise et/ou de recherches et développement en matière d'assainissement ;
- D'assurer la facturation et le recouvrement du prix de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que des taxes et redevances pour le compte de tiers ;
- D'assurer la rédaction du rapport du Président sur la qualité du service.

❖ Pour le service public de gestion des eaux pluviales urbaines :

- D'assurer l'ensemble des missions définies aux articles L. 2226-1 et R. 2226-1 du code général des collectivités territoriales (collecte, transport, stockage et traitement des eaux pluviales des aires urbaines et plus particulièrement création, exploitation, entretien, renouvellement et extension des installations et ouvrages ainsi que contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics) ;
- D'assurer la maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés au service remis par la CASAS à la régie ou acquis ou réalisés par cette dernière en cours d'exploitation ;
- D'assurer la conception, le financement et la réalisation des investissements décidés conformément au contrat d'objectifs conclu avec la CASAS ;
- D'assurer l'information et la communication du service public auprès des usagers.

Le schéma de distribution d'eau potable mentionné à l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, le schéma d'assainissement collectif mentionné à l'article L. 2224-8 du même code et la définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines mentionné à l'article R. 2226-1 du même code restent de la compétence de la CASAS.

La régie lui apportera toutefois son aide dans l'élaboration de ces schémas et dans la définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines.

De même, les politiques de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et en eau brute, d'investissements et tarifaires demeurent définies par le conseil communautaire en sa qualité d'autorité organisatrice des services d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines. Les modalités de mise en œuvre de ces politiques sont encadrées par un contrat d'objectif conclu avec la CASAS.

Par ailleurs, la régie est habilitée à assurer des activités annexes à son objet principal défini ci-dessus, à condition que ces activités (i) soient un complément normal de son objet défini ci-dessus, c'est-à-dire qu'elles puissent s'y rattacher directement ou indirectement, (ii) qu'elles demeurent accessoires à son objet principal défini ci-dessus et (iii) qu'elles présentent un intérêt public local.

Dans le respect des principes précités, la régie peut notamment assurer :

- Des services de collecte, de transport et de traitement des eaux usées ou pluviales hors de son périmètre ;
- Des services de maîtrise d'ouvrage déléguée, de maîtrise d'œuvre, la fourniture de service ou la réalisation de travaux en matière d'eau, d'assainissement ou de gestion des eaux pluviales urbaines hors de son périmètre, y compris les travaux de voirie liés à ces compétences ;
- Des services relatifs à la compétence défense extérieure contre l'incendie définie aux articles L. 2225-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- Des services aux particuliers ou aux personnes morales liés à l'eau, à l'assainissement ou à la gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Des activités de production d'énergie, des prestations de services, des conventions de gestion nécessaires au bon fonctionnement des compétences concernées sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les activités annexes de la régie doivent par ailleurs s'exercer dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur, notamment du code de la commande publique et du droit de la concurrence.

La régie peut adhérer à tout organisme professionnel de promotion et de partage de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement ou de gestion des eaux pluviales urbaines.

Le bilan annuel de ces activités figure dans le rapport annuel de gestion établi par la régie.

Administration de la régie

Article IV. Conseil d'administration

Section 4.01 Désignation

La régie est administrée par un conseil d'administration composé de 21 membres avec voix délibératives :

- 18 membres issus du conseil communautaire, désignés par le conseil communautaire sur proposition de son Président ;
- Un membre représentant le personnel de la régie sur proposition du Président de la CASAS ;
- Un membre représentant les usagers, désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président de la CASAS ;
- Une personnalité qualifiée choisie en raison de sa compétence, désignée par le conseil communautaire sur proposition du Président de la CASAS ;

Section 4.02 Mandat

Le conseil d'administration est initialement désigné pour un mandat courant du 1^{er} janvier 2020 à la première réunion du conseil communautaire suivant les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Le conseil d'administration sera ensuite intégralement renouvelé dans les conditions mentionnées à l'article 4.1 des présents statuts pour des durées de six années, correspondant à la durée des mandats des élus communautaires. Le conseil d'administration sera donc renouvelé après chaque renouvellement intégral du conseil communautaire. Sauf déchéance, le mandat des anciens administrateurs se prolonge jusqu'à la veille de la réunion du nouveau conseil d'administration.

Au-delà du cas de renouvellement mentionné au deuxième alinéa du présent article, le mandat d'un membre du conseil d'administration issu du conseil communautaire prend fin de plein droit au terme de son mandat au sein du conseil communautaire (démission, décès ou toute autre incapacité légale...). Il est alors procédé sous deux mois à son remplacement dans les conditions mentionnées à l'article 4.1 des présents statuts, pour la durée restant à courir jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil d'administration. Sauf décès ou déchéance, le mandat de l'ancien administrateur se prolonge jusqu'à l'élection de son remplaçant.

Au-delà du cas mentionné au deuxième alinéa du présent article, le mandat du représentant du personnel prend fin en cas de rupture du contrat de travail avec la régie ou de cessation de la mise à disposition ou du détachement dont il faisait l'objet au sein de la régie, ou encore au terme du mandat de représentant du personnel en cas de nouvelles élections professionnelles. Il est alors procédé sous deux mois à son remplacement dans les conditions mentionnées à l'article 4.1 des présents statuts, pour la durée restant à courir jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil d'administration. Sauf décès, le mandat de l'ancien administrateur se prolonge jusqu'à l'élection de son remplaçant.

Au-delà du cas mentionné au deuxième alinéa du présent article, le mandat des autres membres du conseil d'administration prend fin lorsqu'ils perdent la qualité ayant motivé leur désignation. La perte de qualité est constatée par délibération du conseil communautaire, à la demande soit du Président de la CASAS, soit du Président du conseil d'administration de la régie. Il est alors procédé sous deux mois à son remplacement dans les conditions mentionnées à l'article 4.1 des présents statuts (sa désignation peut avoir lieu lors de la même séance du conseil communautaire), pour la durée restant à courir jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil d'administration. Sauf décès ou déchéance, le mandat de l'ancien administrateur se prolonge jusqu'à l'élection de son remplaçant.

Dans tous les cas, si la durée restant à courir du mandat avant renouvellement intégral du conseil d'administration est inférieur à 6 mois, le remplacement du membre ayant perdu son mandat se fait à l'occasion du renouvellement intégral du conseil d'administration. Sauf décès ou déchéance, le mandat de l'ancien administrateur se prolonge jusqu'au renouvellement intégral du conseil d'administration.

Section 4.03 Election du Président, des Vice-présidents et désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil d'administration se réunit au plus tard un mois après sa désignation initiale ou son renouvellement intégral, sur convocation du Président de la CASAS, afin :

- De procéder à l'élection du Président du conseil d'administration, sous la présidence du doyen d'âge, ;
- Puis lors de la même séance, sous la présidence du Président nouvellement élu, de procéder à l'élection de deux Vice-présidents et à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Le Président et les Vice-présidents sont élus pour la durée du mandat donné au conseil d'administration. Ils sont rééligibles. Par mandat spécial du Président, un Vice-président remplace le Président empêché. En cas de perte de mandat par un Vice-président, un nouveau Vice-président est élu à la première réunion du conseil d'administration qui suit la perte de mandat. En cas de perte de mandat par le Président, les Vice-présidents et le Président sont réélus conformément au présent article.

Les élections ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Section 4.04 Convocation du conseil d'administration – ordre du jour

Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois, sur convocation de son Président.

Sa convocation est obligatoire si plus du tiers de ses membres en formule la demande, adressée par écrit au Président du conseil d'administration et accompagnée d'un projet d'ordre du jour.

Le conseil d'administration est en outre réuni chaque fois que son Président le juge nécessaire.

L'ordre du jour, arrêté par le Président et accompagné des projets de délibérations s'y rapportant, est envoyé à chaque administrateur au moins cinq jours francs avant chaque séance, sauf urgence exceptionnelle qui justifierait l'inscription de points supplémentaires à la demande de tout membre du conseil d'administration.

Un tiers au moins des membres du conseil d'administration peuvent également demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour. Le Président l'inscrit alors à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration, sauf si la demande lui parvient dans un délai inférieur à huit jours avant le prochain conseil. Dans ce cas, le point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil suivant.

Section 4.05 Représentation d'un administrateur

Un administrateur empêché d'assister à une séance du conseil d'administration peut donner pouvoir à une autre administrateur pour le représenter à cette seule séance.

Pour être valable, le pouvoir doit être remis par écrit au Président au plus tard au moment de l'ouverture de la séance et doit figurer au procès-verbal de celle-ci.

Chaque administrateur ne peut recevoir qu'un seul pouvoir par séance.

Section 4.06 Quorum

Le conseil d'administration délibère valablement si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés et si la moitié au moins de ses membres issus du conseil communautaire est présente ou représentée.

A défaut de quorum, une nouvelle réunion peut se tenir dans un délai minimum de trois jours francs qui peut être ramené à un jour franc en cas d'urgence exceptionnelle. Le conseil d'administration délibère alors à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des votes, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations sont inscrites par ordre de dates sur un registre coté et paraphé par le Président.

Section 4.07 Déroulement des séances

Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques.

Le Président du conseil d'administration, ou le conseil à la demande de plus du tiers de ses membres, peut y inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence lui paraît utile.

Les séances sont animées par le Président du conseil d'administration qui en dirige les débats.

Section 4.08 Participation du Directeur et de l'agent comptable

Le Directeur assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.

L'agent comptable assiste aux séances avec voix consultative.

Le Directeur et l'agent comptable peuvent, avec l'accord du Président, se faire accompagner du (ou des) collaborateurs(s) concerné(s) par le ou les sujet(s) inscrit(s) à l'ordre du jour.

Section 4.09 Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère sur toutes les questions intéressant l'exercice par la régie des missions définies à l'article 3 des présents statuts, et à ce titre notamment :

- Il adopte le règlement intérieur de la régie préparé par le Directeur ;
- Il veille à l'application et au respect du contrat d'objectif ;
- Il vote le budget préparé par le Directeur et délibère sur les modifications de celui-ci qui comportent une modification de la répartition des crédits par chapitre ou un virement de la section d'investissement vers la section de fonctionnement et vice versa. Le Directeur est en revanche autorisé à effectuer des virements entre articles budgétaires, sauf dispositions contraires votées par le conseil d'administration ;
- Il arrête le compte financier et délibère sur le rapport annuel de gestion ;
- Il décide des emprunts à moyen et longs termes ;
- Il accepte ou refuse les dons et legs ;
- Il décide les acquisitions, aliénations et prises en location de biens immobiliers, ainsi que les mises en location de biens mobiliers et immobiliers qui appartiennent à la régie ;
- Il approuve les concessions, les prises et extensions et cessions de participations dans les limites prévues aux articles L. 2253-1 et R. 2221-42 du code général des collectivités territoriales ;
- Il fixe les modalités générales de passation des contrats ;
- Il détermine les orientations générales concernant le personnel et arrête le tableau général des effectifs ;
- Il fixe le montant des tarifs (pour les services d'eau et d'assainissement) ainsi que le montant de la contribution du budget général de la CASAS au budget de la gestion des eaux pluviales urbaines (pour le service de gestion des eaux pluviales urbaines) de manière à assurer l'équilibre financier des services en couvrant le coût réel des différents services ;
- Il autorise les actions en justice et les transactions ;
- Il fixe l'étendue des pouvoirs délégués au Directeur ainsi que les modalités de compte-rendu de ces délégations ;
- Il adopte les rapports annuels du Président sur la qualité du service (RPQS) à transmettre à la métropole.

Section 4.10 Pouvoirs du Président du conseil d'administration

Le Président du conseil d'administration :

- Arrête l'ordre du jour des réunions du conseil et procède à sa convocation ;
- Dirige les débats et fait procéder aux votes ;
- Dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix ;
- Signe les procès-verbaux des séances ;
- S'assure auprès du Directeur de l'exécution des délibérations du conseil d'administration ;
- S'assure de l'expédition des délibérations du conseil d'administration au contrôle de légalité.

Section 4.11 Incompatibilités

Les membres du conseil d'administration ne peuvent :

- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;
- Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'administrateur est déchu de son mandat, soit par le conseil d'administration, soit par le Préfet.

Article V. Le Directeur

Section 5.01 Nomination et cessation des fonctions du Directeur

Le Directeur est désigné par le Président du conseil d'administration, après validation de sa nomination par délibération du conseil communautaire, adoptée sur la base d'une proposition du Président de la CASAS.

Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes, sauf application de l'article R. 2221-11 du code général des collectivités territoriales.

Section 5.02 Attributions du Directeur

Le Directeur assure le fonctionnement de la régie sous l'autorité et le contrôle du Président du conseil d'administration.

Outre les pouvoirs qui peuvent lui être délégués par le conseil d'administration, il a autorité sur le personnel, fixe l'organisation du travail, prépare le projet de budget et en assure l'exécution.

A cet effet et notamment, le Directeur :

- Rédige un projet de règlement intérieur qu'il soumet à l'approbation du conseil d'administration ;
- Prépare les délibérations du conseil d'administration et prend les mesures nécessaires à leur exécution ;
- Exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des dispositions relatives à l'agent comptable ;
- Recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires ;
- Passe en exécution les délibérations du conseil d'administration et, par délégation du conseil d'administration, tous actes, contrats, traités et marchés, conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- Est l'ordonnateur de la régie et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses ;
- Prend, sur délégation du conseil d'administration, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le suivi et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui doivent être passés sans formalité ou en la forme de mise en concurrence simplifiée ;
- Prend les mesures d'urgence qu'il juge nécessaires au vu de la situation ou des événements ;
- Présente chaque année au conseil d'administration un rapport sur le contrôle interne de la régie.

Section 5.03 Représentation

Le Directeur est le représentant légal de la régie.

A ce titre, après autorisation du conseil d'administration, il peut intenter, au nom de la régie, les actions en justice et la défendre dans les actions intentées contre elle.

Les transactions sont conclues dans les mêmes conditions.

Le Directeur peut, sans autorisation préalable du conseil d'administration, prendre tout acte conservatoire des droits de la régie.

Section 5.04 Incompatibilités

Les fonctions de Directeur sont incompatibles avec un mandat de parlementaire européen, de sénateur, de député, de conseiller régional, de conseiller départemental ou de conseiller municipal d'une commune de la CASAS.

Les fonctions de Directeur sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'administration de la régie.

Le Directeur ne peut :

- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;
- Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

En cas d'infraction à ces dispositions, le Directeur est démis de ses fonctions, soit par le Président de la CASAS, soit par le préfet. Il est immédiatement remplacé.

Article VI. L'agent comptable

Section 6.01 Nomination et conditions d'exercice des fonctions

Les fonctions de comptable sont confiées soit à un comptable de la direction générale des finances publiques, soit à un agent comptable. Le comptable est nommé par le préfet sur proposition du conseil d'administration, après avis du Directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques. Il ne peut être remplacé ou révoqué que dans les mêmes formes.

Il exerce ses fonctions dans les conditions prévues aux articles R. 2221-30 à R. 2221-34 du code général des collectivités territoriales.

Section 6.02 Attributions de l'agent comptable

L'agent comptable dirige les services comptables de la régie. Il dispose à cet effet d'agents qui, dans le cadre et la limite de leurs responsabilités propres, sont placés sous son autorité directe.

Il doit notamment prendre toutes dispositions utiles pour assurer la tenue de la comptabilité, la conservation des pièces justificatives et de tous les éléments et documents comptables dans les conditions fixées par la réglementation relative à la comptabilité publique et notamment les articles R. 2221-35 à R. 2221-42 du code général des collectivités territoriales.

Il est responsable des encaissements et des décaissements dans les conditions fixées par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ainsi que par les articles L. 1617-1 à L. 1617-6 du code général des collectivités territoriales.

Régime financier de la régie

Article VII. Budget de la régie

Section 7.01 Vote du budget

Le budget est préparé par le Directeur de la régie, dans le respect des politiques de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, d'investissements et tarifaire définies par le conseil communautaire.

Le budget est préparé conformément aux article R. 2221-43 à R. 2221-48-3 du code général des collectivités territoriales.

Le budget est voté par délibération du conseil d'administration.

Il est transmis, avec la délibération, au contrôle de légalité.

Section 7.02 Révision du budget

Le budget peut donner lieu, en cours d'exercice, à des modifications selon la même procédure que celle définie à l'article 7.1 des présents statuts.

Section 7.03 Absence de budget voté

Faute d'un budget rendu exécutoire en temps utile, la régie assure la continuité de son fonctionnement par référence au budget de l'exercice précédent pour les opérations de fonctionnement et, après autorisation du conseil d'administration, dans la limite de la quotité des crédits d'investissement de l'exercice précédent pour les opérations d'investissement.

Section 7.04 Comptes de la régie

L'agent comptable établit, après inventaire, la balance générale des comptes, le bilan, le compte de résultat et l'annexe. Ces comptes, accompagnés d'un rapport du Directeur portant notamment sur l'exécution du budget, sont présentés au conseil d'administration qui procède au vote arrêtant les comptes avant le 30 juin de l'exercice suivant. Le budget, les décisions modificatives et le compte administratif sont transmis au contrôle de légalité.

Article VIII. Fonds

Les fonds de la régie sont déposés au Trésor.

A titre dérogatoire, après délibération du conseil communautaire prise à la demande du conseil d'exploitation, le Directeur de la régie peut procéder au dépôt des fonds, après autorisation expresse l'autorité compétente de l'Etat, sur un compte ouvert à La Poste ou dans un établissement de crédit ayant obtenu un agrément en vertu des dispositions applicables dans les Etats membres de la Communauté européenne ou les autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément à l'article L. 2221-5-1 du code général des collectivités territoriales.

Article IX. Clôture annuelle des comptes de l'exercice – rapports

En fin d'exercice et après inventaire, le Directeur fait établir le compte financier par l'agent comptable.

Celui-ci comprend :

- La balance définitive des comptes ;
- Le développement des dépenses et recettes budgétaires ;
- Le bilan ;
- Le compte de résultat et ses annexes ;
- Le tableau d'affectation des résultats ;
- La balance des stocks établie après inventaire.

Ces comptes sont accompagnés d'un rapport de gestion du Directeur portant notamment sur l'exécution du budget et les conditions d'exécution du service public au cours de l'année écoulée. Le conseil d'administration procède au vote arrêtant les comptes avant le 30 juin de l'exercice suivant.

Le compte financier est transmis au contrôle de légalité.

Conformément à l'article R. 2221-48 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration délibère sur l'affectation du résultat comptable de la section d'exploitation du budget et le cas échéant, prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'équilibre financier de la régie dans les conditions prévues aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4 du code général des collectivités territoriales.

Dispositions diverses

Article X. Objet de la régie

A titre transitoire, entre le 1^{er} janvier 2020 et le premier renouvellement intégral du conseil d'administration, le représentant du personnel est désigné par le conseil communautaire, sur proposition de son Président.

Article XI. Modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par délibération du conseil communautaire, soit à la demande de son Président, soit à la demande du conseil d'administration de la régie.

Article XII. Fin de la régie

La régie cesse son exploitation en exécution d'une délibération du conseil communautaire. Les règles relatives à la cessation d'activité et à la liquidation de la régie sont fixées par les articles R. 2221-16 et R. 2221-17 du code général des collectivités territoriales.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

SOUS-PREFECTURE DE FORBACH – BOULAY MOSELLE

Sous-préfecture de
Forbach – Boulay Moselle

Forbach, le 25 Novembre 2019

Le Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle

à

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Objet : Transfert des compétences eau, assainissement et eaux pluviales à la CASAS au 1^{er} janvier 2020

Réf : Réunion en sous-préfecture le 6 novembre 2019

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit le transfert obligatoire des compétences « eau » assainissement et « eaux pluviales » aux communautés d'agglomérations au 1^{er} janvier 2020.

Lors de la réunion du 6 novembre dernier, compte-tenu de la multiplicité des structures gérant l'eau et l'assainissement sur le territoire et des conséquences qui découleront de ces transferts, vous m'avez fait part des difficultés rencontrées par la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie pour gérer ces nouvelles compétences.

En effet, le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie aura pour conséquence la dissolution du Syndicat d'assainissement des trois Vallées (SIA3V) totalement inclus dans le périmètre de la CA.

Le transfert de la compétence « eau » pourrait également entraîner la dissolution du Syndicat des Eaux (SIE) de Folschviller au terme de la procédure de retrait des communes de Teting-sur-Nied et Laudrefang, communes membres du District urbain de Faulquemont (DUF), lesquelles ont délibéré en juin dernier pour sortir du syndicat.

Par ailleurs, dans cette perspective, pour permettre à la CASAS d'être opérationnelle sur l'ensemble de son périmètre, vous envisagez la création d'une régie communautaire dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Synergis » au 1^{er} janvier 2020.

Conformément aux dispositions de la loi du 1 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement », les régies communes aux services publics de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales devront être obligatoirement dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, conformément aux dispositions de l'article L. 2221-10 du CGCT. En effet, seul ce type de régie permet le maintien de budgets distincts pour chacun des trois services publics au sein de la régie commune.

Afin d'assurer la continuité du service public, vous indiquez que cette création conduira à titre transitoire, à la mise en place début 2020, de dispositifs exceptionnels concernant la direction et le fonctionnement de cette nouvelle entité.

A ce titre et comme évoqué en réunion du 6 novembre 2019, **je suis favorable, et en plein accord avec le trésorier, à ce que le poste de directeur de la régie nouvellement créé soit attribué à Monsieur BONNEFOIS, Directeur Général des Services de votre EPCI à fiscalité propre, à titre gracieux, à raison de 5 heures par semaine, à titre exceptionnel et provisoire jusqu'au 1^{er} septembre 2022.**

Ce délai sera utilement mis à profit par la CASAS pour procéder au recrutement adéquat à la direction de ce type de structure et pour rationaliser la gestion des compétences sur le territoire.

Concernant la question importante de la facturation, la question de mise à disposition par convention du service de la régie municipale de Saint Avold ENERGIS a été évoquée. Après analyse, il apparaît que cela ne serait pas juridiquement acceptable s'agissant d'une compétence obligatoire, non soumise à définition d'un intérêt communautaire et dont le transfert est intégral. Je vous invite donc à la plus grande prudence sur ce point soumis à délibération. La solution serait de créer un service facturier commun. Une réponse détaillée et complète de la direction des collectivités locales de la préfecture vous sera apportée sur ce point dans les jours prochains.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter en urgence à votre connaissance.

Le Sous-Préfet

Claude DULAMON

Liste du personnel SIA3V transférable de droit à la CASAS au 1 ^{er} janvier 2020					
Ingénieur Principal Territorial Fonctionnaire d'Etat en situation administrative de détachement	A	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	PIQUARD Hubert
Adjoint Administratif Principal de 1ere cl	C	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	FUNFSCHILLING Angélique
Adjoint Administratif Principal de 2ème cl	C	TNC 12.5h/heb.	Titulaire	100%	ZIMMERMANN Emmanuelle
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	BRETON Philippe
Agent de Maîtrise Territorial	C	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	SCHMITT Pascal
Adjoint Technique Principal de 2ème cl	C	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	STENGLEIN Michèle

Liste du personnel VILLE DE SAINT AVOLD transféré de droit à la CASAS au 1 ^{er} janvier 2020					
EAU					
Grade	Cat	Temps	Statut	Affectation	Nom et Prénom
Technicien Principal 1ere cl	B	TC 35h/heb.	titulaire	100%	HIFF Denis
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	ERVYN Cyrille
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	HEHN Alain
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	ROUFF Christophe
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	PELOSO Fabrice
ASSAINISSEMENT					
Grade	Cat	Temps	Statut	Affectation	Nom et Prénom
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	SCHWEITZER Éric

Liste du personnel CASAS Mis à disposition de la régie communautaire SYNERGIE					
ASSAINISSEMENT					
Grade	Cat	Temps	Statut	Affectation	Nom et Prénom
Ingénieur territorial	B	TC 35h/heb.	titulaire	100%	LELONG Virginie
Technicien Principal de 2ème Classe	C	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	LEDIG Laurence
Adjoint technique territorial	C	TC 35h/heb.	Titulaire	100%	SZWEJK Dominique

COMMUNES	Montant Annuel de l'A.C.
Altrippe	17 509
Altviller	16 208
Baronville	21 017
Berig-Vintrange	1 440
Biding	612
Bistroff	0
Boustroff	0
Brulange	2 560
Carling	276 523
Destry	36 755
Diesen	67 495
Diffembach-lès-Hellimer	16 350
Eincheville	12 670
Estroff	2 287
Folschviller	558 443
Fremestroff	0
Freybouse	1 598
Grening	4 741
Grostenquin	62 511
Guessling-Hémering	1 906
Harprich	0
Hellimer	18 569
L'Hôpital	1 335 175
Lachambre	53 363
Landroff	63 428
Laning	986
Lelling	0
Leyviller	11 793
Lixing-lès-Saint-Avold	5 273
Macheren	97 897
Maxstadt	0
Morhange	1 353 898
Petit-Tenquin	1 856
Porcelette	548 249
Racrange	19 247
Saint-Avold	10 422 284
Suisse	37 386
Vahl-Ebersing	9 766
Vallerange	2 764
Valmont	193 829
Viller	2 559
TOTAL à reverser	15 278 947

Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019

SLOW

ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_13-DE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA MOSELLE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SAINT AVOLD - SYNERGIE

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Le Ministre de l'Action et des comptes publics a engagé une démarche qui vise, d'une part à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

Cette démarche de construction du nouveau réseau des finances publiques doit également permettre, en rupture avec les pratiques précédentes, d'inscrire durablement ces services dans les territoires, donnant aux usagers, élus et agents des finances publiques une visibilité dont ils étaient privés jusqu'à présent.

La présente charte décrit le nouveau réseau de proximité des finances publiques issu de la concertation menée **avec les élus de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie**. Elle liste les services et leur localisation et précise plus particulièrement les modalités et la durée de présence ainsi que la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales.

Enfin, elle indique les modalités de gouvernance de cette présence territoriale.

1 – Le réseau de proximité des finances publiques au service des collectivités locales

Le déploiement du nouveau réseau de proximité doit permettre d'améliorer les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus, notamment pour les collectivités les plus petites ou les plus fragiles.

A cet effet, les missions réglementaires dévolues aux comptables publics (paiement des dépenses, encaissement des recettes, tenue de la comptabilité) seront regroupées dans des services de gestion comptable (SGC) dont la compétence géographique sera cohérente avec le périmètre des EPCI du département.

Parallèlement, des cadres de la DGFiP possédant un haut niveau d'expertise seront exclusivement

affectés à la mission de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités locales, ils seront installés dans les territoires au plus près des élus et des ordonnateurs.

La fonction de conseiller aux décideurs locaux est exclusive de toute autre. Le conseiller doit pouvoir disposer au moins d'un bureau situé sur le territoire d'une de ses collectivités de rattachement, de préférence dans les locaux même de la collectivité (mairie ou maison intercommunale), si cette dernière l'accepte, sans autre condition que de mettre un poste de travail à disposition du conseiller.

1.1- Les modalités de présence

a) Les services de gestion comptable (SGC)

Les SGC assurent les travaux de gestion des collectivités locales et de leurs établissements locaux de leur ressort géographique. Le regroupement de ces travaux vise à sécuriser les compétences des agents de la DDFIP dans la durée et de garantir une continuité de service aux collectivités. Les SGC s'engageront sur des objectifs de qualité de service.

Les relations entre les collectivités locales et le SGC seront facilitées par :

- la dématérialisation des liaisons ;
- la désignation de référents au sein du SGC pour chaque collectivité locale ;
- des échanges directs relatifs à la gestion quotidienne par mail ou par téléphone ;
- le rôle de médiateur que jouera le conseiller aux décideurs locaux, notamment sur les sujets complexes ou qui poseraient une difficulté particulière ;
- l'organisation de réunions annuelles entre le chef du SGC et les collectivités locales.

Les tâches de gestion actuellement assurées par la trésorerie de Saint-Avold seront exécutées par le Service de Gestion Comptable de Saint-Avold à compter du 2 janvier 2020.

b) Les conseillers aux décideurs locaux (CDL)

La mission des conseillers aux décideurs locaux s'articule autour de trois grands axes :

- une mission de conseil régulière sur l'élaboration des budgets, la clôture des comptes, la fiscalité directe locale, la situation financière (analyses financières rétrospectives et commentaires du tableau de bord simplifié), les opérations comptables complexes, la réglementation et la qualité comptables, le contrôle interne, l'aide au recouvrement des produits locaux en lien avec le SGC, la fiscalité commerciale, l'expertise en matière de FCTVA et de demande de subventions ;
- une mission de conseil thématique en fonction de l'actualité des réformes et de leurs enjeux pour ses interlocuteurs : réforme de la fiscalité directe locale, mise en œuvre du compte financier unique, la mise en place d'organisations mutualisées (contrôle allégé en partenariat ou service facturier), sujets liés à la dématérialisation, accompagnement des opérations de réorganisation des collectivités locales (fusion de collectivités) et transferts de compétences entre collectivités locales ;
- une mission de conseil personnalisée, en fonction des besoins des collectivités comme les analyses financières prospectives, l'alerte auprès des collectivités à partir de l'analyse des principaux ratios d'équilibre financier, la présentation des comptes validée par le comité national de fiabilité des comptes locaux.

Pour l'ensemble des missions, le CDL pourra bénéficier de l'appui ou de l'assistance du SGC, de la direction départementale des finances publiques (notamment chargés de mission analyse financière, SFDL), au niveau régional, de la mission régionale de conseil aux décideurs publics et, par

l'intermédiaire de sa direction, de l'appui des structures nationales d'appui de la DGFIP

Le CDL de la **Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie** disposera d'un bureau au sein du siège de l'EPCI.

Le périmètre d'activité du CDL pourra être adapté, en fonction des besoins des collectivités, au vu d'un bilan établi conjointement par la DDFiP et la Communauté d'Agglomération.

2 – Le réseau de proximité des finances publique au service des usagers

2.1– Les modalités de présence

En plus des services en ligne et des accueils téléphoniques, les usagers pourront s'adresser :

- Au SIP de Forbach, ou à l'accueil de proximité qui sera maintenu quotidiennement au centre des finances publiques de Saint-Avold pour leurs démarches fiscales,
- Au SGC de Saint-Avold pour leurs démarches liées au secteur public local.

Enfin, les usagers auront la possibilité de régler les créances publiques auprès des buralistes qui offriront le service d'encaissement en numéraire et par carte bancaire pour tous les types de produits encaissables dans les centres des finances publiques (impôts, amendes, produits des collectivités locales ou établissements publics de santé)¹.

2.2 – L'offre de service aux usagers dans les accueils de proximité

Seront proposés les services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers entrent en contact avec les services des finances publiques :

- 1 - Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- 3- Être aidé pour déclarer ses revenus
- 4 - Gérer son prélèvement à la source, notamment déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- 7 - Faire une réclamation contentieuse
- 8 - Payer (autrement qu'en numéraire) : impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes ou obtenir un bordereau de situation ;
- 9 - Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- 10- Obtenir des informations cadastrales
- 11 - Obtenir des informations sur la procédure de surendettement.

Ces démarches sont réalisées avec l'accord et en présence de l'utilisateur concerné.

4 – Modalités de suivi et d'évaluation de la présence territoriale

¹Dans la limite de 300 € en numéraire pour toute créance et de 300 € par carte bleue pour les impôts.

La présente charte entérine jusqu'en 2026 la présence de la DD
Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie. Elle ne pourra être modifiée durant cette période, sous réserve de possibles ajustements dans le réseau des accueils de proximité et des conseillers aux décideurs locaux.

A cet égard, le réseau précité fera l'objet une fois par an d'une analyse qualitative et quantitative annuelle partagée par les signataires. Cette analyse intégrera notamment la fréquentation de l'accueil de proximité en matière fiscale assuré par la DDFIP à Saint-Avold ainsi que le portefeuille de compétence du conseiller aux décideurs locaux. Sur cette base, des ajustements pourront être apportés.

La présente convention entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

Fait à Metz, le

<p>Le Directeur Départemental des Finances publiques de Moselle</p> <p>Hugues Bied-Charreton</p>	<p>Le Président de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie</p> <p>André WOJCIECHOWSKI</p>
--	--

Pour Bue

Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019

SLOW

ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_21-DE

Gabrielle PISTER

Adjointe

A

Monsieur le Maire

OBJET : Maison des Aidants

Comme tu me l'as demandé, j'ai participé le 1^{er} juillet 2019 à l'Assemblée Générale Constitutive de la création de la Maison des Aidants.

Cette Maison des Aidants sera située dans les locaux de CDC HABITAT à Freyming-Merlebach, son ouverture est prévue en septembre prochain et elle rayonnera sur un territoire de 25 km autour de Freyming-Merlebach.

La CASAS siègera au sein du Conseil d'Administration dans le collège 4 qui représente les territoires. Lors d'un prochain conseil communautaire, il faudra nommer un représentant et adhérer à l'association dont la cotisation annuelle s'élève à 200 €.

Je reste à ta disposition.

Amitiés,

Gaby

Au dire,

Tu trouveras ci-joint l'appel à cotisation pour la Maison des Aidants.

Amitiés

Gaby

MAISON DES AIDANTS
ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF DE DROIT FRANÇAIS
REGIE PAR LA LOI DU 19 AVRIL 1908.
REPERTOIRE NATIONAL DES ASSOCIATIONS (RNA) NUMERO W
2, AVENUE EMILE HUCHET
57800 FREYMING MERLEBACH

PISTER Gabrielle
COMMUNAUTE COMMUNES ST AVOLD
10-12 Rue du Général de Gaulle
57500 ST AVOLD

Freyming Merlebach, le 30 Octobre 2019

Objet :
Rappel - cotisation

Madame, Monsieur,

Nous vous avons adressé un courrier vous invitant à vous acquitter de la cotisation annuelle.

Pour rappel, cette dernière, conformément à l'article 6 des statuts et à la décision du conseil d'administration en date du 1^{er} juillet 2019, a été fixée comme suit pour l'année 2019 :

- 200,00€/ an soit 100€ / semestre pour les institutions ;
- 20,00€/ an soit 10€/semestre pour les personnes physiques.

Sauf erreur de notre part, nous ne l'avons pas perçu.

Aussi, nous vous invitons à bien vouloir procéder à son versement en nous retournant le coupon ci après accompagné du règlement de votre cotisation.

A réception, nous vous ferons parvenir un reçu attestant du règlement de votre cotisation.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 7 des statuts de notre association, en l'absence de versement de la cotisation dans le délai requis, vous ne pourriez pas participer à la prochaine assemblée générale.

Nous vous remercions par avance pour votre retour et nous vous prions d'agréer, cher membre adhérent, nos sincères salutations.

Le bureau



L'ECOLE DU DE MOSELLE EST

Envoyé en préfecture le 10/12/2019
Reçu en préfecture le 10/12/2019
Affiché le 10/12/2019
ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_21-DE

ASSOCIATION RECONNUE D'INTERET GENERAL

Adresse postale : B.P. 10054 - 57502 SAINT-AVOLD

Tél : 06.15.19.29.23 ou 06.11.36.48.41

N° de Siret 799 799 705 000 14

SAINT-AVOLD

11 OCT. 2019

SYNERGIE

Monsieur le Président de la
COMMUNAUTE DAGGLOMERATION
SAINT-AVOLD SYNERGIE
10-12, Rue du Général de Gaulle
B.P. 20046

57502 SAINT-AVOLD Cedex

Valmont, le 30 septembre 2019

Objet :
Demande de subvention 2019

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de solliciter la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold - Synergie pour une subvention de 1000 euros pour l'année 2019.

Ci-joint :

. Bilan financier avec activités 2018

. Un R.I.B.

La subvention allouée nous permet chaque année de compenser une partie des soins pour les chatons que nous accueillons et pour les chats stérilisés et identifiés pris en charge par la communauté d'agglomération, la fourrière ne prend aucun soin en charge. Egalement nous supportons les frais de nourriture et de litière pour les chats stérilisés, mis en convalescence avant de les relâcher ainsi que le transport aller et retour après leur capture chez le vétérinaire, les personnes qui nous appellent au secours ne font pas l'effort de se déplacer. Nous prenons en charge beaucoup de stérilisations pour limiter au mieux la prolifération.

.../...

ECOLE DU CHAT DE VALMONT

BILAN

DU 01.01.2018 au 31.12.2018

RECETTES		DEPENSES	
Solde banque au 01.01.2018	1999,21	Solde déficitaire au 31.12.2017	13779,56
Solde caisse au 01.01.2018	1343,49	Frais de nourriture	9050,76
Solde livret bleu au 01.01.2018	11,14	Frais vétérinaires	53914,86
Dons - Adhésions - Adoptions	55 847,66	Renoncation aux frais	39873,22
Renoncations aux frais	39 873,22	Remboursement Adoptions	702,20
Dons Internet	3 648,65	Abonnement B.P. et frais postaux	139,14
Subvention Mairie de Carling	400,00	Assurance Responsabilité civile	197,31
Subvention Mairie de Forbach	347,00	Location de salle MJC pour A.G.	18,00
Subvention Mairie de Saint-Avold	150,00	Matériel	78,90
Subvention Energies Saint-Avold	500,00	Frais services bancaires	36,00
Subvention de la CCPN		Annonces	349,20
Subvention Mairie de Saint-Avold (Stérilisations et castrations)	2 000,00	Divers	1039,97
Divers	645,45		
Déficit au 31.12.2018	12 413,30		
Totaux	119 179,12	Totaux	119 179,12

Solde déficitaire au 31.12.2018 est de 12413,30

Prise en charge des stérilisations et castrations avec identification compris dans les recettes :

. 311 stérilisations par l'association ECOLE DU CHAT	20215,00
. 314 castrations par l'association ECOLE DU CHAT	14130,00
. 21 stérilisations subventionnées par la Ville de Saint-Avold	1450,00
. 11 castrations subventionnées par la Ville de Saint-Avold	550,00

Total 36345,00

Prise en charge des stérilisations et castrations avec identification non compris dans les recettes :

. 20 stérilisations par la Fondation BOURDON	1300,00
. 18 stérilisations par La Ville de FORBACH	1320,00
. 4 castrations par La Ville de FORBACH	200,00
. 6 stérilisations par la Fondation Brigitte BARDOT	510,00
. 6 castrations par la Fondation Brigitte BARDOT	360,00

Total 3690,00

. Total réel des frais vétérinaires s'élève à 53914,86 + 3690 56734,86

- . 399 chatons et 111 adultes ont été adoptés
- . 376 stérilisations et 335 castrations avec identification ont été réalisés en 2018

La présidente :
LO BIANCO C.

La secrétaire :
DIETZ. D.

La trésorière :
STEINHOFF F.



TOTAL
PETROCHEMICALS



Création d'un site logistique multiproduits sur la plateforme chemesis

Que faisons-nous ? (1/2)

Distribution

- Réception en camion citerne de produits liquides corrosifs ou inflammables
- Remise au titre (ajout d'eau)
- Stockage en cuves aériennes (42 m³) ou enterrées (120m³ compartimentées)
- Conditionnement en jerricans (20/30 litres), fûts (60/220 litres) ou GRV/containers (400/1.000 litres)
- Stockage conditionné

Négoce

- Réception en camion (pas de vrac) de produits
 - ✓ corrosifs, inflammables, comburants, non-dangereux,
 - ✓ liquides, pulvérulents ou solides conditionnés chez les producteurs
- Stockage conditionné

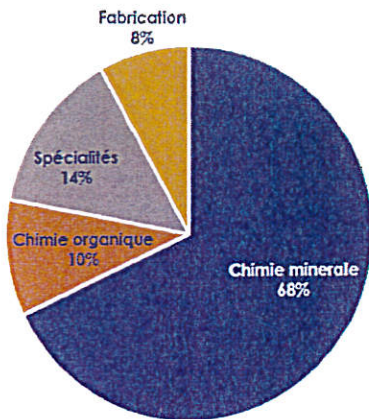
Livraison

- Prise de commande
- Préparation de commande
- Livraison par camion dédiés + affrètement

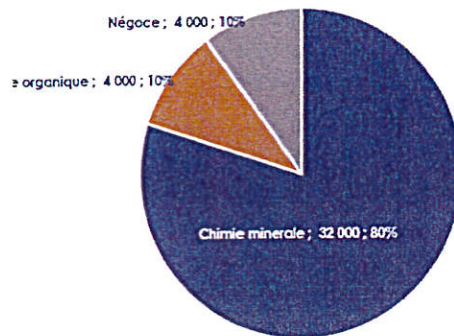
Stockage & conditionnement
Pas de synthèse chimique, pas de mise sous pression, pas de chauffe

Que faisons-nous ? (2/2)

Répartition QUARON



Prévision pour Carling 40.000 t/an



Produit	Pourcentage	Cumulé
1 Lessive de soude	24%	24%
2 Javel	10%	33%
3 Acide sulfurique	5%	39%
4 Chlorure ferrique	5%	43%
5 Acide chlorhydrique	4%	48%

5 produits font la moitié du tonnage

6 Sel	4%	52%
7 Acide nitrique	3%	55%
8 AD Blue	3%	58%
9 Chlorure de calcium	2%	60%
10 H ₂ O ₂	2%	61%
11 Monopropylène glycol	2%	63%
12 Alcood	1%	64%
13 Ammoniaque	1%	65%

7 produits font 2/3 du tonnage

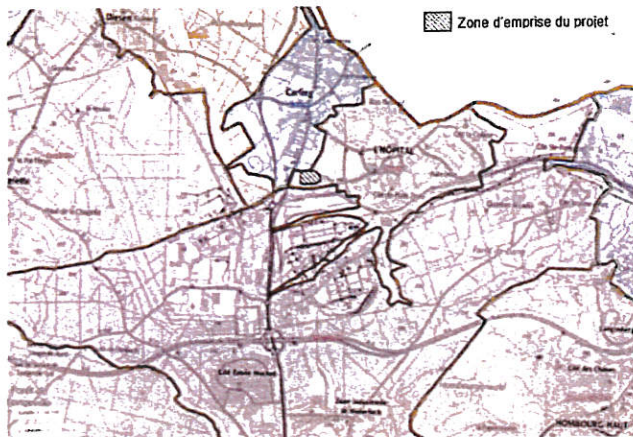
14 Sucre	1%	66%
15 Bisulfite de sodium	1%	67%
16 Sulfate d'alumine	1%	68%
17 Acétone	1%	69%
18 Eau déminéralisée	1%	70%
19 Acétate d'éthyle	1%	70%
20 Xylène	1%	71%
21 Dextrose	1%	72%
22 Toluène	1%	72%
23 Acétate de butyle	0%	72%

23 produits font presque 3/4 du tonnage

6 000 autres produits	28%	100%
-----------------------	-----	------

Quaron

Implantation



Quaron

Classement ICPE (1/2)

Env	4510		Dangereux pour l'environnement aquatique cat. 1 ou chron. 1	600t						
	20 t	< DC <	100 t	< A & SB <	200 t	< SH				
Santé	4130.2	[L]	Toxiques catégorie 3 (Inhalation)	300t						
	1 t	< DC <	10 t	< A <	50 t	< SB <	200 t	< SH		
Phys	4330	[L]	Inflammables cat 1 > température ébullition	20t						
	1 t	< DC <	10 t	< A & SB <	50 t	< SH				
Phys	4440	[S]	Combustibles cat 1, 2 ou 3	100t						
	2 t	< D <	50 t	< A & SB <	200 t	< SH				
Phys	4441	[L]	Combustibles cat 1, 2 ou 3	150t						
	2 t	< D <	50 t	< A & SB <	200 t	< SH				
Santé	4120.2	[L]	Toxiques catégorie 2 toutes voies	49t						
	1 t	< D <	10 t	< A <	50 t	< SB <	200 t	< SH		
Santé	4140.2	[L]	Toxiques catégorie 3 Ingestion (autres voies Inconnues)	49t						
	1 t	< D <	10 t	< A <	50 t	< SB <	200 t	< SH		
	1630	[L]	Soude et potasse caustique	500t						
	100 t	< D <	250 t	< A <						
Phys	4331	[L]	Inflammables cat 2 & 3	700t						
	50 t	< DC <	100 t	< E <	1 000 t	< A <	5 000 t	< SB <	50 000 t	< SH
Phys	4734	[L]	Produits pétroliers, essences & naphthas	200t						
	50 t	< DC <	1 000 t	< E <	2 500 t	< A & SB <	25 000 t	< SH		
	50 t	< DC <	100 t	< E <	1 000 t	< A <	2 500 t	< SB <	25 000 t	< SH
	2663	[S]	Stockage de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), à l'état alvéolaire	10 000 m³						
	200 m³	< D <	2 000 m³	< E <	45 000 m³	< A				

réservoir enterré
stockage aérien

Classement ICPE (2/2)

Env	4511	[L]	[S]	Dangereux pour l'environnement aquatique cat 2	150t			
	20 t	< DC <	200 t	< A & SB <	500 t	< SH		
Env	4741	[L]	[S]	Dangereux pour l'environnement aquatique cat 1 Mélanges Javel < 5%	100t			
	20 t	< DC <	200 t	< A & SB <	500 t	< SH		
Phys	4722	[L]		Méthanol	80t			
	50 t	< DC <	500 t	< A & SB <	5 000 t	< SH		
	1436	[L]		Liquides combustibles - PE € [60°C; 93°C]	400t			
	100 t	< DC <	1 000 t	< A				
	1510			Entrepôts couvert hors produits classés ICPE (= alimentaire ...)	50 000 m³			
	5 000	< DC <	50 000 m³	< E <	300 000 m³	< A		
	1450			Solides facilement inflammables	<1 t			
	50 kg	< D <	1 t	< A				
Santé	4150	[L]		Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique catégorie 1	19 t			
	5 t	< D <	20 t	< A <	50 t	< SB <	200 t	< SH
Santé	4120.1	[S]		Toxiques catégorie 2 toutes voies	20t			
	5 t	< D <	50 t	< A & SB <	200 t	< SH		
Santé	4130.1	[S]		Toxiques catégorie 3 inhalation	40t			
	5 t	< D <	50 t	< A & SB <	200 t	< SH		
Santé	4140.1	[S]		Toxiques catégorie 3 ingestion (autres voies Inconnues)	49t			
	5 t	< D <	50 t	< A & SB <	200 t	< SH		
Phys	4702.II	[S]		Nitrate d'ammonium	40t			
	250 t	< D <	1 250 t	< E <	< A & SB <	5 000 t	< SH	

Implantation

Site

- $\approx 30.000 \text{ m}^2$
- 12 salariés

Stockages vrac

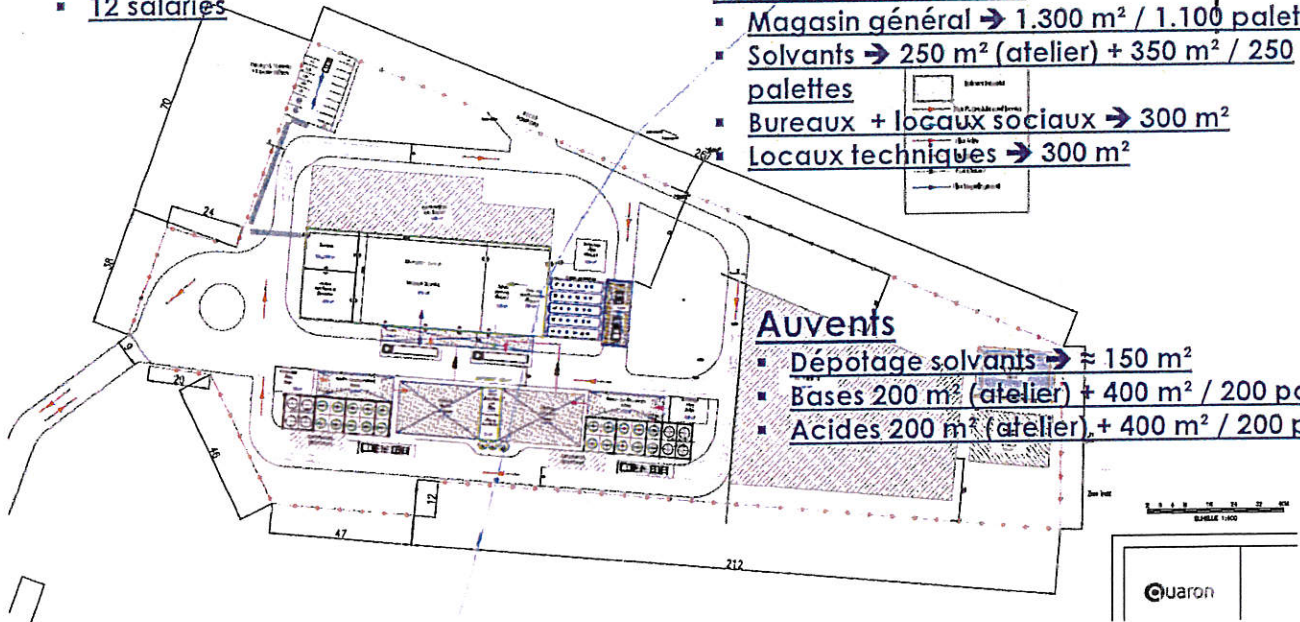
- Chimie minérale $\rightarrow 20$ cuves aériennes verticales de $40/45 \text{ m}^3$
- Chimie organiques $\rightarrow 5$ cuves enterrées horizontales 120 m^3 compartimentées

Bâtiment 2.500 m^2

- Magasin général $\rightarrow 1.300 \text{ m}^2 / 1.100$ palettes
- Solvants $\rightarrow 250 \text{ m}^2$ (atelier) + $350 \text{ m}^2 / 250$ palettes
- Bureaux + locaux sociaux $\rightarrow 300 \text{ m}^2$
- Locaux techniques $\rightarrow 300 \text{ m}^2$

Auvents

- Dépôtage solvants $\rightarrow \approx 150 \text{ m}^2$
- Bases 200 m^2 (atelier) + $400 \text{ m}^2 / 200$ palettes
- Acides 200 m^2 (atelier) + $400 \text{ m}^2 / 200$ palettes



Planning

DDAE

- Version 0 \rightarrow
- Dépôt en préfecture \rightarrow automne 2019
- Instruction \rightarrow jusqu'au printemps 2020
- Enquête publique \rightarrow été 2020
- AP \rightarrow automne 2020

Maitrise d'œuvre

- APD \rightarrow printemps 2019
- Etude de détail, CdC, dossiers de consultation \rightarrow automne et hiver 2019
- Appel d'offre et choix des prestataires \rightarrow printemps et été 2020
- Travaux \rightarrow automne et hiver 2020
- Démarrage exploitation \rightarrow mi 2021

QUARON S.A.S



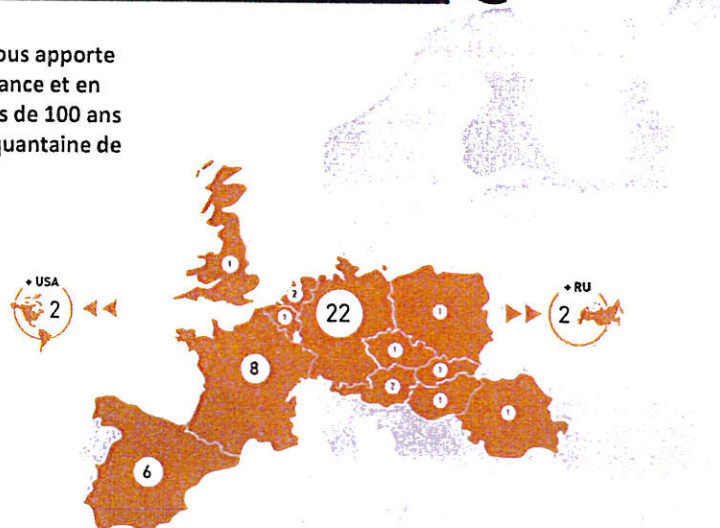
Quaron S.A.S en Europe



Quaron fait partie du groupe Stockmeier, qui nous apporte de belles perspectives de développement en France et en Europe. Cette société familiale fondée il y a près de 100 ans est présente dans 14 pays et dispose d'une cinquantaine de sites en Europe, aux USA et en Russie.



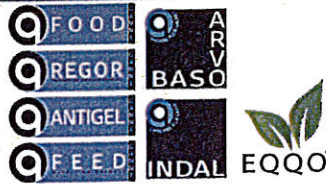
- CA: 750 Mia. € (1.25 Billion with holdings)
 - Tonnage : 990 000 To
 - Nombre d'employés : 1330
 - Surface d'usine : 830.000m²
- <http://www.stockmeier.com>



Quaron S.A.S : Les Chiffres



Fondé en 1925
par Jean Langlois



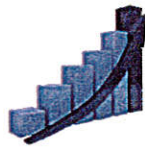
Nos Gammes de
Distribution et Formulation



Plus de 250 Employés
(+15% sur 8 ans)



8 Sites en France
Siège à Rennes (35)
Ouverture d'Arnas en 2014
et Formerie en 2013



> 166 Mio. d'€
Chiffre d'Affaires
(+60% depuis 2010)



2012 : 2.8 MEUR
2013 : 4.4 MEUR
2014 : 2.6 MEUR
2015 : 3.0 MEUR
2016 : 3.7 MEUR
2017 : 6.9 MEUR
2018 : 7.6 MEUR



> 347 000 To
Tonnage Annuel
(+37% depuis 2010)

25/09/2019

Présentation de Quaron S.A.S - IR12

3

Quaron S.A.S : Les Chiffres



> 7000 Clients



47 commerciaux
en France
25 000 visites / an



> 6000 produits



Certifications
ISO 9001 / 14001
ESAD / Bio / HACCP / GMP +
Responsible Care



277 cuves
11 480 m3 de capacité
de Stockage



> 226000 m²
Surface d'usines



25 cuves de
mélange



17300 emplacements
palettes



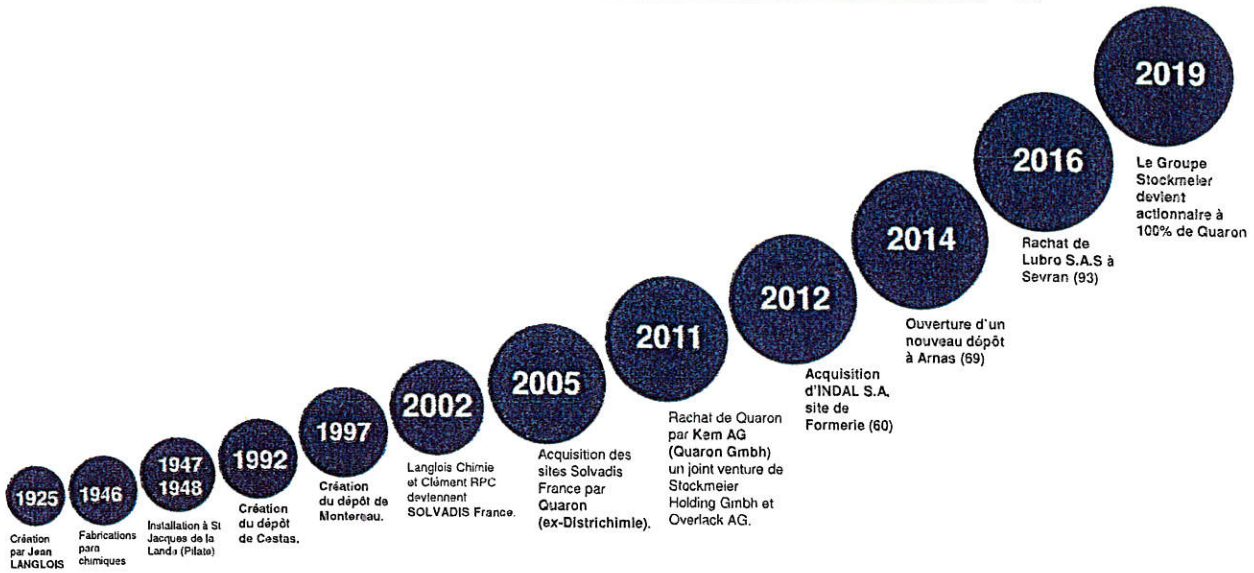
Flotte dédiée de
55 camions

25/09/2019

Présentation de Quaron S.A.S - IR12

4

Historique



25-09-2019

Présentation de Quaron S.A.S – IR12

5

Notre Mission



Notre mission est de distribuer des produits chimiques, reconnu tant par nos clients que nos fournisseurs sur leurs marchés en termes de :

- Service
- Qualité
- Environnement
- Sécurité

Votre partenaire en
Qualité et Services

25-09-2019

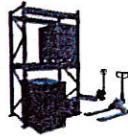
Présentation de Quaron S.A.S – IR12

6

Notre Métier, le service



Sourcing



Stockage dédié



Formulation
Mélanges à façon
Dénaturation d'Ethanol



Production et
Conditionnement
personnalisés



Innovation - Laboratoires R&D et
Laboratoires d'analyses, de
mesures, d'assistance technique,
de formulation personnalisée



Formation agréée aux
Risques Chimiques et à
l'Hygiène et Désinfection



Assistance technique
Qualité, Hygiène, Sécurité,
Environnement

25/09/2019

Présentation de Quaron S.A.S - IR12

7

Notre Métier, nos gammes



Distributeur de Commodités, de Spécialités Chimiques,
de Mélanges à façon.
Des solutions naturelles et synthétiques dans les
domaines de la cosmétique
Distributeur de produits de galvanisation à chaud.
Dénaturateur d'Alcools.



Hygiène et Désinfection
Fabricant de savons
Formulateur de Détergents,
Désinfectants, Enzymatiques
pour l'Agro-Alimentaire,
l'Agriculture, les Collectivités,
le CARWash, ...



FOOD
Additifs et Ingrédients
Alimentaires



ANTIGEL
Formulation de produits
Antigel à base de MEG
et MPG



REGOR
Formulation de produits
de Traitement des
Surfaces



FEED
Additifs et Matières 1^{ères}
pour la Nutrition
Animale.
Produits de conservation
d'ensilage

25/09/2019

Présentation de Quaron S.A.S - IR12

8

Implantations



- ▶ Lille (59)
- ▶ Formerie (60)
- ▶ Montereau (77)
- ▶ Rennes (35)*
- ▶ Niort (79)
- ▶ Bordeaux (33)
- ▶ Lyon (69)



*Siège
25/09/2019

Présentation de Quaron S.A.S – IR12

9

Implantations



HAUBOURDIN (59)

Surface : 50 000 m²
Entrepôt : 4000 m²
Cuves : 54
Stockage : 4100 m³
Personnel : 34
Certifications :
Site SEVESO, seuil haut
ISO 9001 / 14001
GMP+
HACCP
Certifiés BIO

FORMERIE (60)

Surface : 20 000 m²
Entrepôt : 2000 m²
Cuves : 24
Stockage : 325 m³
Personnel : 11
Certifications :
ISO 9001 / 14001
Certifiés BIO

MONTEREAU(77)

Surface : 40 000 m²
Entrepôt : 2400 m²
Cuves : 38
Stockage : 1300 m³
Personnel : 22
Certifications :
Site SEVESO, seuil bas
ISO 9001 / 14001
Certifiés BIO

RENNES (35)

Surface : 60 000 m²
Entrepôt : 7500 m²
Cuves : 89
Stockage : 2500 m³
Personnel : 156
Certifications :
Site SEVESO, seuil haut
ISO 9001 / 14001
GMP+
HACCP
Certifiés BIO

NIORT (79)

Surface : 12 000 m²
Entrepôt : 2000 m²
Cuves : 22
Stockage : 835 m³
Personnel : 17
Certifications :
Site SEVESO, seuil bas
ISO 9001 / 14001
GMP+
Certifiés BIO

CESTAS (33)

Surface : 27 000 m²
Entrepôt : 2000 m²
Cuves : 30
Stockage : 1300 m³
Personnel : 12
Certifications :
Site SEVESO, seuil bas
ISO 9001 / 14001
Certifiés BIO

ARNAS (69)

Surface : 17.000 m²
Entrepôt = 5.900 m²
Cuves : 20
Stockage : 1120 m³
Personnel : 18
Certifications:
Site SEVESO, Seuil haut
ISO 9001 / 14001
Certifiés BIO

25-09-2019

Présentation de Quaron S.A.S – IR12

10

Certifications

Certifications système :

- . ISO 9001
- . ISO 14001

Autres Certifications :

- . GMP+ Rennes, Niort et Haubourdin
- . HACCP Rennes, Niort et Haubourdin
- . Additifs et ingrédients Biologiques
- . ESAD

Un audit de la FEBEA

Organisme agréé pour la formation sur les risques chimiques



Engagements RSE

L'engagement RSE de Quaron (Resp. sociale des entreprises) est une démarche volontaire de la part de notre entreprise. Il permet de mettre en avant les pratiques sociales, environnementales et économiques de nos activités.

Il est basé sur les lignes directrices et les 7 principes de l'ISO 26000 :



La gouvernance



Les droits de l'homme



Les relations et conditions de travail



L'environnement



La loyauté des pratiques



Les questions relatives aux consommateurs



La communauté et développement local

Ils nous font confiance ...



25.09.2019

Présentation de Quaron S.A.S - IR12

17

Nos Producteurs partenaires

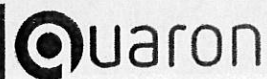


25.09.2019

Présentation de Quaron S.A.S - IR12

18

Rendez-vous sur Notre site Web



www.quaron.com



POCE

PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI

entre

LA RÉGION GRAND-EST

&

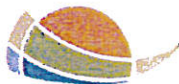
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA HOUBE PAYS BOULAGEOIS

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU WARNDT



Communauté de Communes
de la Houve et du
Pays Boulageois



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



Communauté de Communes
FREYMING-MERLEBACH



Le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)

Entre

Les soussignés :

- **La REGION GRAND EST**, sise 1 Place Adrien Zeller 67070 STRASBOURG Cedex, représentée par son Président Monsieur Jean ROTTNER, dûment habilité à signer la présente par décisions de la Commission Permanente n° 17CP-1961 du 15 décembre 2017 et n°18CP-266 du 26 janvier 2018 ;
- **La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE**, sise 10-12 rue du Général de Gaulle – 57500 SAINT-AVOLD, représentée par son Président Monsieur André WOJCIECHOWSKI, dûment habilité à signer la présente par décision du Conseil Communautaire du **XX** septembre 2019 ;
- **La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT**, sise 1 Allée René Cassin – 57380 Faulquemont, représentée par son Président Monsieur François LAVERGNE, dûment habilité à signer la présente par décision du Conseil Communautaire du **XX** septembre 2019 ;
- **La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH**, sise 2 rue de Savoie – 57800 FREYMING-MERLEBACH, représentée par son Président Monsieur Pierre LANG, dûment habilité à signer la présente par décision du Conseil Communautaire du **XX** septembre 2019 ;
- **La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS**, sise 29A rue de Sarrelouis – 57220 BOULAY, représentée par son Président Monsieur André BOUCHER, dûment habilité à signer la présente par décision du Conseil Communautaire du **XX** septembre 2019 ;
- **La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT**, sise Place du Marché – 57150 CREUTZWALD, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, dûment habilité à signer la présente par décision du Conseil Communautaire du **XX** septembre 2019 ;

Vu la délibération 17SP-849 relative à l'adoption du SRDEII du Grand Est par l'assemblée régionale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2017/419 portant approbation du SRDEII de la Région Grand Est ;

Vu les délibérations du 29 juin 2017 et suivantes relatives aux dispositifs d'aide issus du SRDEII de la Région Grand Est ;

Vu la délibération 17CP-1961 du 15 décembre 2017 du Conseil Régional du Grand Est relative aux principes et modalités des Pactes Offensive Croissance Emploi ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie du **XX** septembre 2019, relative à l'adoption du présent Pacte Offensive Croissance Emploi ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont du **XX** septembre 2019 relative à l'adoption du présent Pacte Offensive Croissance Emploi ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach du **XX** septembre 2019 relative à l'adoption du présent Pacte Offensive Croissance Emploi ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de La Houve et du Pays Boulageois du **XX** septembre 2019 relative à l'adoption du présent Pacte Offensive Croissance Emploi ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Warndt du **XX** septembre 2019 relative à l'adoption du présent Pacte Offensive Croissance Emploi ;

Convient des principes et engagements suivants :

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

INTRODUCTION : CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

1. Un dynamisme démographique faible et une précarisation des habitants
2. La situation transfrontalière, un atout pour le territoire
3. Un tissu économique local de plus en plus diversifié et des capacités d'accueil importantes
4. Une mobilité à développer et à réorganiser
5. La démarche « Territoires d'industrie »
6. Synthèse du diagnostic (AFOM)

1 – LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

Objectif 1 – Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises

- 1.1. L'offre foncière et immobilière
- 1.2. Le Projet de territoire Warndt Naborien
- 1.3. La reconversion des friches

Objectif 2 – Développer de nouvelles filières

- 2.1. Les énergies renouvelables
- 2.2. Le Gaz de Houille
- 2.3. La diversification agricole et les circuits courts
- 2.4. Le Tourisme et les loisirs

Objectif 3 – Rendre le territoire plus « accessible »

- 3.1. Les actions de prospection et de promotion du territoire
- 3.2. L'emploi et la formation
- 3.3. La mobilité des habitants

2 – LES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

- 2.1. Fonds de soutien à l'investissement des petits commerces
- 2.2. Accompagnement des entreprises

3 – LA COORDINATION ET L'EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

- 3.1. Efficacité de l'action publique et coordination des acteurs
- 3.2. L'attractivité économique pour le maintien et le développement d'activités sur le territoire
- 3.3. Le suivi des projets d'entreprise
- 3.4. Les conditions favorables à la création-reprise d'entreprise

3.5. La participation au Réseau des développeurs du Grand Est

3.6. L'adaptation des compétences et le traitement des problèmes de recrutement en lien avec le CPRDFOP et sa gouvernance régionale et territoriale

4 – LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI DU POCE

4.1. Le portage et les référents Région et groupement d'EPCI

4.2. La périodicité des points d'avancement

4.3. L'animation et le suivi de la mise en œuvre

4.4. L'évaluation

4.5. Durée de conventionnement

ANNEXES

Annexe 1 : Diagnostic socio-économique synthétique du territoire

Annexe 2 : Tableau comparatif des principales données INSEE 2019

Annexe 2 : Volet économique du projet de PADD du SCoT Val de Rosselle (2020-2040)

Annexe 3 : Volet économique du projet de PADD du SCoT de l'Agglomération Messine (2020-2040)

PRÉAMBULE

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) constitue la stratégie offensive, structurante, concertée et fédératrice de la Région pour répondre aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est et de ses territoires. La stratégie retenue est en accord avec les orientations des SCoT de l'Agglomération Messine et du Val de Rosselle.

La Région et les groupements d'EPCI volontaires décident d'agir ensemble au service de cette ambition de façon concertée et complémentaire, et ce, dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs, dans le respect de la diversité des atouts territoriaux, et en tenant compte des missions dévolues à d'autres acteurs intervenant sur ces territoires (chambres consulaires, opérateurs de la création reprise, agence régionale de l'innovation, agence d'attractivité, etc.).

A cette fin, ils souscrivent un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) sous forme d'un contrat de partenariat centré sur des priorités à caractère économique que les groupements d'EPCI et la Région identifient ensemble, en cohérence avec le SRDEII et les politiques menées dans l'ensemble de la région Grand Est, au service d'un objectif de croissance, de compétitivité et d'emploi.

Le POCE se base sur les besoins et initiatives du territoire en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.

Il obéit à une double finalité :

- Constituer le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération entre les intercommunalités et la Région Grand Est ;
- Identifier des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation qui seront décisives pour l'avenir du territoire et l'atteinte des objectifs définis par le SRDEII.

A l'écoute des besoins des entreprises, la Région et les 5 intercommunalités œuvrent de concert pour :
Assurer en matière d'économie et d'innovation, la convergence et la complémentarité entre leurs actions, et réaffirmer le rôle des EPCI dans leurs responsabilités en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise ;
Partager les informations et rendre compte aux territoires des aides régionales aux entreprises et actions collectives ;

Susciter ensemble sur le territoire une dynamique de bonnes pratiques et un suivi interentreprises en partenariat avec les autres intervenants, dont les agences de développement économique.

Le POCE est un contrat de partenariat qui vise à :

Répondre aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic ;

Valoriser les atouts et la valeur ajoutée spécifiques des territoires signataires ;

Optimiser l'offre d'équipements et de services aux entreprises des territoires du Grand Est ;

Maximiser ensemble l'effet-levier commun au service de l'économie et de l'innovation territoriale en précisant les contreparties :

Prioritairement dans le cadre des politiques régionales d'intervention issues du SRDEII ou d'autres politiques régionales connexes ;

Ou exceptionnellement hors dispositif, quand il y a lieu, au titre d'un projet structurant, prioritaire au regard des enjeux économiques d'avenir des territoires et à leur intérêt démontré pour l'emploi et le développement économique, compatible avec les orientations stratégiques du SRDEII, et pour lequel les intercommunalités signataires souhaitent s'engager en mobilisant des moyens.

Permettre aux EPCI de Forbach, Sarreguemines et Bitche d'octroyer des aides directes aux entreprises ou aux accompagnateurs d'entreprises en complément d'aides ou régimes définis par la Région au titre du SRDEII, dans le cadre de conventions financières spécifiques qui sécurisent ces actes.

Ainsi, la présente convention-cadre fixe les principes de collaboration et les engagements réciproques ou complémentaires de la Région Grand Est et des 5 intercommunalités dans le champ économique et dans le cadre du SRDEII en lien avec le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle).

Elle identifie notamment, sur la base d'un diagnostic partagé, les champs d'action communs et opportuns pour lesquels un besoin et une pertinence d'intervention à l'échelle des territoires signataires ont été établis.

Elle est sans incidence financière en tant que telle.

Elle pourra être déclinée et complétée en tant que de besoin, par des conventions spécifiques relatives aux projets et démarches qui y sont inscrits, et qui préciseront le cas échéant, l'objet détaillé de celles-ci, ainsi que les engagements financiers et juridiques respectifs.

Ces conventions pourront être établies, selon le cas, entre les 3 EPCI et la Région, ou entre l'un et l'autre des EPCI et la Région en fonction des actions relevées par eux.

Dans un souci de transparence et d'équité, une information sera faite auprès de l'ensemble des parties sur toutes les conventions découlant du POCE, qu'elles soient collectives ou individuelles.

INTRODUCTION : CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

Le diagnostic socio-économique du territoire figure en annexe 1 de la présente convention.

1. Un dynamisme démographique faible et une précarisation des habitants

*Cette analyse est réalisée à l'échelle de l'ensemble du territoire du POCE. Dans ce contexte, les données en matière de dynamisme territorial (démographique, économique, social...) peuvent varier en fonction des spécificités de chaque intercommunalité qui composent le territoire de contractualisation. Afin d'apprécier les particularités de chaque intercommunalité, **un tableau comparatif regroupant les principales données INSEE les plus récentes**, figure en annexe 2 de la présente convention.*

Le territoire du POCE, qui compte actuellement 151.610 habitants, est confronté à une forte diminution de son attractivité résidentielle, observable par une décroissance démographique conséquente depuis les années 1990.

La période 1968-1990 est caractérisée par une croissance de la population totale. Depuis les années 1990 au cours desquelles le territoire atteint son maximum de peuplement, la population ne cesse de baisser. A l'heure actuelle, le niveau démographique du territoire est inférieur à celui des années 60.

Cette évolution démographique est liée aux fluctuations du solde naturel (rapport entre les décès et les naissances) et du solde migratoire (rapport entre les arrivées et les sorties). Or, à l'échelle de ce territoire, ces deux indicateurs affichent une tendance défavorable à une croissance de la population globale.

Le solde migratoire est fortement déficitaire : depuis les années 90, le territoire enregistre plus de départs que d'arrivées de population. Ce phénomène est notamment très marqué sur des pôles structurants du territoire : Saint-Avold, Freyming-Merlebach et Creutzwald.

Un solde naturel de moins en moins dynamique : à chaque période intercensitaire, le nombre de naissances reste supérieur aux décès, permettant ainsi de compenser le déficit migratoire jusqu'aux années 1990. Une diminution progressive est ensuite observée et ne permet plus de pallier aux départs de nombreux ménages, qui impactent directement le niveau démographique du territoire. Aujourd'hui, le solde naturel est déficitaire.

De plus, le positionnement du territoire, au sein d'une zone transfrontalière et à proximité de pôles métropolitains, explique les évolutions constatées. En effet, la situation transfrontalière, en périphérie immédiate de la conurbation allemande de Sarrebruck-Sarrelouis, impacte ce territoire qui subit également l'attraction des agglomérations voisines comme Metz ou Sarreguemines, par exemple.

En conséquence, le profil démographique du territoire, autrefois caractérisé comme territoire « jeune », affiche aujourd'hui l'ensemble des traits d'un territoire qui vieillit. En effet, la perte de vitesse démographique observée à l'échelle globale du territoire a impacté :

La population âgée de moins de 30 ans qui représente environ 22% de la population en 2015, situant ainsi le territoire en-dessous des moyennes départementale et nationale ;

Et les ménages de plus de 60 ans surreprésentés par rapport aux jeunes puisqu'ils représentent près de 26% de la population globale, proportion supérieure à la moyenne départementale.

Aujourd'hui, le territoire du POCE concentre plus de personnes de plus de 60 ans que de personnes de moins de 20 ans.

Concernant la population active, en 2015, le territoire dénombre plus de 66.747 emplois, dont 63.164 emplois salariés.

La répartition des emplois par secteur d'activité est représentative du Département, avec toutefois une part des emplois dans l'industrie légèrement plus marquée, liée à la caractéristique du tissu économique du territoire.

Le territoire est marqué par un taux de chômage (16,3%) moyen particulièrement élevé par rapport au département. L'évolution de l'emploi, de la population active et du taux de chômage montre bien que le territoire est en situation de mutation économique et de restructuration. L'emploi peu qualifié auparavant développé dans l'industrie est graduellement remplacé par des emplois demandant une qualification supérieure, notamment dans le secteur tertiaire. Ce taux de chômage important pose la question de la reconversion des personnes peu qualifiées pour favoriser leur retour sur le marché du travail.

Les indicateurs de pauvreté-précarité élevés constatés sur les 5 intercommunalités place ce territoire parmi les territoires les plus défavorisés du département. Les analyses réalisées par l'Observatoire Départemental de l'Habitat de la Moselle sur les revenus fiscaux nous apportent un éclairage sur la situation du territoire par rapport aux EPCI environnants. La présence de populations défavorisées sur les Communauté de Communes de Warndt, de Freyming-Merlebach, de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie notamment est plus forte que sur les autres agglomérations situées à proximité (Metz et Val de Fensch, par exemple). Selon les données de FILOCOM, 1/5^{ème} des ménages se situent en-dessous du seuil de pauvreté en 2013 (source : SCoT Val de Rosselle).

Des taux extrêmes de pauvreté sont enregistrés sur la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach : 24 % en 2009 contre 17 % au niveau du département (source : ODH-2014).

D'autre part, il est intéressant de mettre en avant l'évolution des catégories socio-professionnelles sur le territoire. Sur les dix dernières années, des évolutions sont constatées au sein des catégories socio-professionnelles. On constate ainsi :

- Une croissance élevée des retraités : supérieure à la moyenne départementale, la part des retraités représente près de 27% de la population et traduit en partie le vieillissement du territoire ;

- Les ouvriers et les employés représentent plus du tiers de l'ensemble. La baisse des ouvriers sur le territoire est compensée par l'évolution positive des employés. A noter que la proportion des ouvriers est surreprésentée par rapport à l'échelle nationale (18,7% en 2015 sur le territoire contre 15,9 % au niveau national) en raison de l'histoire économique du secteur ;
- La part des professions intermédiaires et supérieures a progressé entre 1999 et 2013 (+2,5 points), mais reste moins représentée qu'à l'échelle de la Moselle (20,1% contre 14,7% sur le territoire POCE) ;
- Une stabilisation des professionnels du monde agricole, dont la représentation oscille aux alentours de 0,4%, mais qui reste faible à l'échelle du POCE.

La population active par Catégorie Socioprofessionnelle (CSP) montre ainsi une surreprésentation des ouvriers sur le territoire, ainsi qu'une part relativement faible des cadres, professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires.

2. La situation transfrontalière, un atout pour le territoire

La répartition des emplois en 2010 démontre une forte polarisation sur les villes de Saarbrücken et Sarrelouis qui se situe du côté allemand. La proximité immédiate de ces pôles d'emplois côté allemand marque le marché local du travail (nombreux déplacements professionnels d'actifs du territoire vers des entreprises allemandes).

Environ 16% des actifs occupés (près de 10 000 actifs) se dirigent vers l'étranger, principalement en Allemagne qui est de loin le premier pourvoyeur d'emplois à l'extérieur du territoire. Cela traduit ainsi une forte dépendance vis-à-vis des emplois allemands pour les habitants du POCE.

Ce sont sans surprise les communes situées à proximité de la frontière (Falck, Freyming-Merlebach, Creutzwald...) qui émettent le plus de déplacements domicile-travail vers l'Allemagne.

Toutefois, ces dernières, le moteur transfrontalier vers l'Allemagne (Sarre) s'est nettement ralenti. Alors que le nombre de frontaliers en Allemagne a augmenté jusqu'en 2001, sa baisse constante jusqu'en 2007 est due à la disparition d'environ 2 000 emplois frontaliers lorrains dans l'industrie des deux Länder (Sarre et Rhénanie-Palatinat) depuis 1999. L'Allemagne, historiquement attractive par son industrie et première destination avant 1991 a donc réduit sa part en tant que destination des travailleurs frontaliers lorrains.

De son côté, la zone d'emploi du POCE cumule d'importantes difficultés (déclin démographique, taux de chômage élevé, faible niveau de qualification de la population active...).

La proximité de la Sarre et son fort potentiel industriel (automobile, sidérurgie, plasturgie, transports, commerces et services) constitue tout de même une réelle opportunité.

En effet, la Sarre, d'ici 20 ans, doit pallier un déficit démographique et procéder à un remplacement de plus de la moitié de ses salariés. Elle recherche dès à présent des compétences sous condition de bilinguisme. Malgré la stagnation du nombre des emplois, la productivité de l'économie sarroise a augmenté, selon les indicateurs du volume de travail et les heures de travail des employés. La question de la productivité est à considérer comme particulièrement importante puisque près de 50% de la production industrielle de la Saar est exportée.

Actuellement comme auparavant, les branches d'activités industrielles sont bien plus présentes dans la Sarre que dans les autres Länder. Néanmoins, on observe les mêmes tendances en Sarre qu'ailleurs en ce qui concerne la répartition des secteurs économiques : diminution de la part de l'industrie, croissance du secteur tertiaire et des services.

Depuis des décennies, le travail frontalier est partie intégrante de l'économie sarroise. Il va de soi que les entreprises sarroises embauchent au même titre des frontaliers que des Sarrois.

3. Un tissu économique local de plus en plus diversifié et des capacités d'accueil importantes

Le paysage économique du territoire a été marqué par l'industrie du charbon. En 2004, l'histoire charbonnière s'achève avec la fermeture du puits de la Houve à Creutzwald.

Aujourd'hui, le territoire dénombre environ 7667 établissements actifs répertoriés en 2017, toutes activités confondues. Territoire marqué historiquement par l'activité industrielle, le poids de l'activité tertiaire dans l'économie est aujourd'hui relativement proche des échelles territoriales supérieures.

Comme à l'échelle nationale, le poids des entreprises sans salariés représente plus de 2/3 des établissements actifs du territoire. De même, on observe une très forte représentativité des très petites entreprises : plus de 80% des établissements employant des salariés comportent des effectifs de moins de 10 salariés.

Par ailleurs, les entreprises de 50 salariés et plus sont particulièrement présentes sur le territoire comparativement au territoire national (1,20% contre 1,15% en France), mais légèrement en deçà de la représentativité départementale (1,29% de l'ensemble des établissements de Moselle) et régionale (1,28% de l'ensemble des établissements de Lorraine).

Le poids des établissements de 50 salariés et plus correspond aux caractéristiques historiques du territoire avec l'accueil d'entreprises extractives, sidérurgiques et chimiques qui nécessitent l'emploi de main d'œuvre ouvrière importante. On constate donc la poursuite de la mutation économique du territoire avec l'essor de l'auto-entreprenariat et la création de petites entreprises facilitant la création d'emploi à court terme.

Le poids de l'activité tertiaire s'explique par le poids important de l'activité présente au sein de l'économie du territoire. En effet, 68% des établissements économiques et des effectifs salariés du territoire relèvent de la sphère présente, c'est-à-dire qu'ils produisent des biens ou des services pour satisfaire les besoins de la population résidente.

Cela s'explique notamment par la perte d'activité industrielle (économie non-présentielle) et par le poids des activités liées aux services, commerces et transports dans les créations d'entreprises ces 10 dernières années.

Plus de 677 établissements industriels sont présents sur le territoire. Le poids de l'industrie liée à la métallurgie et la chimie reste encore bien présent sur le territoire. Toutefois, d'autres secteurs d'activité permettent quant à eux de diversifier les savoir-faires. C'est le cas pour le travail du bois et la fabrication de meubles, la fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire, et l'industrie agro-alimentaire par exemple.

Ainsi, plus de la moitié des établissements industriels relèvent aujourd'hui de l'industrie manufacturière.

Par ailleurs, un tiers des établissements économiques du territoire employant 100 salariés et plus, relève de l'industrie (22 établissements sur 65, dont 14 d'activités manufacturières).

L'industrie chimique et l'industrie agro-alimentaire tiennent encore un rôle principal en matière d'emploi.

Comme sur le reste de la région et en France, la création d'entreprises est dynamique. En 2017, le nombre de création d'entreprises était de 907, soit 14 % des entreprises créées en Moselle.

L'essentiel des créations d'entreprises de 2017 concerne les activités liées aux services et aux activités commerciales, de restauration et de transport. La construction est également un secteur en croissance avec 17 % des entreprises créées en 2017.

Bien que la création d'entreprises se porte relativement bien sur le territoire, le taux de survie 2 à 5 ans à l'échelle de la zone d'emploi et de la région est inférieur à la moyenne nationale. C'est dans le secteur de la construction que le taux de survie est le moins performant (44%), secteur d'activité en majorité porté par les très petites entreprises et par l'auto-entrepreneuriat. La pérennité des entreprises nouvellement créées apparaît ainsi comme enjeu fort pour la dynamique économique et la stabilisation de l'emploi sur le territoire.

L'offre de foncier à vocation économique est répartie au sein du territoire sur un ensemble de près de 50 zones d'activités soit diversifiées, soit thématiques (commerce, etc.). La répartition de ces zones d'activités peut être classée suivant leur attractivité et/ou leurs spécificités :

- Avec des zones d'importance supérieure, qualifiées de « majeures », au rayonnement dépassant le territoire ;
- Avec des zones plus locales, visant essentiellement la satisfaction de besoins locaux ;
- Avec des zones d'activités commerciales.

Le territoire compte également de nombreuses friches. La reconversion ou la requalification des sites industriels ouvrent alors de véritables opportunités pour le territoire et constituent ainsi un enjeu fort. Parmi ces friches, plusieurs centaines d'hectares ne sont cependant pas mobilisables pour la réintégration d'une activité (économique ou autre), puisque classées en zonage « N » (nature) au document d'urbanisme local ou faisant face à d'importantes contraintes.

4. Une mobilité à développer et à réorganiser

En termes d'organisation des transports, seule la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie dispose d'un réseau de transports publics urbains. L'EPCI est compétent pour organiser et exploiter ses transports urbains notamment, l'aménagement, la gestion et l'entretien de la gare routière de Saint-Avold, son parking et le mobilier urbain affecté aux dessertes communautaires.

Le périmètre des transports urbains couvre l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération qui a unifié ses tarifications sur l'ensemble du réseau.

Mais les transports urbains restent encore très centrés sur les centres d'agglomération. La desserte des secteurs périphériques ne fait pas l'objet d'une politique de desserte par les transports collectifs. C'est pourtant là où se développe le plus rapidement, à proximité des grands nœuds du réseau routier et autoroutier, les principales zones commerciales et d'activités, fortement génératrices de trafic. Cela contribue donc à renforcer l'usage, déjà quasi exclusif, de la voiture particulière.

Outre le problème environnemental que cela soulève, cette déficience de l'offre de transport public pose également le problème de l'accessibilité à l'emploi : les personnes financièrement les plus fragiles, qui n'ont pas la possibilité d'avoir une voiture, voient les difficultés pour accéder à un emploi renforcé.

Dans les autres intercommunalités, le réseau régional Transdev tente de pallier l'absence de transports urbains. En dehors de la mise en place du transport à la demande au sein de l'intercommunalité de La Houve et du Pays Boulageois, le réseau régional Transdev, qui est le seul à assurer la desserte de certaines communes, offre parfois des services qui sont de nature à pallier l'absence de réseau urbain.

C'est notamment le cas de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach. De nombreuses lignes Transdev rayonnent autour de la gare routière de Freyming. Certaines de ces lignes offrent des services de proximité : l'une d'entre elles reste cantonnée à l'intérieur de la commune de Freyming-Merlebach. Plusieurs autres circulent intégralement à l'intérieur de la Communauté de Communes, reliant Freyming aux communes voisines comme Cocheren ou encore Farébersviller par exemple. Ces lignes offrent des niveaux de service non négligeables, généralement de l'ordre de 5 à 10 allers-retours par jour, mais qui restent en-deçà de l'offre généralement proposée par une véritable ligne de transports urbains. A l'opposé, la desserte de Creutzwald par le réseau régional Transdev, par exemple, est nettement moins développée.

En matière de coordination, il n'existe pour l'heure aucune instance entre les différentes autorités organisatrices de mobilités, et l'articulation entre les différents et nombreux réseaux du périmètre est quasi inexistante. L'intermodalité entre réseaux urbains et car Transdev demeure peu développée, à la fois en ce qui concerne les correspondances, l'information aux voyageurs et la tarification. A l'intérieur du périmètre des transports urbains de Saint-Avold Synergie, les réseaux urbains et interurbains sont simplement juxtaposés et convergent vers la gare routière.

La mobilité quotidienne des travailleurs est également marquée par l'importance des échanges avec l'Allemagne. La multiplicité des intervenants français rend toutefois difficile le dialogue et la coopération transfrontalière entre la France et l'Allemagne.

Au sein du Land de Sarre et plus spécifiquement dans la partie allemande de la métropole transfrontalière, la loi sur les transports collectifs du 29 novembre 1996 établit les responsabilités en matière d'organisation des transports en commun. Elle prévoit également les modalités de coopération entre les AOM.

Ainsi, les différentes AOM sont regroupées au sein d'un syndicat intercommunal des transports collectifs, le ZPS, qui assure la coordination générale de l'offre.

Par ailleurs, les AOM ont délégué leurs activités opérationnelles à la société des réseaux de transport public sarrois de la Sarre, la VGS, entreprise publique du Land.

Enfin, l'ensemble des entreprises de transport public sarroises sont regroupées au sein du syndicat des transports sarrois, le SaarVV, qui propose une tarification unique et intégrée.

L'organisation des transports collectifs de voyageurs dans la partie allemande de la métropole transfrontalière est donc claire, centralisée et par conséquent intermodale.

Le seul exemple de coopération entre diverses autorités organisatrices est l'abonnement transfrontalier Flexfarht. Il est réservé aux personnes résidant en France et travaillant dans l'agglomération de Sarrebruck (ou inversement). Il donne libre accès au réseau urbain de Sarrebruck, aux réseaux de Forbach ou de Saint-Avold suivant le lieu de domiciliation, et aux trains TER entre Sarrebruck et Forbach ou Saint-Avold.

Les services de transport collectif permettant de franchir la frontière sont peu performants, malgré l'importance des déplacements transfrontaliers, notamment pour le motif domicile-travail. Si l'on excepte la ligne ferroviaire Metz-Sarrebruck, seules deux lignes d'autocars interurbains et une ligne de bus urbains traversent la frontière.

Les deux lignes d'autocars MS1 et MS2 relient Saint-Avold à Sarrebruck pour la première (via Stiring-Wendel, Forbach, Morsbach, Rosbruck, Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut) et Saint-Avold à Sarrelouis pour la seconde (via Uberherrn, Creutzwald, Carling et L'Hôpital). Leur création est due à une initiative du Land de Sarre et du Département de la Moselle qui, au milieu des années 1990, ont souhaité faciliter et améliorer les déplacements de part et d'autre de la frontière. Une étude de 1995 avait en effet montré que la voiture particulière assurait la quasi-totalité des déplacements frontaliers, les transports collectifs ne captant que 0,7 % des déplacements. Le département de la Moselle et le Ministère des Transports du Land de Sarre ont donc aidé à mettre en place deux lignes dans le cadre d'un programme Interreg.

La ligne MS1 assure 6 allers-retours quotidiens en semaine, 3 le samedi, mais ne fonctionne pas le dimanche. La ligne est parallèle à la voie ferrée Metz-Sarrebruck, qui offre un niveau de service bien plus élevé. Sa fréquentation est relativement faible.

La ligne MS2 offre un niveau de service comparable, mais est nettement plus fréquentée. La majorité des usagers profite de cette ligne pour se déplacer uniquement à l'intérieur de la zone française (50 %) ou de la zone allemande (30 %). Les scolaires représentent près de la moitié de la clientèle de la ligne.

5. La démarche « Territoires d'industrie »

Le Gouvernement conduit une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires, centrée sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité et de simplification.

Le Premier ministre a souhaité renforcer fortement l'accompagnement des projets locaux, à travers l'initiative « Territoires d'industrie ».

Il s'agit d'une approche nouvelle qui part des projets des territoires, de la géographie industrielle du pays, des compétences en matière de développement économique des conseils régionaux et des intercommunalités et de l'accompagnement renforcé et ciblé des territoires les plus impactés par la désindustrialisation. Elle s'inscrit dans la perspective de la création de l'agence nationale de la cohésion des territoires. Le soutien aux entreprises et aux écosystèmes industriels constitue une priorité sur ces territoires et passe par la mobilisation des services de l'Etat et de ses opérateurs, des élus, des acteurs industriels et de tous les acteurs publics et privés qui, au plan local, souhaiteraient s'inscrire dans cette démarche.

L'Etat s'engage à mettre en œuvre une offre de services intégrée à destination des territoires. Sa valeur ajoutée repose sur le fait que ces outils soient portés à la connaissance des Territoires d'industrie, rapidement mobilisés et rendus flexibles pour s'adapter aux spécificités des projets portés par les Territoires d'industrie.

Le territoire d'industrie sélectionné de Moselle Est regroupe 8 EPCI dont les 5 EPCI du POCE. Il prévoit un pilotage au plan local, décentralisé et confié aux présidents des conseils régionaux au niveau régional, aux présidents des intercommunalités et aux industriels au niveau de chaque territoire d'industrie. Territoires d'industrie s'inscrit dans le cadre des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). L'Etat prévoit la priorisation de moyens financiers.

La démarche se concrétisera par la formalisation d'un projet de territoire d'industrie, centré sur les enjeux d'attractivité du territoire et des métiers de l'industrie, des enjeux de formation et de développement des compétences, l'existence et l'accessibilité des infrastructures (transport, numérique, foncier...), les services au public, l'innovation et la croissance des entreprises ou encore de simplification administrative. Les engagements pris par les acteurs (Etat, collectivités, industriels, opérateurs et partenaires publics ou privés souhaitant s'engager dans la démarche) seront inscrits dans un contrat « territoire d'industrie ».

6. Synthèse du diagnostic (AFOM)

+ ATOUTS	FAIBLESSES -
<p>Une situation transfrontalière qui constitue un poids démographique, de consommation, une capacité de production et un marché du travail important</p> <p>Une bonne desserte routière nationale et internationale</p> <p>Proximité de plusieurs aéroports</p> <p>Une bonne desserte ferroviaire dans l'ensemble</p> <p>Une part des emplois industriels et du secteur de la construction supérieure au niveau départemental</p> <p>Disponibilités foncières importantes</p> <p>Main d'œuvre disponible</p>	<p>Un déclin démographique important. La part des jeunes décroît alors que les +60 ans sont surreprésentés</p> <p>Des CSP peu variées : beaucoup d'ouvriers, peu de cadres et de nombreuses personnes sans activité professionnelle</p> <p>Présence de formations supérieures peu diversifiées induisant des départs de populations étudiantes vers les agglomérations voisines (Metz et Nancy notamment)</p> <p>Des transports urbains peu développés, à l'exception de la CA Saint-Avold Synergie</p> <p>Un taux de chômage particulièrement élevé : 16,3%</p> <p>Un secteur des services aux entreprises peu développé</p>
↗ OPPORTUNITÉS	MENACES ↘
<p>Anticipation du vieillissement en développant les services à la personne, en vue de créer de l'activité et de l'emploi</p> <p>Le déploiement progressif de la fibre haut débit (FTTH)</p> <p>Un bon potentiel de recherche avec plusieurs laboratoires et de forts liens avec le PPE et les Industries</p> <p>L'amélioration de l'appareil de formation avec l'implantation de nouvelles formations sur l'énergie et les matériaux, l'articulation plus étroite avec les instituts sarrois</p> <p>La pérennisation de la filière chimie passe par le développement d'infrastructures nouvelles et l'orientation vers de la chimie de spécialités voire de la chimie verte</p> <p>Un potentiel de redéploiement industriel autour des filières d'avenir : logistique, santé, matériaux, énergies renouvelables</p> <p>La reconquête des friches et le Projet de territoire Warndt Naborien, accompagnant la fermeture de la Centrale Émile Huchet</p> <p>Démarche « Territoires d'Industrie »</p>	<p>Départ des jeunes : le territoire n'arrive pas à conserver ses forces vives</p> <p>Difficultés d'accès au marché du travail allemand du fait d'un manque de qualification et d'un défaut de maîtrise de la langue</p> <p>Une forte dépendance aux filières automobile et chimique</p> <p>Des problèmes de santé publique liés aux phénomènes de vieillissement et de paupérisation</p> <p>Détérioration du cadre de vie et de l'image du territoire</p>

1 – LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

La stratégie économique du territoire s'inscrit dans une démarche globale d'attractivité. Elle s'articule principalement autour de 3 objectifs majeurs :

Objectif 1 – Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises

1.1. L'offre foncière et immobilière

Le foncier d'activités et l'immobilier d'entreprises relèvent de la compétence de plein droit des EPCI. A ce titre, les 5 intercommunalités signataires du POCE présentent une offre foncière et immobilière en faveur d'entreprises locales artisanales, mais également internationales avec un profil majoritairement industriel. La Région n'a pas, à priori, vocation à soutenir tout type de projet d'immobilier d'entreprises (bâtiments relais, extension d'hôtel d'entreprises...), ou l'aménagement des zones d'activités. Elle soutient directement les projets des entreprises existantes ou souhaitant s'implanter sur ces sites, dans le cadre du SRDEII, ainsi que les démarches d'écologie industrielle et territoriale s'y développant.

1.1.1. Le Composite Park (CASAS – Porcelette)

Le Composite Parc est un parc d'activités technologiques dédié aux Matériaux et Technologies avancés et aux Énergies d'Avenir. Il réunit déjà un ensemble cohérent d'activités industrielles et de recherches liées aux matériaux avancés et à l'énergie.

Cependant, il doit désormais bénéficier d'une communication et d'une porte d'entrée (bâtiment d'accueil) qui signale son existence afin de lui donner une visibilité plus importante à l'échelle du Grand Est.

Cette entrée doit remplir plusieurs fonctions, notamment de :

- Garantir la sécurité des personnes et des biens se trouvant dans le Parc ;
- Orienter les visiteurs afin de repérer l'emplacement des activités implantées ;
- Se rencontrer au sein d'un lieu de convivialité (type cafétéria, salle de conférence...) ;
- Exposer les activités présentes sur le Parc ;
- ...

Il ne s'agit donc pas seulement de construire une porte d'entrée qui situe son emplacement, mais également de créer un outil d'information et de sensibilisation, d'une entrée dans le monde de la recherche, du développement technologique et de la production des Technologies et Matériaux pour les transports et l'énergie.

Ce projet sera ainsi réalisé à destination des personnels travaillant sur le site, des personnes extérieures professionnelles venant leur rendre visite (clients, fournisseurs...), des personnes venant suivre des formations, les industriels, chercheurs et investisseurs potentiels, les élèves et étudiants, les habitants désirant s'informer des Matériaux et Technologies avancées...

En complément de ce projet, l'intercommunalité souhaite également mettre en place une « gouvernance » du Composite Park par l'intermédiaire des acteurs locaux publics ou privés, la constitution d'une SEM. L'intérêt est de mieux structurer cette zone d'activité innovante et unique dans la Grand Est. La principale mission en terme de gouvernance consisteraient à l'animation générale du projet (secrétariat, animation scientifique, groupes de travail et de réflexion, actions de communication et de promotion de la zone d'activités, gestion foncière de la zone et des bâtiments...)

Enfin, le Pôle de Plasturgie de l'Est (PPE), qui est un centre technique de renommée internationale spécialisé dans la mise en œuvre de matériaux composites à fibres longues et à matrices thermoplastiques et/ou thermodurcissables sera prochainement transféré sur le site du Composite Park. En effet, le PPE s'est d'ores et déjà vu confié une mission d'animation technologie qui consiste, entre autres, à :

- Apporter un appui technique aux équipes de prospection ainsi qu'aux prospects eux-mêmes ;
- Accompagner les projets d'implantation sur le Composite Park ;
- Aider à l'émergence de projets de recherche industrielle collaborative dans le domaine des composites ;
- Accompagner les prospects et les sociétés implantées sur le Composite Park pour assurer l'adéquation entre leurs besoins et l'offre de formation aux métiers ;
- Assurer aux entreprises s'installant ou établies sur le Composite Park, le recensement, et la proposition d'une offre de programme de formation adaptée à leurs personnels ;
- Accompagner la promotion nationale et internationale de Composite Park à travers des colloques scientifiques ou technologiques et la participation à des salons.

✓ **Calendrier : 2019 – 2021**

✓ **Partenaires : CASAS, Région, PPE, Chemesis, opérateurs du Composite Park**

1.1.2. Le Warndt Park (CCW – Creutzwald)

Outre la superficie de 4 ha restant à commercialiser sur son Parc d'activités Communautaire Sud, la Communauté de Communes du Warndt dispose d'importantes réserves foncières prêtes à la commercialisation au travers du Warndt Park. Il s'agit d'une zone de 91 ha, située à l'est de Creutzwald, en bordure de la frontière allemande et de la nouvelle RN33.

L'intérêt de cet espace est de favoriser l'implantation des industriels et des artisans, avec une priorité donnée aux activités innovantes, de haute technologie, d'industrie de pointe ou de services, pour un développement soutenable et des créations d'emplois pérennes.

Le site a vocation à accueillir de l'activité économique, mais également des loisirs et de l'habitat. Pour la Communauté de Communes du Warndt, cette mixité s'avère créatrice de vie et d'échanges et a pour objectif de faire de cette Zone d'activités transfrontalière, un véritable lieu de vie.

- ✓ **Calendrier : dès 2019**
- ✓ **Partenaires : CCW, SODEVAM**

1.1.3. Le Parc d'activités de la Rosselle (CCFM – Betting & Béning-lès-Saint-Avold)

Le Parc d'Activités Communautaire de la Rosselle est une zone de 22 ha, située à l'Est de Freyming-Merlebach, qui s'inscrit dans la trame urbaine des communes de Betting et Béning-Lès-Saint-Avold. L'intérêt majeur de cet espace réside dans sa situation idéale à proximité des échangeurs autoroutiers de l'A320 et de la RD 603.

La zone présente ainsi les avantages suivants :

- Une accessibilité très facile depuis les autoroutes A4 et A320 et la Route Départementale 603 qui structure le territoire du Val de Rosselle ;
- Une proximité immédiate de la gare de Béning-Lès-Saint-Avold, au croisement des lignes Paris/Francfort (TGV) et Hargarten/Strasbourg ;
- La présence de pistes cyclables transfrontalières VELO VISAVIS et RD 603 ;
- Un embranchement « fer » facilement réalisable depuis la gare de triage de Béning-lès-Saint-Avold.

En raison de la présence d'espèces protégées, sa commercialisation nécessite une dérogation ministérielle, qui jusqu'à présent n'a pu être obtenue, malgré les mesures de compensation prises par la CCFM. Des travaux de réfections des installations doivent être aujourd'hui envisagés dans le but de remettre cette zone en état car, depuis sa création, elle a subi d'importants dommages du fait du vandalisme.

- ✓ **Calendrier : 2020-2023**
- ✓ **Partenaires : EPCI, REGION GRAND EST, MOSELLE ATTRACTIVITE, EPFL, sociétés d'aménagement**

1.1.4. Les projets d'extension des zones d'activités

Les intercommunalités souhaitent disposer de nouvelles capacités d'accueil économique sur leur territoire et reposant sur les objectifs suivants :

- Anticiper la saturation des sites actuels à court et moyen termes ;
- Renforcer l'attractivité et favoriser un développement économique équilibré, en cohérence avec un aménagement durable du territoire grâce des programmes adaptés et cohérents ;
- Permettre d'accueillir des entreprises génératrices de création d'emplois à forte valeur ajoutée ;
- Proposer une offre attractive permettant des implantations exogènes ;
- Offrir aux entreprises du territoire des possibilités d'extension et conforter leur implantation dans un environnement favorable.

Ainsi plusieurs projets portés par les intercommunalités sont en cours :

- L'extension de la zone artisanale de CREHANGE (CCDUF) par la création de deux nouveaux espaces :
 - ✓ Le premier, d'une surface d'environ 3 ha, s'inscrit à l'Ouest de la zone artisanale actuelle ;
 - ✓ Le second, d'une surface d'environ 16,8 ha, s'inscrit à l'Ouest de la zone artisanale actuelle ;Au total, la zone artisanale de CREHANGE connaîtra donc une extension de 20 ha, reposant sur la création d'une liaison avec la zone existante, mais également sur la création de liaisons douces et d'une continuité territoriale entre CREHANGE et FAULQUEMONT. Des parcelles de 25 à 40 ares seront commercialisées dans le cadre de ce projet ;
- L'extension du PARC INDUSTRIEL NORD DE FAULQUEMONT (CCDUF) pour accueillir des activités sur des parcelles de grande superficie (plateformes d'environ 10 ha) qui pourront par la suite faire l'objet d'un découpage à la demande.
La zone d'extension présente une surface de 83 ha et se situe sur les communes de Faulquemont et Tritteling-Redlach. Ce projet sera accompagné par la création de liaisons douces et un soin particulier sera apporté à l'intégration paysagère, compte tenu de sa localisation (gestion des vues depuis la déviation et le golf de Faulquemont). La commercialisation des parcelles sera réalisée selon un phasage reposant sur les demandes des porteurs de projets.
- L'extension de la ZONE INDUSTRIELLE DE BOULAY (CCLHPB), aux abords de l'ancien siège Muller TP. Il s'agit d'un espace de 9 ha, comprenant une zone humide de 3,8 ha dont la destruction sera compensée par l'intercommunalité. La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois a donc décidé d'effectuer cette opération en deux temps : une première opération porte sur une surface de 3,5 ha environ (dont 100 ares de zones humides) ; la seconde engagera une procédure d'autorisation plus longue pour aménager le reste de la parcelle.
La zone industrielle fait également l'objet d'un projet d'extension d'environ 4ha sur son côté Nord et d'environ 2ha à l'Ouest.

- L'extension de la ZONE COMMERCIALE B'EST Á FARÉBERSVILLER (CCFM) : le promoteur CODIC voudrait dans sa perspective de développement, créer un nouvel ensemble d'environ 25 ha, qui permettrait de développer dans la continuité du B'EST des activités commerciales complémentaires, ainsi que toute une gamme de services, de loisirs ou d'activités à caractère économique, notamment l'hôtellerie.
- La zone d'extension de CARLING (CASAS) : située entre la Centrale Emile Huchet et le Warndt.
- ✓ **Calendrier : 2020-2023**
- ✓ **Partenaires : EPCI, REGION GRAND EST, MOSELLE ATTRACTIVITE, EPFL, sociétés d'aménagement**

1.1.5. Les projets en matière d'immobilier d'entreprises

Les 5 intercommunalités qui composent le POCE disposent d'ores et déjà d'une offre en immobilier d'entreprises répartie sur le territoire. Les intercommunalités souhaitent poursuivre ce type d'accompagnement dans le but de favoriser la création et le développement de petites et moyennes entreprises en répondant aux attentes des porteurs de projets.

Dans ce contexte, plusieurs projets de développement de l'offre en immobilier d'entreprise sont à l'étude, dans l'attente de financements adaptés, ou en cours de réalisation :

- Création de nouveaux bâtiments relais : les 5 intercommunalités mènent depuis plusieurs années la construction d'ateliers-relais, c'est-à-dire des bâtiments comprenant des espaces de bureaux et de production, des quais de chargement et accès poids-lourds, ainsi que des vestiaires et des douches. D'une surface généralement de l'ordre de 1500 m², ces bâtiments sont facilement cloisonnables et extensibles. La CCW envisage ainsi la construction d'un nouvel atelier relais de 3x200 m² au sein du Warndt Park.
- Création d'un hôtel d'entreprises : soucieuse de développer son offre d'accueil d'entreprises artisanales, la Communauté de Communes du Warndt réalise actuellement un hôtel d'entreprises qui intégrera également le futur siège de l'intercommunalité, ainsi qu'une salle de co-working. Le bâtiment en question, lumineux et édifié selon des règles de basse consommation, révèle une surface de 1283 m² sur deux niveaux, marquant l'entrée du Warndt Park à Creutzwald.
- Création d'un espace co-working : la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach souhaite développer un espace destiné à accueillir un large public dont l'objectif majeur sera de mobiliser les acteurs au service du développement économique du territoire. Le projet devrait occuper une partie des bâtiments de l'ancien Siège Vouters, au cœur de Freyming-Merlebach.

- ✓ **Calendrier : 2020-2023**
- ✓ **Partenaires : EPCI, REGION GRAND EST, MOSELLE ATTRACTIVITE, EPFL, sociétés d'aménagement**

1.2. Le Projet de territoire Warndt Naborien : reconversion du site de la Centrale Emile Huchet

Suite à l'adoption du projet de loi Énergie et climat, le gouvernement peut désormais fermer les quatre dernières centrales à charbon en 2022, comme cela avait été prévu dans le cadre de la transition énergétique. Le secteur de Saint-Avold est concerné, puisque cela signifie la fin de la Tranche 6 de la centrale Émile-Huchet et une menace sur la centaine de salariés sur ce site, sans compter les emplois indirects.

Cette page qui se tourne a un impact économique sur la plateforme de Saint-Avold/Carling et son attractivité. Mais les industriels, dont Total, en étroite collaboration avec l'État et les collectivités locales, ont imaginé un projet de territoire, baptisé « Warndt Naborien », qui devrait permettre de recréer de la richesse, de l'emploi et de la compétitivité.

Il est important de noter que ce projet concerne 4 des 5 EPCI qui constituent le territoire du POCE (La CC de la Houve et du Pays Boulageois n'est pas concernée).

Ce projet qui devrait pallier la fermeture de la tranche charbon d'Émile-Huchet et apporter une nouvelle dynamique se décline entre 2020 et 2024, autour de 3 axes stratégiques :

- **Axe 1** : Un projet de territoire pour la relance économique du territoire du Warndt Naborien, et en particulier de la plateforme CHEMESIS ;
- **Axe 2** : Un projet de territoire au service des habitants et des acteurs du Warndt Naborien ;
- **Axe 3** : Un projet pour une attractivité renouvelée du Warndt Naborien.

Le projet de territoire s'inscrit également dans un contexte de recomposition et de rénovation économiques, de nécessaire transition écologique, de renforcement de son attractivité dans un environnement transfrontalier privilégié et de qualité de vie.

Un accord de travail partenarial entre les 4 Présidents d'EPCI a d'ores et déjà été retenu est repose sur les éléments suivants :

- Marquer une priorité du projet territorial au secteur de Saint-Avold (relance économique, offres d'emplois, donner des perspectives aux personnels d'UNIPER et des sous-traitants) ;
- S'inscrire dans une progressivité sur la durée du projet de territoire ;
- Valoriser l'atout stratégique du positionnement transfrontalier ;
- Mettre en œuvre une stratégie commune en termes de mobilités de transport des personnes et des marchandises ;
- Soutenir la mise en œuvre d'une convention entre l'office du tourisme de pôle (CASAS, CCW, DUF, CCBH) et la CCFM ;
- Tisser durablement des liens entre le territoire, les secteurs de l'enseignement et de la recherche, et les centres industriels de l'innovation ;
- Attacher un label à ce projet de territoire.

Enfin, certains projets abordés dans le cadre du « Projet Warndt Naborien », notamment ceux portés par les intercommunalités du territoire, figurent de manière concomitante dans le présent POCE, ainsi que dans le contrat de « Territoires d'industrie ».

- ✓ **Calendrier : 2020-2025**
- ✓ **Partenaires : ETAT, COLLECTIVITÉS dont la RÉGION GRAND-EST, ACTEURS ÉCONOMIQUES, ACTEURS DE LA FORMATION, REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS, ASSOCIATIONS.**

1.3. La reconversion des friches

Le territoire du POCE compte de nombreuses friches industrielles et minières délaissées aujourd'hui, pour lesquelles plusieurs études et démarches sont encore menées en faveur d'une requalification favorable au développement économique.

Plusieurs projets sont ainsi en cours de réflexion ou de réalisation :

- La réhabilitation des bâtiments du Carreau de la Mine, à Faulquemont (actuellement occupés par l'AFPA) en faveur du développement touristique (Musée de l'automobile) ou tertiaire ;
- La zone d'activités de la Houve, à Creutzwald : le projet s'étend sur une superficie de 200 ha, dont le terri et l'ancien carreau de mine (34ha). Il aura vocation à accueillir des projets d'énergies renouvelables, notamment une ferme photovoltaïque, des installations industrielles, des activités économiques ;
- La reconversion du bâtiment du Siège Muller, à Boulay : le projet s'étend sur une superficie de 2ha.
- La reconversion du Siège Vouters, à Freyming-Merlebach : à partir de 2003, les Charbonnages de France ont démolé la plupart des installations présentes sur le site, jusqu'à la cessation définitive de toute activité survenue le 31 décembre 2007. Dès cet instant, la CCFM a procédé à de nombreuses études pour tenter de définir un projet de reconversion du site. Aujourd'hui, ne subsiste que quelques bâtiments tels que les bains-douches, des bureaux ou encore l'infirmierie. C'est la CCFM qui est actuellement propriétaire des lieux, à l'exception de l'actuelle salle des fêtes qui appartient à la Ville de Freyming-Merlebach. Les élus de l'intercommunalité et de la ville de Freyming-Merlebach ont donc décidé de travailler ensemble pour donner une nouvelle vocation au site suivant 2 axes :
 - ✓ La nécessité pour la communauté de communes de doter la Mission locale pour l'emploi du bassin houiller de nouveaux équipements aux normes et favorisant l'accès des jeunes à ses services ;
 - ✓ L'opportunité pour la ville de Freyming Merlebach de disposer d'une salle des fêtes communale plus moderne pour réaménager le site Vouters et lui donner un nouvel élan.

La salle des fêtes actuelle, vieillissante et de moins en moins adaptée aux exigences contemporaines, disparaîtra à terme pour laisser sa place à une salle des fêtes moderne qui prendra sa place à l'intérieur des bains-douches entièrement rénovés. Cet équipement sera complété d'une Halle événementielle polyvalente et de bureaux dédiés à l'emploi et à l'entreprise (espace co-working) ;

- La reconversion de plusieurs friches industrielles de la CASAS : cette intercommunalité est marquée par la présence de plusieurs friches industrielles qui constituent autant de possibilités de reconversion dans les années à venir.

On notera les exemples les plus marquant que sont le Parc Industriel de Furst, à Folschviller, touché par la fermeture de l'usine Neuhauser, ou les délaissés des Charbonnages de France, à l'image du Siège Sainte-Fontaine ou encore des anciennes cokeries de Carling.

- ✓ **Calendrier : à partir de 2019**
- ✓ **Partenaires : EPCI, COMMUNES, EPFL, MOSELLE ATTRACTIVITE, SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT**

Outre les projets déjà engagés ou encore en cours de réflexion, les consultations menées dans le cadre du Projet de territoire Warndt Naborien ont saisi l'intérêt de mener une Étude visant à élaborer une démarche territoriale de valorisation de friches.

En effet, les friches peuvent être une ressource foncière pour le territoire, pour des projets de différentes natures, développement économique, résidentiel, préservation de l'environnement, zones d'expansion de crues, création d'espaces de compensation environnementale...

L'objectif de cette démarche d'étude est double :

- Disposer d'un recensement actualisé des friches, principalement industrielles, hors friches agricoles ou commerciales, sur le territoire et leur définir une vocation ;
- Déterminer des vocations préférentielles de reconversion ou de réutilisation à travers une approche consolidée des enjeux et des besoins de manière à s'assurer d'une cohérence programmatique et de rechercher des économies d'échelle dans leur mise en œuvre.

Il s'agira notamment d'affiner les potentialités des sites pour l'accueil de projets photovoltaïques au sol ou de cibler les friches susceptibles d'être fléchées vers des sites de compensation environnementales.

- ✓ **Calendrier : 2020-2021**
- ✓ **Partenaires : EPCI, RÉGION, DÉPARTEMENT, EPFL, MOSELLE ATTRACTIVITÉ, DREAL, DDT, CHAMBRE D'AGRICULTURE, ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES**

Objectif 2 – Développer de nouvelles filières

2.1. Les énergies renouvelables

En parallèle de la nécessité de redynamiser tout particulièrement la plateforme CHEMESIS de Saint-Avoid, par le biais d'une orientation en faveur de la biochimie (ou chimie verte), les travaux récents menés dans le cadre du Projet Warndt Naborien, conjugués aux actions engagées par les 5 intercommunalités du POCE au cours des dernières années, conduisent à mettre en évidence la volonté avérée du territoire à se tourner vers la production d'énergies renouvelables. Plusieurs projets traduisent cette avancée :

2.1.1. La volonté de créer une filière de production d'agro combustibles (CASAS ou 5 EPCI)

La Communauté d'Agglomération de Saint-Avoid Synergie a pour ambition de mettre en place un écosystème énergétique basé sur la récupération et la valorisation de la biomasse disponible sur le territoire. Dans un premier temps, il s'agit de réaliser une étude de faisabilité pour la production d'agro combustibles à partir de biomasse (déchets verts, de bois, palettes, connexes de scierie, ...) : analyse des ressources et des besoins du territoire, puis étude des solutions de préparation et de valorisation au regard des ressources disponibles. En fonction des résultats de l'étude il pourra être décidé de la création d'un centre de production d'agro combustibles visant à alimenter des chaudières de collectivités et des chauffages de particuliers. *Il est envisageable d'étendre le périmètre d'étude à l'échelle des 5 intercommunalités du POCE.*

- ✓ Calendrier : 2019 -2020
- ✓ Partenaires : EPCI, RÉGION, ADEME, SYDEME, ENERGIS

2.1.2. La production, le stockage et l'utilisation de l'hydrogène (CASAS)

La Communauté d'Agglomération de Saint-Avoid Synergie a la volonté de réaliser une étude relative au stockage massif de l'électricité par les technologies de l'hydrogène. La production d'hydrogène est une solution envisagée pour valoriser les énergies renouvelables. Au travers de la réalisation d'une étude de faisabilité initiale, le projet a pour ambition de faire du site Emile Huchet de Saint-Avoid, un site pilote du stockage de l'énergie.

Les débouchés envisagés pour l'hydrogène produit sont les suivants :

- Fournitures des clients industriels locaux ;
- Injection de l'hydrogène, dans le réseau gaz moyenne ou haute pression ou en mélange dans les 2 turbines à combustion des cycles combinés gaz de 430 MW chacun sur le site de la Centrale ou dans le réseau Energis (régie locale) ;

- Stockage de l'hydrogène pour proposer de la flexibilité au gestionnaire de réseau électrique ;
 - Alimentation en énergie des solutions mobilité existantes ou en cours de développement ;
 - Alimentation de stations-service hydrogène.
- ✓ **Calendrier : 2020-2024**
 - ✓ **Partenaires : CASAS, REGION (plan Hydrogène), PPE, MOSELLE ATTRACTIVITE, GRAND E-NOV, UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIPER**

2.1.3. Le développement de centrales photovoltaïques

Les 5 intercommunalités qui composent le POCE sont toutes impliquées dans la réalisation de centrales solaires photovoltaïques. Une centrale solaire photovoltaïque est constituée d'un ensemble de modules solaires photovoltaïques. La puissance d'une centrale solaire photovoltaïque est proportionnelle à la surface de modules installée. Ce procédé présente un certain nombre d'avantages qui incitent les intercommunalités à s'inscrire dans ce type de projets : haute fiabilité des installations, pas de pièce mobile (sauf sur les systèmes de suiveurs solaire), système silencieux, entretien réduit, faible coût de fonctionnement...

On recense un certain nombre d'installation existantes ou en projet sur le territoire du POCE :

Intercommunalité	Projet	Surface concernée
CASAS	Carrière Sainte Fontaine	-
	Zone ACTVAL à Valmont	17 ha
	Zone de Diesen – Porcellette	-
	Zone de Furst à Folschviller	20 à 30 ha
CCFM	Carrière du Merle	10 ha
	Megazone Départementale	40 ha
CCDUF	Tritteling-Redlach	10 ha
CCLHPB	Le Ban Saint-Jean	115 ha
CCW	La Houve Siège 2	-

- ✓ **Calendrier : dès 2019**
- ✓ **Partenaires : EPCI, REGIES LOCALES, PORTEURS DE PROJET...**

2.1.4. La poursuite du développement des parcs éoliens (CCLHPB)

Depuis une dizaine d'année, plusieurs projets éoliens ont vu le jour sur le territoire de la Communauté de Communes de La Houve et du pays Boulageois.

Présentant une situation géographique particulièrement favorable, l'Est du territoire intercommunal est en effet constitué de hauts plateaux (entre 350 et 450 mètres d'altitude) où le vent souffle régulièrement et ne rencontre aucun obstacle à sa progression. De plus, l'accès facile par les axes autoroutiers ont permis aux entreprises de travailler aisément sur le secteur.

Les installations éoliennes présentes actuellement sur le territoire sont les suivantes (extrait du PLUI de la CCHPB) :

Parc éolien du territoire de la CCHPB					
Nom du parc	Communes de la CCHPB concernées	Mise en service	Opérateur	Equipement	Hauteur de la nacelle
Courme	Courme	01/2012	Erebia	4 turbines (2 500 kW)	100 mètres
		11/2017	Quadrax	3 turbines (2 500 kW)	
Sondrange	Bionville-sur-Nied	11/2016	Ardian	5 turbines (2 500 kW)	100 mètres
Morlange	Brock, Gannay, Bionville-sur-Nied	03/2016	Ardian	4 turbines (2 430 kW)	91 mètres
Mornerstroff	Mornerstroff	01/2006	Deambly GmbH	5 turbines (2 500 kW)	100 mètres
Buchfeld	Boulay-Moselle	11/2007	Herdrula Renewables	4 turbines (2 500 kW)	98 mètres
Les moulins de Boulay	Boulay-Moselle	01/2007	Ardian	4 turbines (2 500 kW)	80 mètres
Téterchen	Téterchen	02/2004	ESD Energy	5 turbines (1 500 kW)	85 mètres
Herviller-en-Moselle	Herviller-en-Moselle	11/2009	La Négie de Créatrwald	5 turbines (2 050 kW)	100 mètres
Welling	Boulay-Moselle	03/2006	Boreas	4 turbines (2 500 kW)	80 mètres
Niederwiise	Niederwiise	02/2008	EDF Renewables	5 turbines (2 000 kW)	80 mètres

Source : Windpower 2011

2.2. Le Gaz de Houille

Installée en Lorraine depuis 2009, La Française de l'Energie, PME française, est l'un des leaders en matière d'exploration et d'évaluation des ressources gazières dans l'Hexagone.

Premier producteur de gaz en France, il met en place des circuits courts d'approvisionnement autour des importantes ressources de gaz présentes dans les charbons des anciens bassins miniers du Nord et de l'Est de la France.

Sur le territoire du District Urbain de Faulquemont, ce projet est en phase de pré-développement après 10 ans de prospections. Un puits a été réalisé notamment à Lachambre, première étape de la phase de pré-développement. D'autres expérimentations sont également en cours à Tritteling et Zimming ;

A l'horizon 2025, la société annonce être en mesure de produire 5% de la consommation annuelle française de gaz.

En matière énergétique, qui constitue l'un des volets prioritaires du projet Warndt-Naborien, les démarches engagées par la Française de l'Energie afin de valoriser le gaz de houille constituent un réel atout, à la fois pour répondre aux besoins des industries mais également dans le développement des énergies vertes.

- ✓ **Calendrier : 2019-2025**
- ✓ **Partenaires : EPCI, FDE**

2.3. La diversification agricole et les circuits courts

Au regard de l'évolution des modes de consommation et de production, les intercommunalités du territoire souhaitent développer des projets en faveur des circuits courts et d'une économie locale circulaire, notamment dans le domaine alimentaire, et en faveur d'une agriculture plus diversifiée.

2.3.1. La création d'un complexe Ferme Aquaponie et Ateliers de transformation-restauration collective (CCFM – Freyming-Merlebach)

Le projet consiste en la création d'une filière de production et transformation de produits maraichers bio et locaux. Cette activité vise à répondre aux évolutions du contexte législatif en matière de restauration collective sur le volet de leurs approvisionnements qui, à l'horizon 2022, devront répondre à des contraintes de provenance et de qualité (loi EGalim).

Le projet repose ainsi sur la création un complexe aquaponie de 3 hectares de maraichage hors-sol qui permettrait de produire chaque année 350 tonnes de légumes et 100 tonnes de poissons sous label bio. Afin de transformer les produits de la ferme aquaponie et des producteurs locaux partenaires, un atelier complet de transformation sera rattaché où s'inscrit une politique d'accompagnement à l'insertion professionnelle (50 emplois créés) dans différents domaines d'activité professionnelle via :

- Une légumerie ;
- Un atelier de fumaison et d'effilage de poissons ;
- Un Atelier de découpe de gibier ;
- Une cuisine collective.

Des partenariats avec les producteurs locaux, la fédération des chasseurs de Moselle et les étangs du bassin sont en cours de mise en place afin de transformer leurs productions.

L'intérêt majeur de ce projet traduit la volonté de fédérer les acteurs et encourager les initiatives dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Innovation Sociale de manière à soutenir l'insertion, le « zéro gâchis » et l'alimentation de qualité.

- ✓ **Calendrier : 2019-2022**
- ✓ **Partenaires : CCFM, COERH, RÉGION GRAND-EST, DÉPARTEMENT MOSELLE, DIAPASON FORMATION, AOFPAH, ASSOCIATIONS MÉDICO-SOCIALES.**

2.3.2. La création des Jardins d'insertion « LA FERME VERTE »

A l'image du Jardin de Cocagne « voisin » de Thaon-les-Vosges, le projet repose sur l'accompagnement d'une association locale « La Ferme Verte », dont l'objectif est de créer de l'insertion sociale par le biais de la production et la commercialisation de fruits et légumes biologiques en circuit court et direct.

La CASAS met à disposition une parcelle d'essais de 5000 m² ainsi que le site du Grünhof à Porcellette, qui représente 3 ha de terrains à bâtir et 11 ha de surface agricole.

L'association « La Ferme Verte » bénéficie aussi de l'appui du Réseau Cocagne France, ainsi que du parrainage du Jardin de Cocagne de Thaon-les-Vosges qui constitue un exemple viable et concret en Lorraine.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Créer des emplois ;
- Favoriser l'insertion sociale ;
- Produire local, de saison et sain pour toute la population (privés, professionnels, restaurations collectives) ;
- Créer une dynamique pour l'agriculture locale afin de soutenir et élargir le tissu actuel ;
- Créer une dizaine de circuits de distribution pour se rapprocher des consommateurs ;
- Aider et accompagner la population à adopter une consommation éco-citoyenne.

- ✓ **Calendrier : 2019-2022**
- ✓ **Partenaires : CASAS, LA FERME VERTE, DÉPARTEMENT MOSELLE, RÉSEAU COCAGNE FRANCE, JARDIN DE COCAGNE DE THAON-LES-VOSGES, LYCÉE AGRICOLE DE COURCELLES-CHAUSSY, PRODUCTEURS LOCAUX, ASSOCIATIONS, RÉGION (dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la diversification des produits agricoles et de soutien aux circuits courts, ainsi que son programme « Ferme du Futur »...**

2.3.3. La création d'un centre de référence de la bière brassée à la main

Le projet repose sur une brasserie fondée en 2016 et basée sur le concept du brassage 100% à la main. Les bières produites le sont avec un maximum d'ingrédients de la ferme familiale (Orge, sucre de betterave, miel) ou d'ingrédients en cohérence géographique (houblon en Alsace...) et sans aucun additif.

Grâce au soutien de la CASAS, la brasserie a intégré en 2018 un local de 250 m² à Lachambre. Néanmoins, celui-ci est déjà trop petit pour pouvoir suivre la croissance des ventes et les perspectives de développement. En effet, la brasserie dispose déjà de 140 revendeurs dans tout le Grand Est et au Luxembourg. Aujourd'hui la brasserie souhaite devenir une brasserie de référence internationale grâce au process manuel utilisé et une présentation unique (étiquettes 3D).

Les objectifs de développement sont notamment les suivants :

- Augmenter la production (passer de 34.000 litres aujourd'hui, à 200.000 litres en 2022) ;
- Automatiser la ligne d'embouteillage ;
- Asseoir une distribution nationale et internationale ;
- Devenir un centre de référence de la bière brassée à la main sans additifs technologiques ;
- Installer une salle de dégustation / Pub au sein de la brasserie afin d'en faire la vitrine de la brasserie et proposer une fête annuelle de la bière brassée à la main à Saint-Avold ;
- Impacter fortement le tourisme local en lien avec d'autres sites remarquables du territoire ;
- Poursuivre une politique de recrutement locale, dans le cadre d'une formation professionnelle complète aux métiers de la brasserie...

✓ **Calendrier : 2019-2022**

✓ **Partenaires : CASAS, SAS BRASSERIE SAINT-AVOLD, RÉGION GRAND EST, DÉPARTEMENT MOSELLE, ESAT, MISSION LOCALE...**

2.4. Le Tourisme et les loisirs

Le tourisme représente un enjeu économique local qu'il est nécessaire de soutenir et de développer. Dans ce contexte, le regroupement et les partenariats des offices de tourisme communautaires traduisent la volonté de rendre le territoire plus attractif.

Constitué sous le titre « **Office de Tourisme Saint-Avold – Cœur de Moselle** », l'action d'un nouvel office de tourisme intercommunautaire s'étend sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, du District Urbain de Faulquemont, de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois et de la Communauté de Communes du Warndt, c'est-à-dire 4 des 5 intercommunalités qui composent le territoire du POCE. Une convention partenariale est toutefois envisagée à l'avenir avec l'office de tourisme de la CCFM, dont les contours restent à définir.

Ce nouvel office de tourisme assure les missions suivantes :

- L'accueil et l'information des touristes ;
- La promotion touristique du territoire, en coordination avec Moselle Attractivité et le Comité Régional du Tourisme ;
- La coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique du tourisme local et des programmes de développement touristiques (services touristiques, exploitation d'installations touristiques et de loisirs, études, animation, organisation de fêtes et manifestations culturelles...);
- Commercialisation de prestations de services touristiques.

✓ **Calendrier : 2019-2020**

✓ **Partenaires : EPCI, DÉPARTEMENT MOSELLE, COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME.**

Objectif 3 – Rendre le territoire plus « accessible »

3.1. Les actions de prospection et de promotion du territoire

Pour faciliter la lisibilité du territoire et le rendre dans un certain sens plus « accessible », dans un contexte de promotion exogène, il semble important de mettre en œuvre une **nouvelle stratégie de marketing territorial** reposant sur 3 dimensions : régionale ; nationale ; transfrontalière.

Afin de lancer cette démarche, le groupement d'EPCI pourra travailler sur une démarche concertée et partenariale avec la Région (programme Be Est Export et politique régionale d'attractivité), Moselle Attractivité et l'Eurodistrict Saar-Moselle.

Elle pourra reposer notamment sur les objectifs suivants :

- Préparer de manière concertée les salons internationaux (structuration du réseau d'acteurs, définition du cadre partenarial et de la répartition financière...);
 - Développer des supports et outils de communication (flyers, pages web, réseaux sociaux...);
 - Utiliser une charte graphique commune pour des supports rédigés en Français, Allemand et en Anglais (communication dans les journaux sarrois et luxembourgeois);
 - Le recrutement de nouveaux chargés de mission économiques (CCFM et CCDUF);
 - La création d'une véritable équipe de prospection (Chargés de mission, DGS...) orientée vers l'exogène.
- ✓ **Calendrier : 2019-2020**
- ✓ **Partenaires : EPCI, RÉGION GRAND EST, MOSELLE ATTRACTIVITÉ, EURODISTRICT.**

3.2. L'emploi et la formation

La problématique de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi représente un enjeu majeur de création d'emplois et de maintien des entreprises sur le territoire de contractualisation. Bien que cette démarche implique de nombreux acteurs (Région, Pole Emploi, Mission Locale, Organismes de formation...), l'implication des intercommunalités, qui sont en lien constant avec eux, répond à la nécessité de connaître avec plus de précision le tissu économique local.

3.2.1. La mise en place d'un observatoire et une plateforme territoriale de la formation, des compétences et de l'emploi à dimension transfrontalière

L'objectif est d'appréhender en quasi temps réel à la fois les entreprises à l'instant T et sur le moyen-long terme, en fonction de leur développement, et la disponibilité et qualification de la population de demandeurs d'emplois présente sur le territoire.

Il s'agit d'un projet figurant au sein du POCE voisin de Forbach-Sarreguemines-Bitche. Les 5 intercommunalités souhaitent s'inscrire dans une démarche similaire.

Le projet figurant dans le POCE de Forbach-Sarreguemines-Bitche est décrit de la manière suivante :

« Une mission d'observatoire de la dynamique de la formation et de l'emploi avait été confiée en son temps à l'AGEME, ainsi que des actions de mise en relation de l'offre et de la demande en matière d'emplois. Cette démarche consistait essentiellement à recenser les besoins des entreprises du territoire qui souhaitaient être accompagnées par l'AGEME, et à disposer d'une base de données de compétences et de profils susceptibles d'y répondre. Egalement, l'AGEME a organisé plusieurs opérations de type « Forum de l'Emploi » ou « Job Dating ».

Si cette mission a pu trouver son intérêt auprès de certaines entreprises et certains demandeurs d'emplois, sa couverture mériterait aujourd'hui d'être élargie, à la fois en termes de publics, mais aussi de champs d'activité, notamment sur la question de la formation.

Une connaissance fine des entreprises du territoire, de leurs projets et de leurs besoins, couplée à une proximité vis-à-vis des demandeurs d'emplois ainsi qu'une réactivité forte dans les processus d'analyse et de décisions, sont aujourd'hui des facteurs qui permettent d'améliorer la réponse d'un territoire aux problématiques économiques de la formation et de l'emploi.

Sans se substituer aux acteurs exerçant de plein droit leurs compétences dans ces domaines, et en lien étroit avec les coopérations transfrontalières qui se mettent en place dans le cadre de Performance Grand Est, une plateforme territoriale de la formation et de l'emploi permet d'appréhender en quasi temps réel à la fois les besoins des entreprises à l'instant T et sur le moyen-long terme, en fonction de leur développement, et la disponibilité et qualification de la population de demandeurs d'emplois présente sur le territoire.

En ce sens, la plateforme exerce une veille active sur le plan de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences Territoriales (GPECT) d'une part, et joue un rôle de prescripteur, coordinateur et facilitateur de l'organisation de formations ciblées auprès des partenaires et prestataires de service.

L'atteinte de cet objectif est conditionnée par une connaissance fine et poussée à la fois des différents tissus d'entreprises maillant le territoire, mais également des acteurs et personnes clés qui œuvrent dans le champ de la formation : Université, GRETA, Missions Locales, CFA, Lycées, Région, OPCA, etc., ce afin d'avoir la meilleure connaissance possible de la nature, des processus et des calendriers des sessions de formation proposées par ces organismes, le tout dans un souci d'optimisation et de mutualisation des coûts. Le cas échéant, la plateforme pourra relever l'absence d'un type de formation précis et évaluer la pertinence économique de sa mise en place sur le territoire.

La valeur ajoutée d'un tel service réside dans l'approche « clé en main » et « à la carte » vers laquelle elle tend au service des entreprises du territoire dans leur recherche d'une main d'œuvre adaptée et formée au meilleur coût, grâce notamment aux économies d'échelle générées. Cette agilité démontre pour la plateforme son concours à l'attractivité économique du territoire et constitue un facteur différenciant par rapport à d'autres, en termes d'innovation territoriale, de proximité et de réactivité.

La plateforme pourra notamment tenter de trouver des réponses à des problématiques générales partagées par les employeurs, par exemple en ce qui concerne les niveaux d'employabilité primaires d'une partie de la population de demandeurs d'emplois (savoir-être, maîtrise correcte de la langue, des usages et des

comportements en entreprise, rythmes de travail, etc.). Cet aspect de la problématique de l'emploi peut relever d'une particularité du territoire, et il convient en ce sens que le territoire soit force de proposition sur ce sujet. Compte tenu de la dimension frontalière du territoire à laquelle le POCE fait particulièrement référence, la plateforme aura pour objet d'appréhender le mieux possible les questions pratiques liées aux migrations économiques entre la Moselle Est et la Sarre, le Palatinat ou le Luxembourg. Elle devra interroger les sujets tels que les équivalences de diplômes, les besoins en compétences et les solutions en matière de formation de part et d'autre de la frontière.

Enfin, au vu des difficultés de mobilité d'une partie des publics potentiellement employables localement, il apparaît nécessaire de proposer les formations au plus près du territoire (inventer des formes plus compactes et délocalisées ou multi-pôles quand cela est possible).

La Région invite à bien inscrire ce projet dans le cadre de missions du SPEP et du Comité Territorial de Développement des Compétences piloté par la Maison de Région de Metz. »

- ✓ **Calendrier : à partir de 2020**
- ✓ **Partenaires : EPCI, RÉGION GRAND EST (en lien avec l'OREF et le CTDC), ACTEURS DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI**

3.2.2. L'ouverture d'un espace de réalité virtuelle au service de l'orientation

Le Territoire de contractualisation connaît des phénomènes de décrochages des publics qui mobilisent les acteurs locaux de l'Éducation, de l'emploi de la formation et de l'accompagnement socio-professionnel.

Il s'agit en premier lieu des décrocheurs de la formation initiale mais également les ruptures de parcours de jeunes en alternance, en formation, professionnelle ou dans le cadre d'un parcours d'insertion accompagné par la Mission locale ou Pôle emploi.

Pour autant, l'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne, tout au long de sa vie. Depuis la loi du 5 mars 2014, les Régions ont été légitimées dans leur responsabilité en matière d'orientation, au travers notamment l'installation, le pilotage et la coordination du Service Public Régional de l'Orientation. La Région Grand Est a fait de l'Orientation tout au long de la vie une priorité de son CPRDFOP : Performance Grand Est Objectif Orientation et un défi de sa stratégie jeunesse.

La loi du 5 septembre 2018 : « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », confie une nouvelle compétence aux Régions, en élargissant son intervention sur l'information sur les métiers et les formations auprès des publics scolaires (collégiens, lycées), étudiants et des familles.

Le travail sur l'orientation se caractérisant par la multiplication de mises en situation, d'expérimentations pour mieux définir ce qui attire ou rebute le bénéficiaire, il semble opportun d'offrir un panel d'information et de mises en situation aussi large que possible, y compris sur les bassins au tissu économique peu diversifié.

A ce titre, la réalité virtuelle pourrait constituer une opportunité pour : permettre d'expérimenter virtuellement des environnements et des situations de travail.

La démarche repose sur les éléments suivants :

- Mise à disposition de casques virtuels et de "logiciels découverte des métiers" ;
 - S'appuyer sur les outils déjà construits et notamment ceux des branches professionnelles ;
 - Création d'ateliers métiers de mise en situation lorsque cela est possible (s'inspirer de la PFV) ;
 - Mise à disposition de "jeux éducatifs", permettant la découverte de métiers ou la sensibilisation du savoir-être en entreprise ;
 - Proposer des entrées dans des sites Internet dédiés à la recherche du projet professionnel, afin d'augmenter la connaissance des caractéristiques du métier ;
 - Lorsque cela est possible, mise à disposition de simulateur professionnel (voir envoi vers des centres de formation lorsque ceux-ci en possèdent) ;
 - Proposer des vidéos plus classiques sur les métiers qui ne peuvent pas être explorés par la réalité virtuelle ou la simulation ;
 - Lien pour tous ou une partie des usagers avec le CIO et la documentation ONISEP.
- ✓ **Calendrier : 2019-2021**
 - ✓ **Partenaires : EPCI, RÉGION GRAND EST, DÉPARTEMENT MOSELLE, MISSION LOCALE, PÔLE EMPLOI, E2C, ÉDUCATION NATIONALE, CIO**

3.2.3. Les partenariats avec les établissements scolaires

Dispositif essentiel en matière d'adéquation entre formation et emploi, le territoire du POCE recense un certain nombre de projets associant intercommunalités et établissements scolaires :

- La création d'une École de Production, « l'Atelier du Faire », qui repose sur un partenariat entre le District Urbain de Faulquemont, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois et le Lycée Professionnel Interentreprises de Boulay. Le projet repose sur le développement de formations en matière d'usinage (tournage fraisage traditionnel et à commande numérique, découpe de tôle sur plasma HD...) et mène à l'obtention des diplômes suivants : CAP/CIP Conducteur d'Installations de Production et CQPM Technicien d'Usinage sur machines-outils à commandes numériques ;
 - Le développement du Centre Raymond BARD de Faulquemont, notamment par la réhabilitation des chambres pour l'accueil des stagiaires en formation continue sur les métiers liés à la conduite d'engins et la mise en place d'un simulateur de conduite en direction des VRD.
- ✓ **Calendrier : 2019-2020**
 - ✓ **Partenaires : EPCI, RÉGION GRAND EST, ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS**

3.3. La mobilité des habitants

A l'heure actuelle, le transport de personnes sur le territoire de contractualisation repose majoritairement sur le transport individuel en voiture particulière. Le covoiturage est encore peu pratiqué. L'offre de transport collective reste limitée. Les réseaux en mode doux sont encore peu développés dans certaines intercommunalités.

Outre les enjeux environnementaux liés au développement des transports en communs, la problématique du trajet domicile-travail n'est que peu prise en compte et pose la question de la mobilité géographique des potentiels usagers suivants :

- Les personnes habitant et travaillant au sein du territoire du POCE ;
- Les apprentis, (accueillir les jeunes en trouvant des possibilités de logement à proximité des lieux de stage) ;
- Les locaux vers les villes universitaires voisines ;
- Les demandeurs d'emplois vers les organismes de formation du bassin ;
- Les demandeurs d'emplois vers les bassins potentiels d'emplois...

3.3.1. La mise en œuvre d'une politique de mobilité commune

La mise en place, collégalement, d'une politique globale et cohérente des transports et des déplacements est un objectif majeur des schémas de développement territoriaux et tout particulièrement à l'échelle du SCoT Val de Rosselle et dans un contexte transfrontaliers. Des initiatives en matière de transport sont engagées ou en cours de réflexion dans chaque EPCI. La CCLHPB a par exemple développé depuis quelques années un système de transport à la demande pour les personnes en accès à l'emploi, en formation et en insertion, de même que pour les personnes âgées.

L'enjeu est d'unifier la stratégie et de permettre un transport de biens et de personnes répondant à la fois aux besoins et à la transition écologique. Cette politique pourra intervenir dans les domaines des infrastructures, des services offerts à la population et aux industriels mais aussi dans des aides fiscales et/ou financières à destination des acteurs du fret pour utiliser des modes de transport plus écologiques.

Une étude sur l'ensemble du territoire est préalablement nécessaire et permettra d'aboutir à une réponse cohérente face au besoin de mobilité des habitants. L'étude tiendra compte de tous les projets en cours. La mise en œuvre d'infrastructures, de mesures d'accompagnement et de services nouveaux s'engagera dans la continuité des conclusions de l'étude.

Dès à présent les projets déjà identifiés et nécessaires à cette politique seront mis en chantier (parking de covoiturage au Warndt Park à Creutzwald, à Saint-Avold, à Faulquemont et à Freyming Merlebach...).

Une expérimentation de navette sans chauffeur est en cours entre Überherrn et Creutzwald, elle débutera en 2020 et sera financée par des fonds européens Interreg, une extension de cette expérimentation aux autres EPCI pourrait être envisagée.

Il s'agira d'établir un schéma territorial en intégrant les spécificités de chaque EPCI et en tenant compte de l'existant notamment pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie (DSP) et du caractère transfrontalier du territoire. La création d'une Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) commune des transports coordonnant les compétences des différents EPCI permettra d'appliquer cette politique territoriale.

- ✓ **Calendrier : 2019-2024**
- ✓ **Partenaires : EPCI, RÉGION GRAND EST, DÉPARTEMENT MOSELLE, EURODISTRICT, WIMOOV...**

3.3.2. La réouverture de la ligne Béning – Carling – Creutzwald – Luxembourg

Le projet repose sur la réouverture d'une ligne ferroviaire existante, datant de la période d'exploitation minière et qui ne demande qu'à être réaffectée. Des projets novateurs se dessinent dans le cadre des ateliers réalisés en faveur du Projet de territoire Warndt Naborien (BHNS, tram-train, bus à hydrogène).

Le territoire présente, par ailleurs, d'importantes capacités de création de pôles d'échange multimodaux. (P+R, parkings covoiturage, garage à vélos...). Par exemple, un projet P+R est recensé sur la commune de Varize à proximité de l'échangeur autoroutier Boulay – Metz.

Un parking de covoiturage de 54 places existe d'ores et déjà sur le territoire de la CASAS, à proximité du péage de Saint-Avold. La capacité d'accueil de parking de covoiturage sera doublée d'ici à 2024.

- ✓ **Calendrier : à partir de 2020**
- ✓ **Partenaires : ETAT, EPCI, RÉGION GRAND EST, DÉPARTEMENT MOSELLE, SNCF, DEUTSCHE BAHN, VFLI...**

2 – LES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

2.1. Fonds de soutien à l'investissement des petits commerces

Dans le but de favoriser l'investissement de reprise ou de création de petits commerces de proximité sur son territoire, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a mis en place un fonds de soutien à l'investissement des petits commerces.

Il s'agit d'une subvention versée aux commerces en création ou reprise, situés en centre-bourg ou présentant un intérêt de revitalisation d'un quartier concerné.

Les dépenses éligibles sont les travaux d'investissement liés au local, hors matériel roulant et à l'exception des commerces ambulants. Sont exclus du dispositif :

- Les projets situés en zones industrielles, artisanales ou commerciales ;
- Les SCI, les moyennes et grandes surfaces alimentaires, la restauration rapide ou à emporter.

Le taux maximum accordé s'élève à 30% (20% pour les déménagements ou les extensions). Le plafond d'aide se situe à hauteur de 15.000 €.

2.2. Accompagnement des entreprises

Dans le cadre d'une convention signée avec la Région Grand Est, la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie aide les entreprises ou société sise sur son territoire, en vue de maintenir ou créer des emplois, et permettre le développement de leurs activités ou la création d'entreprises porteuses d'emplois.

Il s'agit d'une subvention à destination des entreprises qui répondent notamment aux conditions suivantes :

- Un effectif entre 0 et 20 salariés en CDI et à temps complet ;
- Une activité principale relevant du secteur industriel, commercial, du service aux entreprises, artisanal et commerces de proximité ;
- Un bénéfice inférieur à 100.000 € réalisé au cours du dernier exercice.

Cette aide concerne les dépenses suivantes, dont les conditions détaillées sont précisées dans un règlement :

- Biens d'équipement productifs ;
- Matériels informatiques et progiciels ;

- Investissements immobiliers à l'exception des bâtiments relais et ceux soumis à crédit-bail ;
- Engins de chantier et véhicules neufs ;
- Aménagements des locaux d'activités ;
- Pour la filière numérique : matériels liés à la recherche, coûts des instruments, matériel et matériaux utilisés pour les projets de recherche, coût de la recherche contractuelle, des connaissances techniques, des brevets et des licences d'exploitation.

Le taux maximum accordé s'élève à 20%. Le plafond d'aide se situe à hauteur de :

- 35.000 €, pour les investissements matériels ;
- 10.000 € pour les véhicules utilitaires ;
- 50.000 € pour l'immobilier.

De son côté, la Communauté de Communes du Warndt présente également un dispositif d'aides directes aux entreprises, en cours d'élaboration. Ce dispositif devrait pouvoir être mobilisable fin 2019 – début 2020. Il devra être au préalable validé par le conseil communautaire de la CCW et la Région Grand-Est.

Il s'agit d'un **règlement d'octroi d'une aide intercommunale à l'investissement des commerçants, artisans et petites entreprises.**

2.3. Révision du zonage AFR

Les zones d'aides à finalité régionale (AFR) correspondent aux territoires de l'Union Européenne présentant des retards de développement. Les entreprises qui s'implantent en zones AFR peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'exonération d'impôts. Le zonage des aides à finalité régionale est fixé par décret ? Il délimite les zones dans lesquelles les pouvoirs publics, État et collectivités locales, peuvent allouer sur la période 2014-2020, des aides aux entreprises pour encourager les investissements et la création durable d'emplois. Ces aides peuvent notamment prendre la forme d'avantages fiscaux.

Au regard des problématiques majeures de reconversion et des perspectives de développement du territoire du POCE, il apparaît fortement souhaitable que le zonage AFR inclue dans sa révision à venir, c'est-à-dire à partir de 2020, l'ensemble des zones d'activités du territoire.

2.4. Aide à l'installation des Médecins, Généralistes et Spécialistes

Dans l'objectif de lutter contre la désertification médicale, les intercommunalités de Freyming-Merlebach et de Saint-Avoid Synergie souhaitent allouer une aide forfaitaire de 15.000 € à tout médecin, généraliste ou spécialiste, qui s'installe sur leur territoire.

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à exercer effectivement, ou faire exercer par son collaborateur, qu'il s'agisse d'une 1^{ère} installation ou d'un regroupement, pendant une période minimale de 5 ans.

La subvention est destinée à aménager ou équiper des locaux acquis ou repris ou loués, pour l'exercice professionnel de la médecine générale, spécialisée, et strictement à l'usage professionnel. Cette aide s'étend à l'acquisition de matériel nécessaire à l'exercice de la profession.

2.5. Soutien à l'agriculture et à la diversification agricole

Les espaces ruraux sont des territoires vivants, source de développement économique pour le territoire du POCE. Leur richesse et leur diversité constituent un potentiel dont la valorisation, qu'elle soit économique, sociale ou environnementale peut et doit être accrue.

La contribution des exploitations agricoles au développement des territoires ne se limite pas à la production, et il existe d'importantes ressources insuffisamment développées en matière de diversification, qui permettraient avec la mise en place progressive d'actions spécifiques, de garantir un réel développement économique pour le territoire tout en intégrant une démarche volontariste en termes de développement durable.

La piste de la diversification ne doit pas avoir pour finalité l'arrêt pur et simple de l'activité de base, raison d'être de l'exploitation, mais plutôt la création d'une activité permettant de compléter l'exploitation sur un plan économique et donc d'assurer la pérennité de celle-ci et des emplois liés.

Pour mieux préparer l'avenir et se garantir un niveau de sécurité économique, de nombreux exploitants agricoles se sont donc engagés dans des actions de diversification. Ceci est à la fois révélateur d'une situation difficile, d'une nouvelle perception du marché agricole mais aussi d'un esprit d'entreprise adapté à l'évolution de la situation et répondant aux opportunités économiques.

Il existe différents types d'activités de diversification :

La vente directe au consommateur de produits agricoles, transformés ou non, ventes à caractère permanent à la ferme, en bord de route, sur les marchés, aux unités de restauration...

Le tourisme à la ferme : activités d'hébergement seul (camping à la ferme, gîte rural, chambre d'hôte...), de restauration seule.

Les prestations de service effectuées hors de l'exploitation mais rémunérées au bénéfice de l'exploitation et réalisées avec les moyens humains et/ou matériels de l'exploitation (travaux d'exploitation forestière, travaux agricoles, scierie).

Les activités lucratives de loisirs : visites d'exploitation, activités sportives ou récréatives, fermes pédagogiques, fermes équestres...

Les productions liées aux bioénergies ou environnementales : éoliennes, biogaz et méthanisation, panneaux photovoltaïques, taillis de bois...

Sur le territoire du POCE, il n'existe à l'heure actuelle aucun dispositif visant à soutenir l'agriculture et/ou la diversification agricole. Toutefois, plusieurs pistes de réflexions peuvent être amenées :

- La mise en place d'un Fonds d'Initiatives Rural et d'Accompagnement Territorial communautaire facilitant le lancement financier de projets de diversification (prêts bonifiés ou micro crédits, bonus à l'installation avec diversification intégrée au projet d'installation) ;
- Mobilisation des NTIC pour le développement économique des territoires ruraux (fibre optique, e-commerce...);
- Soutien financier incitatifs pour dynamiser l'activité économique rurale diversifiée : favoriser des débouchés pour les produits issus de la ferme sur les circuits courts de distribution, soutien à la distribution agricole directe...
- Développement d'un agrotourisme rural de niche (chasse, pêche, cheval, ...) : packaging touristique lié à l'agriculture, intégré au réseau technique et d'information touristique (partenariat avec les offices de tourisme...);
- ...

3 – LA COORDINATION ET L'EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

3.1. Efficacité de l'action publique et coordination des acteurs

Les 5 intercommunalités adhèrent pleinement aux côtés de la Région Grand Est à l'objectif d'efficacité et de lisibilité de l'action publique et font des propositions en ce sens.

De manière générale, les 5 intercommunalités s'engagent à relayer, sur leur territoire et auprès de leurs partenaires, l'ensemble des informations régionales : diffusion de règlements, information sur les manifestations, aide à l'engagement des réunions locales, ainsi que des actions régionales, afin d'en améliorer leur visibilité et leur connaissance (dont l'industrie et l'agriculture du futur, l'artisanat de demain, la création d'entreprises, l'export...).

La nouvelle version de www.be-est.fr avec ses rubriques Innover, Développer et s'implanter et Agir dans l'ESS et ses nouvelles fonctionnalités sur les trois rubriques **Entreprendre** (module d'orientation du porteur de projet), **Entreprise 4.0** (annuaire des offreurs de solution de l'Industrie du futur) et **Export** (accès à des contenus expert pour les entreprises ayant créé un profil) facilite le porter à connaissance des aides de la Région et les démarches des entreprises.

Les 5 intercommunalités s'engagent à partager l'information, notamment en ce qui concerne les aides régionales aux entreprises du territoire. Il s'agit notamment de s'appuyer sur les compétences de chaque structure et d'assurer une coopération étroite entre les services chargés de mettre en œuvre les actions communes.

L'Eurodistrict SaarMoselle est identifié comme un partenaire privilégié de la mise en œuvre des différentes actions relevant du champ transfrontalier, d'autant qu'il est d'ores et déjà engagé dans différentes démarches au côté de la Région Grand Est en vue de répondre aux problématiques partagées.

En effet, la question des travailleurs frontaliers, de leur formation et de leur insertion sur le marché du travail dans un espace de travail élargi aux territoires voisins est fondamentale pour la Région Grand Est.

Le CPRDFOP constitue le cadre stratégique en matière de formation et d'orientation professionnelles au niveau régional. Il présente les orientations stratégiques définies et mises en œuvre, par l'Etat et la Région, en lien avec les partenaires sociaux. Il comporte un défi 6 « *Former sans frontières* » : des formations transfrontalières et linguistiques adaptées aux besoins des apprentis et demandeurs d'emploi du Grand Est avec des objectifs et un plan d'actions 2017-2022.

La Région Grand Est est responsable de l'offre de formation professionnelle initiale et continue, et par conséquent de son développement adapté aux besoins des entreprises et des territoires et dans ce cadre des pays voisins. A ce titre, la Région Grand Est coordonne l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation sur le transfrontalier.

3.2. L'attractivité économique pour le maintien et le développement d'activités sur le territoire

La Région Grand Est et les 5 intercommunalités partagent une responsabilité de premier plan dans le soutien au développement économique du territoire.

Conjointement, elles entendent la traduire dans le cadre de l'animation du réseau des développeurs économiques proposé par la Région Grand Est et qui va se mettre en place à compter de 2018 sur la base d'une charte d'engagement. Les EPCI et la Région exposent leurs attentes quant à ce réseau :

- Organiser la prospection exogène à l'échelle régionale et transfrontalière ;
- Préciser le rôle de l'Agence de développement économique Moselle Attractivité et de Grand E-nov ;
- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble de l'écosystème local et régional afin d'assurer quel que soit le sujet le bon aiguillage des entreprises ;
- Faciliter et organiser le dialogue entre les différents acteurs locaux au regard des problématiques et projets d'actualité ;
- Dans la logique de subsidiarité, aiguiller l'entreprise vers l'interlocuteur le mieux à même de répondre à l'enjeu spécifique et au besoin exprimé ;
- Partager l'information et les données dans une démarche proactive d'accompagnement des entreprises ;
- Faciliter la mise en place et alimenter un outil permettant de systématiser et de fluidifier ce partage d'informations ;
- Identifier sur le territoire les filières porteuses sur lesquelles les 5 intercommunalités pourraient intervenir dans le cadre de leurs actions de prospection.

3.3. Le suivi des projets d'entreprise

La Région et les 5 intercommunalités communiquent auprès des entreprises sur les outils d'intervention en soutien à l'activité économique et à l'innovation déployés en partenariat, afin de renforcer la lisibilité de l'offre d'accompagnement et de financement et être dans la bonne anticipation dans le cas d'entreprises en difficulté.

Des échanges réguliers sont organisés sur les dossiers des entreprises, quelle que soit la thématique (innovation, export, industrie du futur...) : la Région et les 5 intercommunalités seront partenaires dans les tours de table dans l'accompagnement des entreprises.

La Région et les 5 intercommunalités ont intérêt à une détection réciproque des projets.

Les 5 intercommunalités apportent leur contribution au sein de la dynamique de réseaux instaurée par la Région et sa Maison de Région de Metz sur le territoire, dans le cadre d'une approche globale de conduite et

de suivi des projets d'entreprises du territoire (information, formation, expertise technique, mobilisation d'acteurs et de financements...) pour une réactivité renforcée au bénéfice du porteur de projet.

Dans ce cadre, les 5 intercommunalités font la promotion des outils / dispositifs Région existants et en lien avec les problématiques des entreprises.

Les 5 intercommunalités peuvent apporter leur aide dans le montage de dossiers, auprès des entreprises qui le souhaitent.

Des échanges réguliers sont organisés sur les dossiers d'entreprises et tout rendez-vous pris par les services de la Région fait l'objet d'une information préalable des 5 intercommunalités, afin d'éviter les doublons et d'assurer une cohérence des soutiens publics.

3.4. Les conditions favorables à la création-reprise d'entreprise

Les 5 intercommunalités ont la volonté de soutenir le réseau d'appui à la création-reprise d'entreprise.

Fortes de ce réseau d'acteurs de la création qui est un atout pour le territoire, avec des collaborations qu'il convient de maintenir et d'appuyer, les 5 intercommunalités adhèrent au réseau de territoire Be EST Entreprendre.

Le réseau Be EST Entreprendre territorial piloté par la Maison de Région de Metz de la Région Grand Est définit, réalise et suit au niveau local les actions identifiées collectivement visant à assurer une meilleure offre de services aux créateurs et repreneurs d'entreprise. Il est composé des acteurs locaux de l'écosystème de la création-reprise d'entreprise souhaitant s'impliquer de façon opérationnelle dans les actions portées par le réseau.

Comme indiqué dans le diagnostic et dans nos priorités d'actions, les 5 intercommunalités ont la volonté de soutenir le réseau d'appui à la création d'entreprise.

3.5. La participation au Réseau des développeurs du Grand Est

Les 5 intercommunalités rejoignent le Réseau des Développeurs du Grand Est pour partager son expérience et son expertise en matière de développement économique dans l'objectif de mieux accompagner les entreprises de leur territoire.

Constitué des consulaires territoriaux, des référents des agences de développement économique, des développeurs des EPCI du Grand Est, etc., il est animé à l'échelle régionale.

Les 5 intercommunalités font ainsi partie d'un réseau d'échanges et de montée en compétence qui instaure une « communauté de pratiques et d'outils » et bénéficie des outils, services et formations mis en place dans le cadre du déploiement de ce réseau suite aux besoins exprimés par les développeurs lors de leur entrée dans le réseau.

La Région animatrice et fédératrice contribue, grâce à ce réseau, à la structuration des développeurs économiques via un partage d'informations et un échange de bonnes pratiques, et concourt ainsi à rendre l'action publique au service des entreprises plus coordonnée, cohérente et lisible sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

Le réseau va notamment permettre de solliciter les expertises qui y sont présentes sur tous les dossiers pour lesquels une compétence spécifique sera nécessaire. De la même manière, les 5 intercommunalités mettront à disposition leurs propres expertises au service des développeurs du réseau.

À ce titre, il est fait mention à ce stade d'un projet de constitution d'une liste de diffusion (email) incluant les entreprises des zones d'activité des EPCI, et si possible, les commerces et entreprises de tout le territoire, avec possibilité de diffusion d'informations ciblées selon la nature de l'entreprise (commerce, artisanat, export, PME, industrie, filière, etc.).

Enfin, les 5 intercommunalités sollicitent l'expertise de la Région en matière d'animation territoriale dans le cadre des POCE : fonctionnement sur les autres territoires avec les agences de développement, les consulaires, intercommunalités...

3.6. L'adaptation des compétences et le traitement des problèmes de recrutement en lien avec le CPRDFOP et sa gouvernance régionale et territoriale

La coordination des acteurs en matière d'emploi-formation se fait dans le respect de la gouvernance mise en place dans le cadre du CPRDFOP de la Région Grand Est « Performance Grand Est » et du Comité Territorial de Développement des Compétences (CTDC) qui en découle, animé par la Maison de Région de Metz, et en cohérence avec les orientations opérationnelles des Contrats d'Objectifs Territoriaux par secteurs d'activité (COT). <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/performance-grandest>

- Les 5 intercommunalités doivent faire remonter des informations relatives aux problèmes de formation et de recrutement aux instances prévues à cet effet au sein du CTDC piloté par la Maison de Région de Metz ;

- En tant que de besoin, la Région mobilise ses outils (OREF, COT, formations innovantes, formations sur-mesure en entreprises...) et ses dispositifs en matière d'emploi-formation ;
- Mise en place sur le territoire du rendez-vous des compétences à destination des entreprises, afin que celles-ci puissent exprimer leurs besoins en matière de recrutement et de formations et ainsi élaborer des actions concrètes en réponse à leurs attentes.

Pour chacune de ces thématiques, la Région et les 5 intercommunalités œuvrent ensemble à l'attractivité du Grand Est et des territoires, ce qui passe nécessairement par une connaissance fine des entreprises du territoire et par un partage et relais à bon escient des actualités, données et informations stratégiques de nature économique et financière, à proportion des capacités de chacun à les produire, les géo-localiser le cas échéant et à les communiquer dans le respect du Règlement Général sur le Protection des Données (RGPD).

4 – LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI DU POCE

La Région et le groupement d'EPCI se mettent d'accord sur le pilotage du POCE.

4.1. Le portage et les référents Région et groupement d'EPCI

La Région désignera ses représentants le moment venu.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie désigne son Président :

André WOJCIECHOWSKI

La Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont désigne son Président :

François LAVERGNE

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach désigne son Président :

Pierre LANG

La Communauté de Communes de La Houve et du Pays Boulageois désigne son Président :

André BOUCHER

La Communauté de Communes du Warndt désigne son Président :

Jean-Paul DASTILLUNG

4.2. La périodicité des points d'avancement

La Région et les 5 intercommunalités signataires du POCE organisent un échange régulier à raison d'au moins une réunion annuelle des élus et DGS sur les actions de développement économique et d'innovation sur le territoire au titre du POCE et sur l'impact de ces actions, ainsi que de 2 comités de suivi technique annuels minimum. Ces échanges sont initiés par les EPCI signataires du POCE ou à défaut par la Maison de Région de Metz.

4.3. L'animation et le suivi de la mise en œuvre

L'animation et le suivi de la mise en œuvre du POCE se fera avec la Maison de Région de Metz.

4.4. L'évaluation

L'évaluation s'appuiera sur un certain nombre d'indicateurs à suivre (indicateurs d'impact et de résultat consolidés sur les aides accordées, sur l'avancement des opérations structurantes, sur la santé de l'économie locale...), en sus des indicateurs par opération (nombre d'entreprises accompagnées...).

4.5. Durée de conventionnement

Le POCE est signé pour une durée allant jusqu'au 31/12/2021. Il est révisable en cours de contractualisation si la conjoncture territoriale ou économique le justifie.

Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019

SLOW

ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_23-DE



**PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS CONCERNANT LE
TRANSFERT DE ZONES ECONOMIQUES AU PROFIT DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE**

ENTRE :

- La Commune d'ALTVILLER, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, séance du 30 Mars 2014, point n° 2.

ET :

- La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE (CASAS), représentée par Monsieur André WOJCIECHOWSKI, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire, séance du 28 septembre 2018, point n°4.

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5211-18,

Vu les trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et des articles L.1321-4 et L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2224-1 à L.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2224-7 et suivants de la section II du chapitre IV du Titre II du Livre II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés de M. le Préfet de Moselle en date des 27 septembre et 29 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan en une Communauté de Communes dénommée 'Agglo Saint-Avold Centre Mosellan', à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu les statuts de ladite Communauté ;

Considérant que la Commune d'Altviller a adhéré à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ;



Considérant que la Commune d'Altviller adhérente à la CASAS gère une Zone d'Activité Economique sise, comme suit :

- Ban de la Commune d'Altviller : Zone Artisanale

Considérant que la CASAS a adopté dans ses statuts la compétence obligatoire suivante en matière de développement économique, à savoir :

'Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme.'

Considérant que conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L.1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ledit transfert s'opère par une mise à disposition de la zone d'activité économiques concernée, de la commune d'Altviller au profit de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ;

Considérant que ce transfert de compétence, entraîne de plein droit la mise à disposition à la CASAS, des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence, soit le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que cette mise à disposition, conformément au second alinéa de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est constaté par un procès-verbal contradictoire entre la Commune d'Altviller et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ;

Vu les avis émis par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en séance des 20 octobre 2017 et 20 décembre 2018 ;

La Commune d'Altviller et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie constatent et décident respectivement les dispositions suivantes :

Article 1 :

Conformément aux dispositions de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Altviller met à la disposition de la CASAS, les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exécution de la gestion de la Zone d'Activité Economique, désignée comme suit :

Ban d'Altviller : Zone Artisanale



Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette mise à disposition a lieu à titre gratuit en ce qui concerne les biens propriétés de la Commune d'Altviller.

Les biens concernés donnent lieu à l'inventaire n°1, annexé au présent procès-verbal, lequel fait état de la consistance du bien de la parcelle cadastrale concernée, de l'état d'amortissement ou financier du bien transféré, des éventuels contentieux en cours afférents à ces biens, des travaux en cours de passation ou d'exécution afférents à ces biens, montants, natures et références des contrats, de l'état général dudit bien et d'autres mentions apportées contradictoirement et signés par les présentes parties.

Article 3 :

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie assume en ce qui concerne tous les biens mis à disposition par la Commune de ALTVILLER, tous les droits et obligations afférents aux biens faisant l'objet de cette mise à disposition dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment à compter de la date du transfert de l'exercice de cette compétence, soit le 1^{er} janvier 2017.

Le cas échéant, lorsque les droits et obligations sus évoqués résultent d'une relation contractuelle entre la Commune d'Altviller et un tiers, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est subrogée à la Commune d'Altviller, à compter de la date du transfert de l'exercice de cette compétence, soit le 1^{er} janvier 2017.

La Commune d'Altviller notifiera à son ancien cocontractant et à la CASAS ladite subrogation.

Article 4 :

La Commune d'Altviller et la CASAS entendent toutes deux, donner aux inventaires annexés et dressés contradictoirement aux présentes, la même valeur juridique que le présent procès-verbal.

La CASAS reconnaît, par la présente liste contradictoire assortie d'éventuelle réserves, connaître la nature, la situation juridique et l'état des biens meubles et immeubles mis à sa disposition.

La CASAS reconnaît accepter ces biens en leur état et procèdera notamment au remboursement des dépenses d'entretien, des voiries de la Zone d'Activité Economique (nids



de poule, salage, ...) concernée, à compter de la date de transfert de l'exercice de cette compétence, soit le 1^{er} janvier 2017.

Ce remboursement se produira sur présentation de factures acquittées par le Comptable de la Collectivité qui sera soumis à l'homologation du Conseil Communautaire de la CASAS.

Article 5 :

La Commune d'Altviller reconnaît qu'aucun litige judiciaire ou un dommage quelconque qui concerne les biens mis à disposition et de l'exploitation de la Zone d'Activité Economique concernée, ne se trouve en vigueur à la date du présent Procès-verbal.

La CASAS reconnaît assumer la responsabilité pécuniaire du ou des dommages causés par l'exploitation de la Zone d'Activité Economique concernée, après la date du présent procès-verbal.

Article 6 : Transfert de propriétés

En vue de permettre la commercialisation des parcelles ou terrains disponibles et aux fins d'assurer leur transcription au Livre Foncier, la CASAS s'engagera auprès des communes concernées à acquérir les terrains libres à la vente sur les différentes Zones d'Activités Economiques, sur la base d'une évaluation de France Domaine.

Article 7 :

La mise à disposition des biens relative à la gestion de la Zone d'Activité Economique entrera en vigueur à la date du présent procès-verbal.

Pièces jointes :

- Inventaire n°1 : Etat portant situation financière
- Inventaire n°2 : Etat portant situation cadastrale, plan et contrats intervenus sur la zone d'Activité Economique des communes concernées.

Fait à SAINT-AVOLD, le

Pour la Commune d'Altviller,
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire

Le Président de la
Communauté d'Agglomération
SAINT-AVOLD SYNERGIE

**PROJET D'IMPLANTATION DE
CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR
LE SITE DE SAINTE FONTAINE**



Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019

SLO

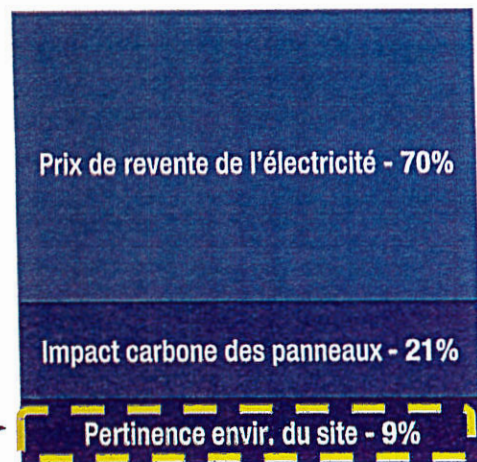
ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_25-DE

LES APPELS D'OFFRES DE LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE (CRE)

- Total Solar construit ses centrales solaires en passant par les appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie

- Candidater à ces appels d'offres nécessite de disposer au préalable d'un permis de construire

- Valorisation par la CRE des sites déjà artificialisés via le critère de « Pertinence Environnementale »

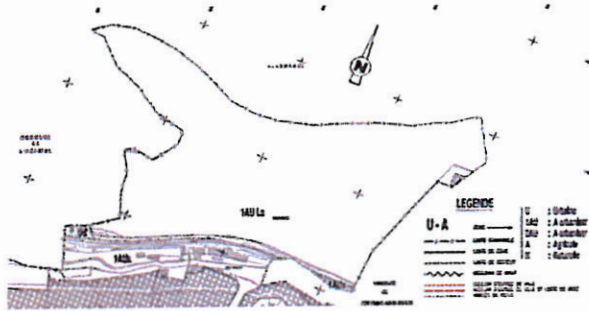
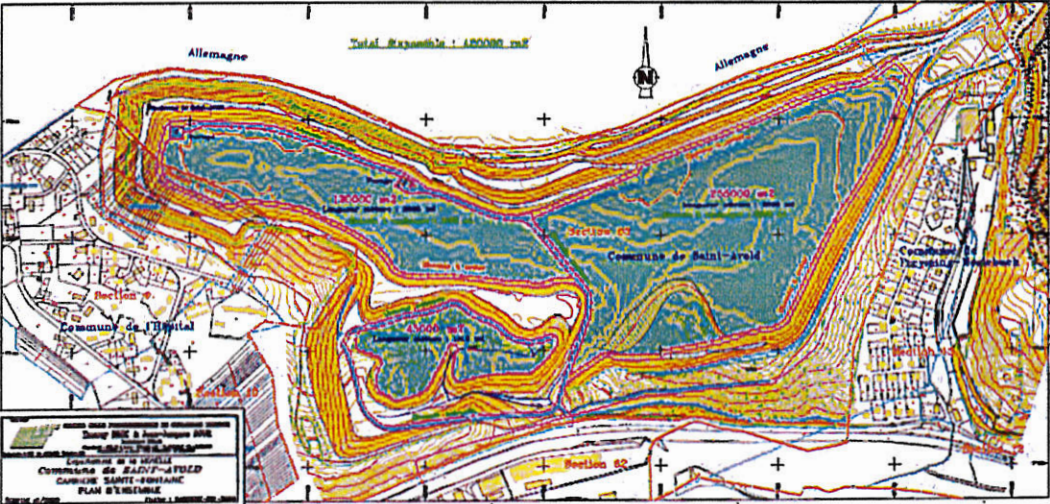


Critères de notation

Sites à considérer comme artificialisés	
Ancien site pollué	Site BASOL
Site orphelin administré par l'ADEME	Ancienne mine ou carrière, sauf si remise en état agricole prescrite
Friche industrielle (BASIAS)	A l'intérieur d'un ICPE soumis à autorisation
Délaissé portuaire routier ou ferroviaire	Plan d'eau
Ancienne Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	
Ancienne Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)	
Ancien terri, bassin halde, ou terrain dégradé par l'activité minière	
Ancien aérodrome ou délaissé d'aérodrome	
Ancienne Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)	
En zone de danger d'un établissement SEVESO ou en zone d'aléa fort ou majeur d'un PPRT	

LOCALISATION DU SITE

Département : Moselle
Commune : Saint-Avold (57500)
Parcelles : 63
Surface : 39 ha
Urbanisme : 1AULa



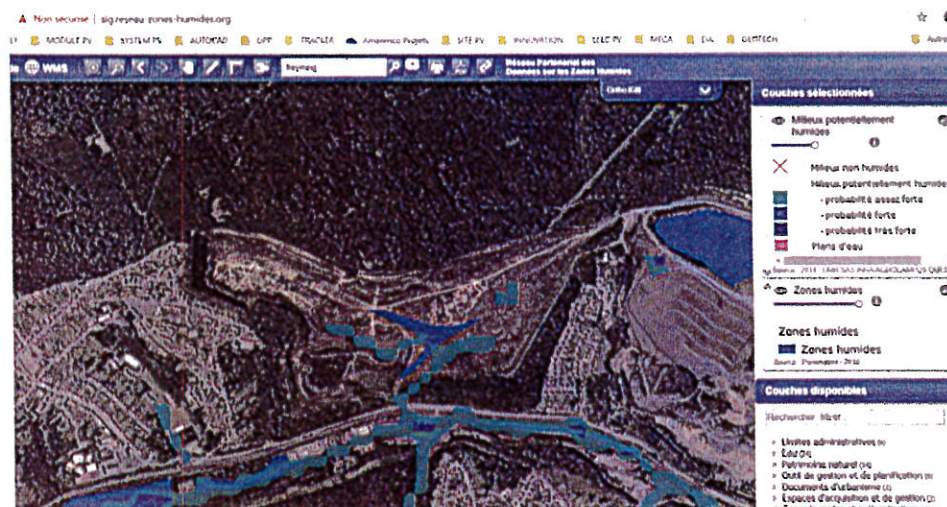
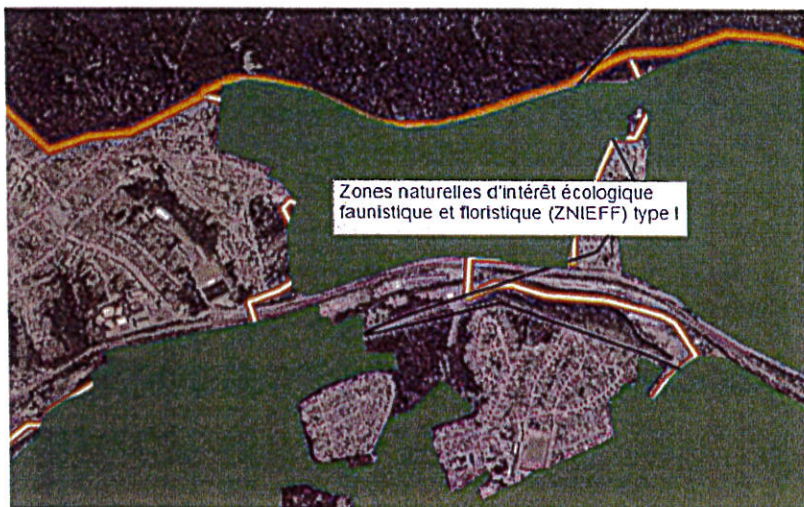
- 1AULa : secteur concernant la carrière Ste Fontaine, destiné aux activités de loisirs, sport et tourisme, aux équipements collectifs ainsi qu'à l'habitat, aux services et activités diverses.

Source : http://www.mairie-saint-avold.fr/images/stories/travaux/reglement_plu_2013.pdf

UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE RESPONSABLE

TERRAIN EN ZONE ZNIEFF TYPE 1

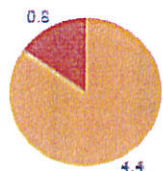
Réalisation d'une étude d'impact incluant tous les compartiments de l'environnement : milieux physique, humain, patrimoine, paysage et naturel



SOLUTIONS DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

4KM DU POSTE DE BETTING

SUIVI DES ENR :



- Puissance EnR déjà raccordée : 0.8 MW
- Puissance des projets EnR en file d'attente : 4.4 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 0.0 MW

Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	4.4
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	Transfert de capacité réservée notifié le 18/12/18 (-1.6 MW)
Quote-Part unitaire actualisée applicable au 01/02/2019	18.94 kEuro/MW
Puissance des projets en file d'attente du S3REnR en cours	4.4 MW
dont la convention de raccordement est signée	0.0 MW
Taux d'affectation des capacités réservées du S3REnR	71 %

mis à jour le 31/01/2019

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

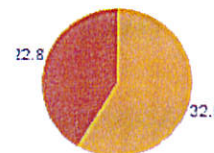
❓ Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	4.4 MW
❓ Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	67.4 MW

mis à jour le 18/02/2019

Source : Caparéseau.

7KM DU POSTE DE ST AVOLD

SUIVI DES ENR :



- Puissance EnR déjà raccordée : 12.8 MW
- Puissance des projets EnR en file d'attente : 32.5 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 0.0 MW

Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	32.5
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	Transfert de capacité réservée notifié le 18/12/17 (+15.5 MW)
Quote-Part unitaire actualisée applicable au 01/02/2019	18.94 kEuro/MW
Puissance des projets en file d'attente du S3REnR en cours	32.5 MW
dont la convention de raccordement est signée	0.0 MW
Taux d'affectation des capacités réservées du S3REnR	71 %

mis à jour le 31/01/2019

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

❓ Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	32.5 MW
❓ Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	69.1 MW

mis à jour le 18/02/2019

CHOIX DES MODULES SUNPOWER

SUNPOWER® filiale de 

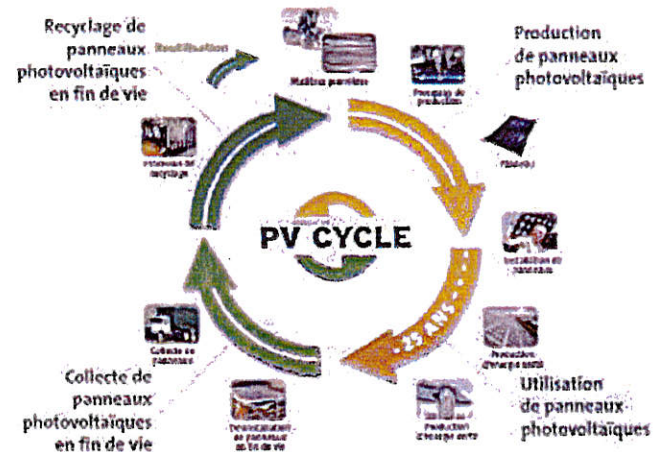
2 usines d'assemblages en France

- Usine de Saint Martin du Touch, à Toulouse (31000)
- Usine de Porcelette, à Porcelette (57890)

Avantages

- Plus d'énergie à partir d'une superficie moindre
- Plus d'électricité (70% d'énergie en plus sur 25 ans)
- Une garantie de production sur 25 ans

CYCLE DE VIE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN SILICIUM CRISTALLIN



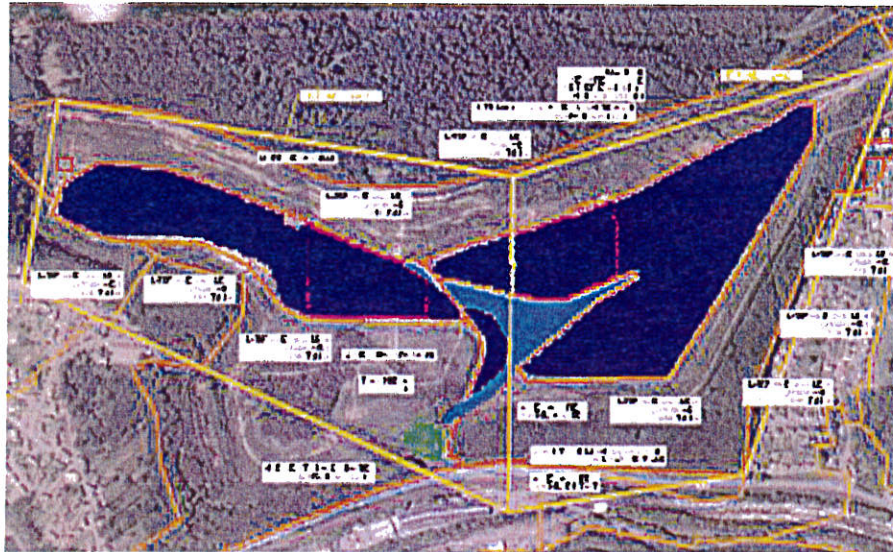
Recyclage à 95% des panneaux photovoltaïques*


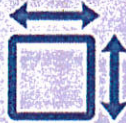



1 kWc installé = entre 1,4 et 3,4 tonnes de CO2 économisés**

*(Source : Ministère de la Transition écologique et Solidaire)

** (Source ADEME)

IMPLANTATION PRÉLIMINAIRE FIXE 30,3 MWC



	Puissance du projet	30,3 Mwc
	Nombre de panneaux solaire	31 655
	Productible estimé Production théorique	1 059 MWh/MWc 32 090 MWh
	Consommation électrique/an ¹	27 300 habitants
	Economie de CO2 rejeté ²	10 700 tonnes/an

¹ Source : ADEME - CEREN/REMODECE - 2008, 2700 kWh/ménage soit 1174 kWh/habitant hors chauffage et eau chaude.

² Source : IEA - 2013, moyenne européenne 2011 de 334 g de CO2 par kWh produit.

SYNTHÈSE DU SITE DE SAINTE FONTAINE

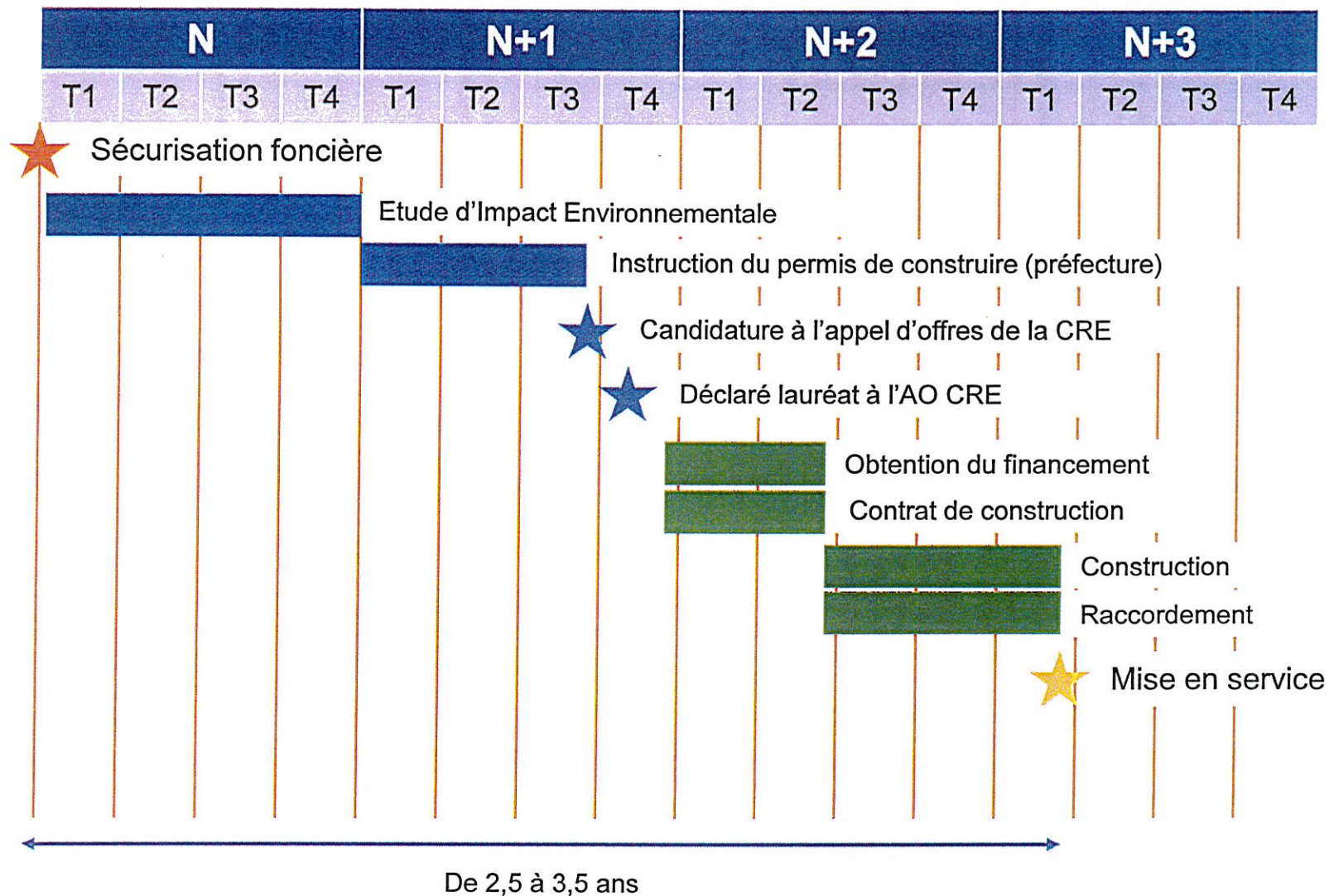
Le site de Sainte Fontaine représente un intérêt notable pour la mise en œuvre d'une centrale solaire sous réserve de respecter les contraintes environnementales

Remarques Total	
Mairie	Acceptation Projet
Taille	39 ha
Urbanisme	PLU Zone 1AU
Eligibilité	Cas 3
Environnement	Site riche en biodiversité, boisement sauvage et nappe phréatique
Raccordement	A vérifier avec RTE
Puissance	30,2 MWc*
Ensoleillement	1 059 MWh/MWc
Foncier	Rétrocession



* Etudes d'ensoleillement à approfondir en fonction de l'orientation des panneaux, de l'ombrage et des puissances installées

PLANNING POUR UNE CENTRALE AU SOL



06/12/2019

type de service

Construction

Construction

Construction

Construction

Construction

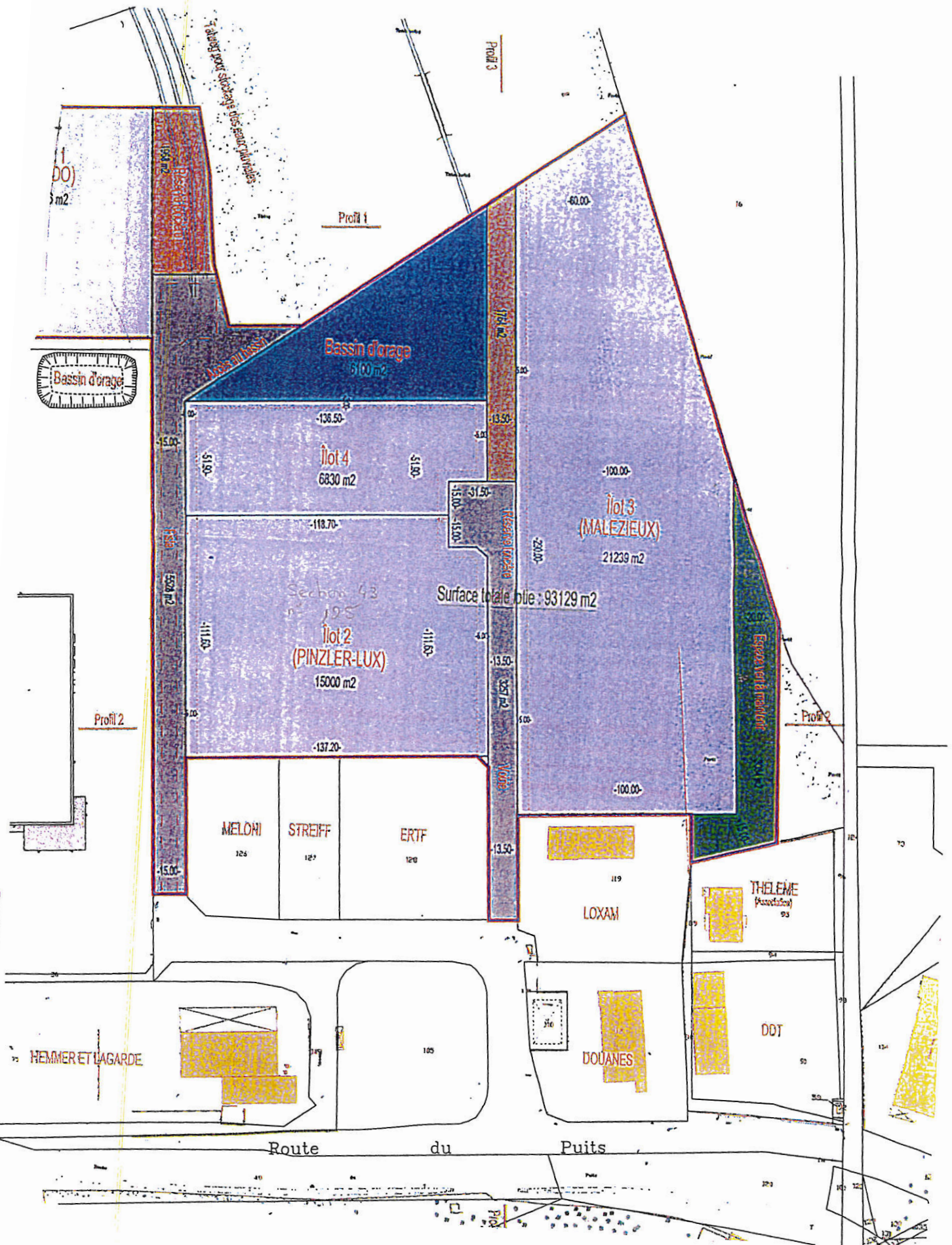
Construction

Construction

Construction

Construction

Construction



Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019

SLOW

ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_26-DE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX 1

Mél ddip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 11 / 10 / 2019

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2019 - 606 V 1158

Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération de Saint
Avold Synergie
rue du Général de Gaulle
57500 SAINT AVOLD

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : UN TERRAIN INDUSTRIEL CONSTRUCTIBLE

ADRESSE DU BIEN : ZONE D'ACTIVITÉ VENTE AU CARREAU 57500 SAINT AVOLD

VALEUR VÉNALE : 3 €/m²

1 - SERVICE CONSULTANT : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT AVOLD SYNERGIE

Affaire suivie par : Marjorie SZWEJK

2 - Date de consultation : 10 octobre 2019
Date de réception : 10 octobre 2019
Date de visite : antérieure
Date de constitution du dossier "en état" : 10 octobre 2019

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de terrain pour dynamiser une zone d'activité (cession au profit de la société LOTZ TP)

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 43 pour une emprise d'environ 7 000 m² à prélever de la parcelle 125 après arpentage

Description du bien : emprise plane disposant de la viabilisation

5 - SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : Communauté d'agglomération de Saint Avold Synergie

Situation d'occupation : libre de toute occupation

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

L'emprise est située en zone 1AUx2 du Plan Local d'Urbanisme

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de terrains en zone d'activité

La valeur vénale du bien est estimée à 3 €/m²

8 – DURÉE DE VALIDITÉ


Un an

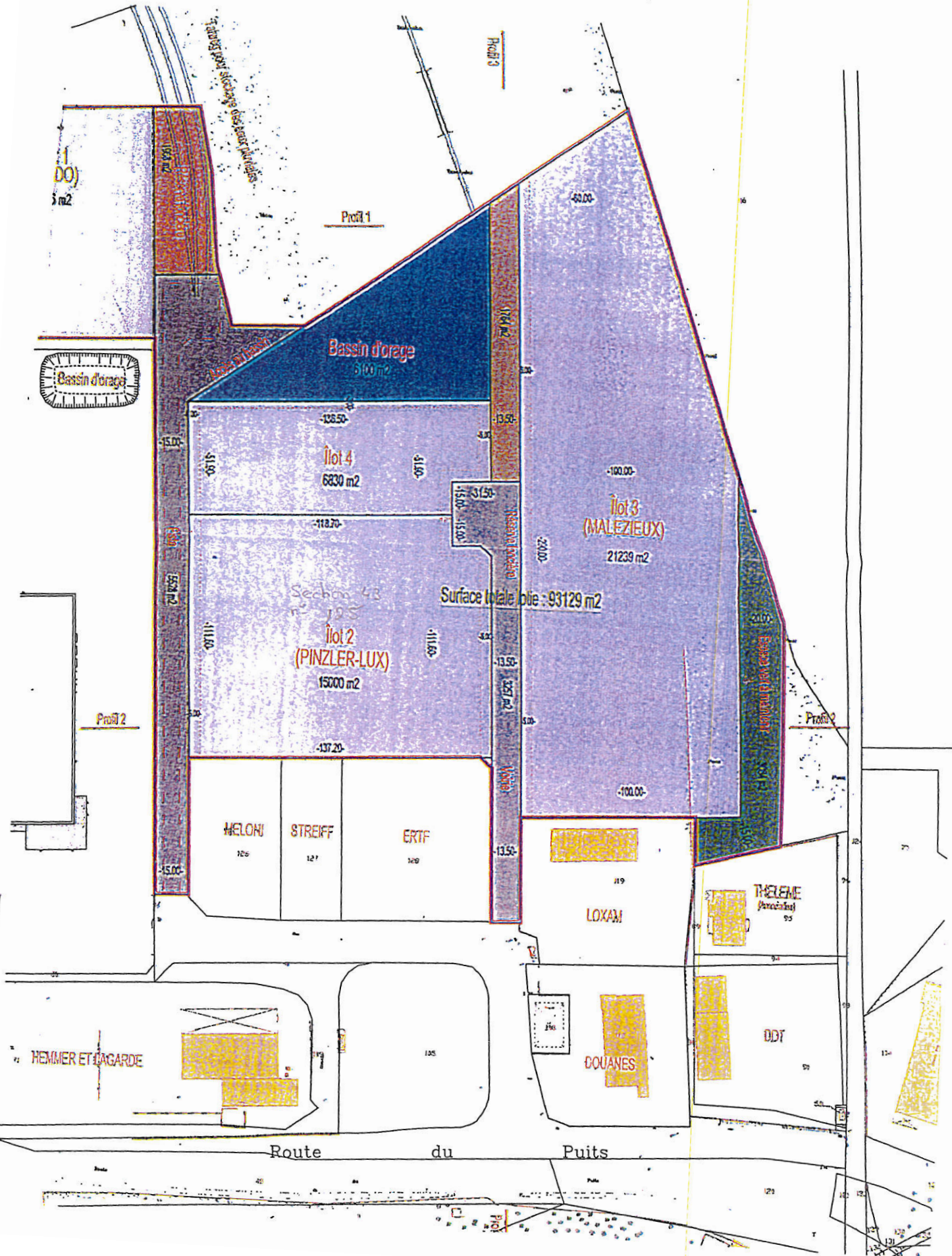
9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques



Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019

SLOW

ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_27-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX 1

Mél ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 26 / 07 / 2019

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2019 - 606 V 0800

Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération de Saint
Avold Synergie
rue du Général de Gaulle
57500 SAINT AVOLD

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : UN TERRAIN INDUSTRIEL CONSTRUCTIBLE

ADRESSE DU BIEN : ZONE D'ACTIVITÉ VENTE AU CARREAU 57500 SAINT AVOLD

VALEUR VÉNALE : 3 €/m²

1 - SERVICE CONSULTANT : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT AVOLD SYNERGIE

Affaire suivie par : Marjorie SZWEJK

2 - Date de consultation : 15 juillet 2019
Date de réception : 15 juillet 2019
Date de visite : 18 juin 2018
Date de constitution du dossier "en état" : 15 juillet 2019

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de terrain pour dynamiser une zone d'activité (cession au profit de la société PINZLER LUX)

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 43 pour une emprise d'environ 21 840 m² à prélever de la parcelle 125 après arpentage

Description du bien : emprise plane disposant de la viabilisation

5 - SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : Communauté d'agglomération de Saint Avold Synergie

Situation d'occupation : libre de toute occupation

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

L'emprise est située en zone 1AUx2 du Plan Local d'Urbanisme

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de terrains en zone d'activité

La valeur vénale du bien est estimée à 3 €/m²

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

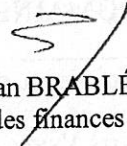
Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

SAINT-AVOLD

28 OCT. 2019

SYNERGIE

N/Réf. : CD F09FS70T002 **203362**
V/Réf. : HOFFMANN Jean-Pierre

Dossier suivi par : Anthony THIRION
Ligne directe : 03.83.80.60.50
Courriel : Anthony.thirion@epfl.fr

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération Saint-Avold
Synergie
10/12 rue du Général de Gaulle
57502 Saint-Avold

Pont-à-Mousson, le **25 OCT. 2019**

Objet : SAINT AVOLD – PPRT Carling – Bâtiment Hummer Plastiques
Vente EPFL / CA SAINT AVOLD SYNERGIE

Monsieur le Président,

Suite au mail en date du 1 août 2019, vous avez sollicité l'EPFL pour la cession des terrains et du bâtiment Hummer Plastiques sis à ST AVOLD, cadastrés :

-	Section 47 n° 2067	pour	01 ha 43 a 45 ca
-	Section 55 n° 70	pour	00 ha 07 a 59 ca
-	Section 55 n° 75	pour	00 ha 06 a 92 ca
-	Section 55 n° 78	pour	00 ha 04 a 35 ca
-	Section 55 n° 80	pour	00 ha 04 a 45 ca
-	Section 55 n° 82	pour	00 ha 02 a 49 ca
-	Section 55 n° 84	pour	<u>00 ha 15 a 61 ca</u>
	Total surface :		01 ha 84 a 86 ca

En vue de la rétrocession de cet ensemble immobilier, je vous communique le prix de cession des biens qui s'établit à :

-	Prix d'acquisition :	1 101 000,00 €
-	Frais :	<u>20 262,37 €</u>
-	Recettes (subventions) :	<u>- 1 102 995,33 €</u>
-	Prix HT	18 267,03 €
-	TVA sur totalité à 20 % :	<u>3 653,41 €</u>
-	Prix TTC :	21 920,44 €

Je vous précise que ce prix arrêté au 1^{er} octobre 2019 est valable pendant une durée d'une année et que toutes les dépenses qui interviendront après la détermination du prix de vente seront prises en charge par l'EPFL en sa qualité de propriétaire. Elles lui seront remboursées sous 30 jours par la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie sur présentation d'un avis des sommes à payer.

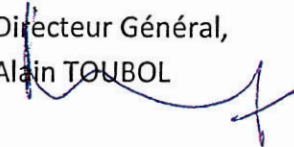
PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

Dès réception de la délibération du Conseil communautaire validant cette acquisition et précisant le nom du notaire qui vous représentera, mes services solliciteront Maître ROTH, notaire de l'EPFL, en vue de la rédaction de l'acte authentique.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que ces biens ont été acquis dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2013 instaurant le PPRT sur cette zone et que tout usage du bien devra être compatible avec le règlement prévu.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur Général,
 Alain TOUBOL

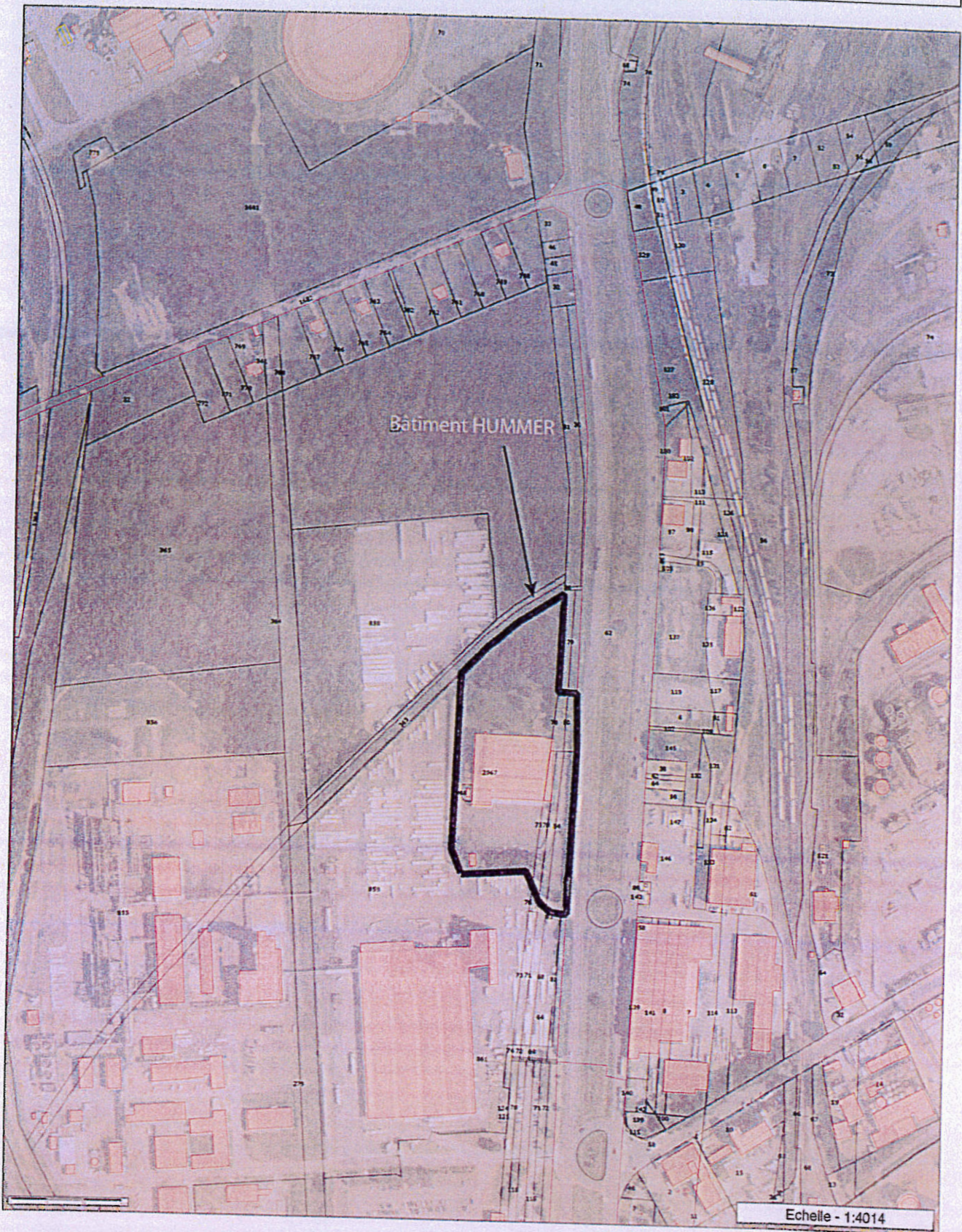


A voir par	Vu, le signature
Le Président	
Vice-Présidents (as)	
DGS	
Cabinet	
Commissions	
Services	Mme J. ZWEJK

Préparer la délibération pour fin Novembre 2019
 [Signature]



Vente Bâtiment HUMMER



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

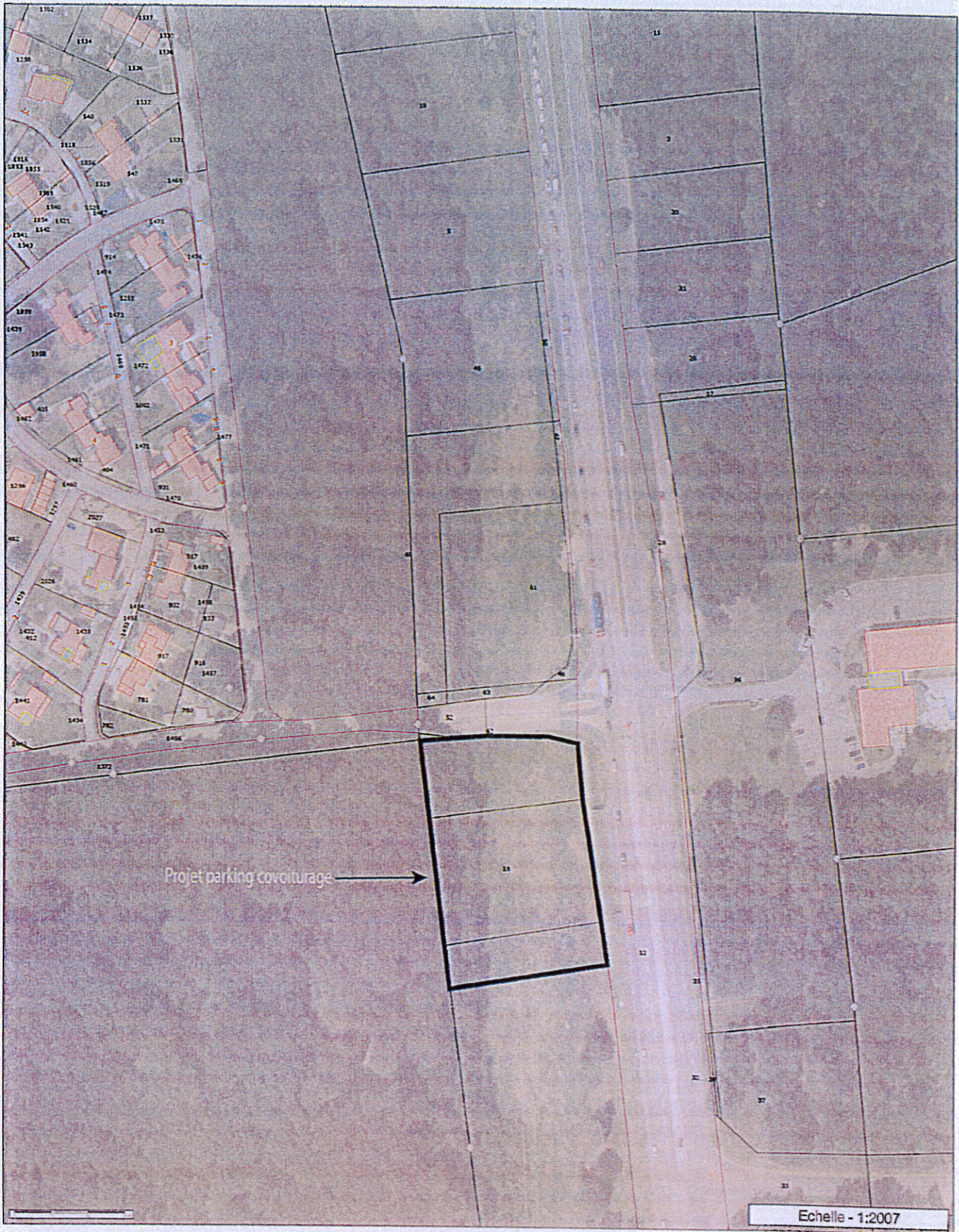
Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019

SLOW

ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_28-DE



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

BILAN DU CHANTIER D'INSERTION AU 31 OCTOBRE 2019

1. Travaux effectués :

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste des travaux effectués par les jeunes dans les différentes communes de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Les travaux ont été proposés par les différentes communes, l'organisation concrète du planning a été assurée par Monsieur AUGSBURGER et son service.

Les jeunes ont principalement travaillé sur des travaux de peinture intérieure, mais aussi extérieure.

LIEUX	NATURE DES TRAVAUX
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bureaux et salles du Centre d'appels Webhelp à St-Avold ➤ Bureaux Services bâtiment des douanes Zone Europort ➤ Salles de classe de l'Ecole maternelle Wenheck ➤ Foyer Vahl-Ebersing ➤ Salle de classe - Ecole de Lachambre ➤ Logement communal Guessling ➤ Bâtiment de l'ancienne Poste à Grostenquin ➤ Façades de l'école maternelle Les Hannelons à Valmont ➤ Façade du Centre Marcel Martin à Folschviller ➤ Salle des Fêtes de Porcelette (en cours). 	Protection des sols, préparation des surfaces, mise en peinture des murs, plafonds et façades, travaux de finition

2. Perspectives de travaux :

Des travaux sont d'ores et déjà planifiés dans différentes communes :

3. Public concerné :

Les jeunes de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie peuvent être concernés, ils sont présélectionnés par la mission locale de Moselle Centre et tous reçus en entretien par des représentants de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie, d'EFIC formation et le tuteur du chantier. La décision est prise collégalement.
 Nous proposons aux bénéficiaires la possibilité d'effectuer au maximum 3 contrats de 4 mois, ceci afin de permettre à un maximum de jeunes de bénéficier de l'opération.

Ci-dessous la liste des jeunes accueillis ainsi que leur commune d'origine :

Jeunes sur les chantiers en 2019

Nom	Prénom	Date de naissance	Résidence	Dates de contrat	Infos	devenir
ALTENBURGER	Loïc	23/01/1998	L'Hôpital	Du 08/10/18 au 07/10/19		Le chantier d'insertion a permis à Loïc de valider un nouveau projet, celui de peintre en bâtiment. Il est positionné sur une réunion d'informations et de recrutement le 23/10 ou le 06/11 en vue d'intégrer une formation à l'AFPA le 20/11/19.
BAHTIRI	Kémail	16/06/2001	St-Avoid	Du 12/07/19 au 11/11/2019		Toujours sous contrat. Intérêt pour le métier de peintre
BAJRAM	Valdet	06/09/1996	L'Hôpital	Du 28/03/19 au 27/07/19	RSA	N° pas attribué
BELGUEBLI	Kélyan	04/06/1999	St-Avoid	Du 03/06/19 au 02/10/19	QPV	Toujours sous contrat. Projet de travailler dans le domaine de l'audiovisuel
BRABLE	Kyle	30/09/1998	St-Avoid	Du 28/07/18 au 27/03/19		Contrat d'apprentissage à la sté Laurent OLOR à Bisten-en-Lorraine depuis le 01/07/2019.
DULLY	Thibaud	22/07/1999	Macheren	Du 10/05/18 au 09/05/2019	QPV	Missions intérimaires à la sté DODO depuis le 12/08/19
EL MNAOUER	Brahim	01/07/1993	Folschviller	Du 23/05/18 au 22/05/19	RSA	CDI en tant que peintre à la sté HEMMER LAGARDE à St-Avoid depuis août 2019

FANCON	David	15/06/1994	Carling	Du 12/11/18 au 01/07/2019		pas attribuée
FRISCH	Coralie	25/03/2000	St-Avold	Du 03/06/18 au 02/06/19		Contrat d'apprentissage à l'institut Yves Rocher à Creutzwald depuis le 02/09/19
GODEFROY	Kévin	25/08/1998	St-Avold	Du 25/07/18 au 24/07/19		Mission intérimaire courant août en tant qu'aide-couvreur (Sté CAMO) ; formation la semaine du 09/09 à la sté Luxair Cargo à l'aéroport à Luxembourg dans le domaine de la sécurité sur les pistes d'atterrissage.
PERSTNER	Florian	19/07/1997	St-Avold	Du 27/12/17 au 26/04/19		CDD du 01/09 au 30/09 à la Régie Energis à St-Avold ; entretien d'embauche le 27/09 à la mairie à St-Avold en vue d'un CDD à l'atelier municipal
PINCHON	Léonard	18/11/1994	St-Avold	Du 24/05/19 au 22/01/19	QPV	Toujours sous contrat. Pour l'instant investissement moyen
PRIMC	Lucas	15/11/1997	St-Avold	Du 25/07/19 au 24/11/19		Toujours sous contrat. Projet : reprise des études, licence informations et communications (démarches à faire auprès de l'Université)
PROBST	Benjamin	31/10/1998	St-Avold	Du 24/04/19 au 26/12/19		Toujours sous contrat. Projet : peintre en bâtiment
USAI	Quentin	18/11/1999	Carling	Du 10/05/19 au 09/01/20		Toujours sous contrat. Intérêt pour le métier d'installateur thermique
VAROQUI	Nathaniel	21/06/2000	L'Hôpital	Du 03/01/19 au 02/01/20		Toujours sous contrat. Projet : peintre en bâtiment (a des contacts avec une entreprise en vue d'une PMSMP.

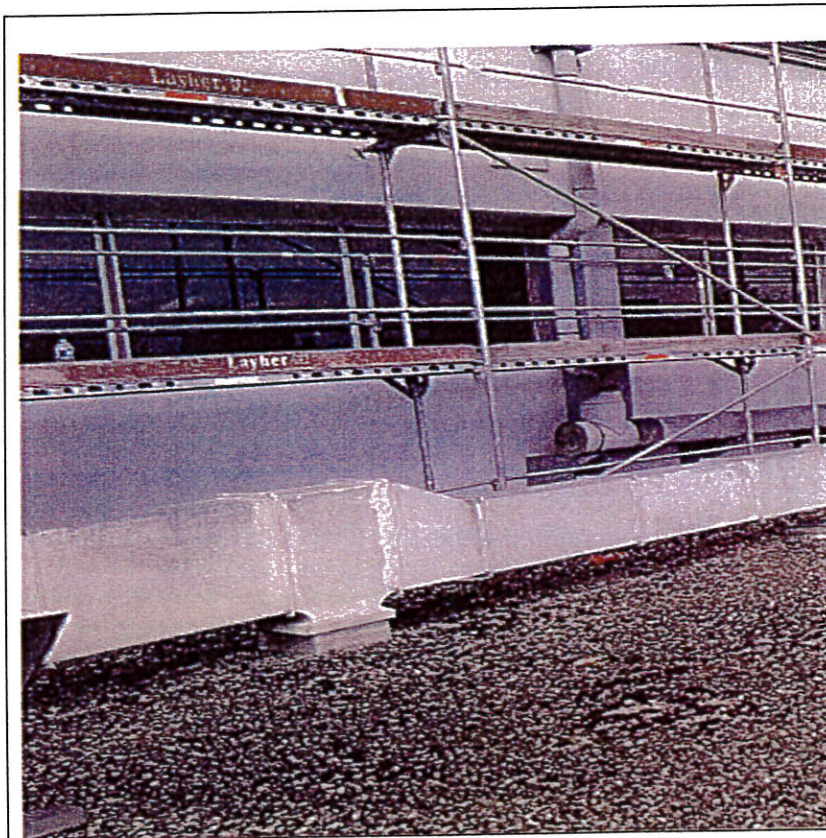
WEINBERG	Valentin	05/03/2000	Valmont	Du 28/04/19 au 27/11/19	Suspension de contrat du 16/09 au 17/11 le temps d'une AFPR à la boulangerie EGLOFF à Bouzonville en vue d'un CDD de 6 mois.
----------	----------	------------	---------	-------------------------	--

Soit un résultat de 50 % de sorties positives.

= salariés sortis courant 2019
= salariés encore présents

4. Photos des chantiers

Ci-dessous quelques photos illustrant les principaux chantiers de l'année 2019.



Centre St-Martin à Folschviller

Grostenquin



Salle des fêtes, à Vahl Ebersing



Europort, à St-Avold



Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019

SLOW

ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_32-DE

Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019

SLOW

ID : 057-200067502-20191126-CC_20191126_33-DE



Liste du personnel de la REGIE DE COLLECTE transféré de droit à la CASAS par création d'une régie directe au 1^{er} janvier 2020

<u>REGIE / EMPLOI</u> <u>CASAS/ GRADE</u>	<u>Cat.</u>	<u>Tps.</u>	<u>Statut</u>	<u>NOM & Prénom</u>
Agent de maîtrise d'exploitation	employé		Droit privé CDI	PERNET Patrick
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	TC 35h/heb.	Non-Titulaire Droit public	
Chauffeur ripeur	Ouvrier		Droit privé CDD 01/05/2019 30/04/2020	COLLEATE François
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	TC 35h/heb.	Non-Titulaire Droit public	
Conducteur de benne	Ouvrier	TC 35h/heb.	Droit privé CDI	MEHADA Lazare
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C		Non-Titulaire Droit public	
Chauffeur ripeur	Ouvrier		Droit privé CDI	BARTHELEMY Eric
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	TC 35h/heb.	Non-Titulaire Droit public	
Agent entretien infrastructures	Ouvrier	TC 35h/heb.	Droit privé CDI	MUNCH-HOFMANN Hervé
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C		Non-Titulaire Droit public	
Chauffeur ripeur	Ouvrier		Droit privé CDD 13/05/2019 12/05/2020	PORTE Laurent
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	TC 35h/heb.	Non-Titulaire Droit public	
Chauffeur	Ouvrier		Droit privé CDD 11/06/2019 10/06/2020	REINARTZ Christophe
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	TC 35h/heb.	Non-Titulaire Droit public	
Equipier de collecte	Ouvrier		Droit privé CDD 01/08/2019 31/12/2019	GERARD Pascal

Adjoint technique Territorial	C		Non-Titulaire Droit public	
Equipier de collecte	Ouvrier	TC 35h/heb.	Droit privé CDI	ROUSSEL Sylvain
Adjoint technique Territorial	C		Non-Titulaire Droit public	
Agent entretien infrastructures	Ouvrier	TC 35h/heb.	Droit privé CDI	DIDIER Regis
Adjoint technique Territorial	C		Non-Titulaire Droit public	
Equipier de collecte	Ouvrier	TC 35h/heb.	Droit privé CDI depuis le 6/1/2019	BURTIN Pascal
Adjoint technique Territorial	C		Non-Titulaire Droit public	
Equipier de collecte	ouvrier	TC 35h/heb.	Droit privé CDD 11/06/2019 31/12/2019	THOMAS Cyrille
Adjoint technique Territorial	C		Non-Titulaire Droit public	
Agent entretien infrastructures	ouvrier	TC 35h/heb.	Droit privé CDI	REMY Stéphane
Adjoint technique Territorial	C		Non-Titulaire Droit public	
Gardien de déchetterie	ouvrier	TC 35h/heb.	Droit privé CDD 01/05/2019 31/12/2019	STEINER Cyrille
Adjoint technique Territorial	C		Non-Titulaire Droit public	
Equipier de collecte	ouvrier	TC 35h/heb.	Droit privé CDI	BOUCHER Claude
Adjoint technique Territorial	C		Non-Titulaire Droit public	
Equipier de collecte	ouvrier	TC 35h/heb.	Droit privé CDI	BOUCHER Francis
Adjoint technique Territorial	C		Non-Titulaire Droit public	
Equipier de collecte	ouvrier	TNC 28h/heb.	Droit privé CDI	MOTHES Sylvain
Adjoint technique Territorial	C		Non-Titulaire Droit public	

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



**AVENANT N°4 A LA CONVENTION
PORTANT SUR LA COLLECTE DES FERRAILLES ET METAUX FERREUX
SUR LES SITES DES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES
DE L'HÔPITAL – MORHANGE – VAHL-EBERSING - VALMONT**

Entre

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie – BP 20046 – 57502 SAINT-AVOLD représenté par son Président, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, dûment habilité par délibération en date du

Et

La Société Lorraine Fers et Métaux, (LFM) - Zac de VALMONT, 57730 VALMONT, représentée par Monsieur Serge LEJEUNE,

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet de proroger le terme de la convention relative à la collecte des ferrailles et métaux ferreux des sites d'apport volontaire de L'Hôpital – Valmont – Vahl-Ebersing et Morhange, pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction d'une même durée, à compter du 01 janvier 2020.

ARTICLE 2

Les autres clauses et conditions de la convention de base et de ses avenants, non modifiés par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Saint-Avold, le

Le Président

(agissant en vertu de la délibération du Conseil
Communautaire du

La société LFM

A. WOJCIECHOWSKI



**AVENANT N°4 A LA CONVENTION
PORTANT SUR LA COLLECTE DES BATTERIES
SUR LES SITES DES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES
DE L'HÔPITAL – MORHANGE – VAHL-EBERSING - VALMONT**

Entre

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie – BP 20046 – 57502 SAINT-AVOLD représenté par son Président, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, dûment habilité par délibération en date du

Et

La Société Lorraine Fers et Métaux, (LFM) - Zac de VALMONT, 57730 VALMONT, représentée par Monsieur Serge LEJEUNE,

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet de proroger le terme de la convention relative à la collecte des batteries (batteries sèches incluses) des sites d'apport volontaire de L'Hôpital – Valmont – Vahl-Ebersing et Morhange, pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction d'une même durée, à compter du 01 janvier 2020.

ARTICLE 2

Les autres clauses et conditions de la convention de base et de ses avenants, non modifiés par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Saint-Avold, le

Le Président
(agissant en vertu de la délibération du Conseil
Communautaire du

La société LFM

A. WOJCIECHOWSKI

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



CONVENTION DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DES SITES D'APPORT VOLONTAIRE DES DECHETERIES DE MORHANGE ET VAHL-EBERSING

Entre

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) – BP 20046 – 57502 SAINT-AVOLD représentée par son Président, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, dûment habilité, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du

Et

La société ROBINET – 2 rue du Moulin – 57170 AMELECOURT - représentée par Monsieur ROBINET Patrick, dûment habilité à cet effet.

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Etat du contrat

La présente convention a pour objet l'attribution du traitement des déchets verts des déchèteries de Morhange et Vahl-Ebersing à la société ROBINET d'AMELECOURT pour la période du **01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.**

ARTICLE 2 : Conditions tarifaires

Les conditions tarifaires restent inchangées et conforme à la convention signée ultérieurement avec l'ex-Centre Mosellan, soit :

Déchets verts : 15.00 € HT/tonne

La société ROBINET émettra semestriellement une facture détaillée pour le paiement de sa prestation.

ARTICLE 3 : Mise à disposition bennes / Transport

Les bennes de déchets verts sont la propriété de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ; le transport de celles-ci s'effectuera par les services de la Régie de Morhange.

Fait à Saint-Avold, le

Le Président de la CASAS

La société ROBINET

A. WOJCIECHOWSKI

Avenant N°17

AU MARCHE D'ENLEVEMENT ET DE TRAITEMENT DES DECHETS SOLIDES ET DECHETS MENAGERS DANGEREUX DU SITE D'APPORT VOLONTAIRE DE LA DECHETTERIE DE VALMONT

Entre,

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) établie 10-12 Rue du Général de Gaulle, 57500 Saint-Avold, représentée par son Président, Monsieur André **WOJCIECHOWSKI**, dûment habilité, agissant en vertu d'une délibération du Conseil du

Ci-après dénommée la CASAS,

d'une part,

et

la société **ONYX EST**, société anonyme au capital de 2 491 968 €, dont le siège social se situe à 57 230-BITCHE, ZI de la Hardt, immatriculée au RCS de Sarreguemines sous le n°305.205.411, représentée par son Directeur de Territoire Alsace Lorraine, Monsieur Alain Brighenti, dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée **ONYX EST**

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : ETAT DU CONTRAT

Le présent avenant a pour objet de proroger le terme du marché relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets Solides et Déchets ménagers dangereux du site d'apport volontaire de Valmont du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020. Il modifie également les conditions tarifaires pour le traitement du tout-venant et des gravats.

ARTICLE 2 : Modification des conditions tarifaires

Depuis l'année 2018, les capacités des centres de traitement régionaux ont été fortement contraintes par des baisses de tonnages admissibles dans les ISDND, voir la fermeture de sites. Les hausses tarifaires du coût de traitement ont été appliquées dès 2019 et sont encore amplifiées pour l'année 2020.

Par conséquent les prix de traitement modifiés par l'avenant sont présentés ci-dessous :

Prix de traitement du tout-venant : **117,00 € HT / t** (dont 24 € de TGAP valeur 2019)

Prix de traitement des gravats : **55,62 € HT / benne**

(Prix au 01.01.2020)

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet le 01 janvier 2020.

ARTICLE 5 : CLAUSES GENERALES

Toutes les autres clauses du marché de base et de ses avenants précédents, non modifiées par le présent avenant gardent leur pleine et entière validité.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2019

En 3 exemplaires originaux

Pour la CASAS,

Pour ONYX EST,

André WOJCIECHOWSKI

Président

Alain BRIGHENTI

Directeur du Territoire

Alsace Lorraine

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



**AVENANT N° 14 AU MARCHÉ
D'ENLEVEMENT ET DE TRAITEMENT DES DECHETS SOLIDES ET DECHETS
MENAGERS DANGEREUX DU SITE D'APPORT VOLONTAIRE DE LA
DECHETERIE DE L'HÔPITAL**

Entre

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) – BP 20046 – 57502 SAINT-AVOLD représentée par son Président, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, dûment habilité, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du

Et

La société VTB, siège social – ZI route de Faulquemont – 57740 LONGEVILLE les SAINT AVOLD – N°SIRET : 41167925100024 - représentée par Monsieur DAUPHIN Guy, dûment habilité à cet effet.

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Etat du contrat

Le présent avenant a pour objet de proroger le terme du marché relatif :

- à l'enlèvement et au traitement des Déchets Solides (gravats – Tout-venant) et Déchets Ménagers Dangereux (Hors DDS – Déchets Dangereux Spécifiques - enlevés par l'Eco-organisme ECO-DDS) du site d'apport volontaire de L'Hôpital,
- A la prestation location de benne et transport pour les déchets ci-dessous
 - Cartons : Centre de tri Sainte-Fontaine
 - Bois : Centre de tri Sainte-Fontaine
 - Déchets Verts : Plate-forme de Morsbach ou Faulquemont

du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2

Les autres clauses et conditions du marché de base et de ses avenants, non modifiés par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Saint-Avold, le

Le Président de la CASAS

A. WOJCIECHOWSKI

La société VTB
ZI route de Faulquemont
57740 LONGEVILLE les SAINT AVOLD
SIRET : 41167925100024

G. DAUPHIN

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



**AVENANT N° 3 AU MARCHÉ
D'ENLEVEMENT ET DE TRAITEMENT DES DECHETS SOLIDES ET DECHETS MENAGERS
DANGEREUX DU SITE D'APPORT VOLONTAIRE DES DECHETERIES
DE MORHANGE ET VAHL-EBERSING**

Entre

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) – BP 20046 – 57502 SAINT-AVOLD représentée par son Président, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, dûment habilité, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du

Et

La société TTM Environnement, 6 rue Denis PAPIN – 57690 CREHANGE - représentée par Monsieur KOLB Matthieu, dûment habilité à cet effet.

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Etat du contrat

Le présent avenant a pour objet de proroger le terme du marché relatif :

- au traitement des GRAVATS et Déchets Ménagers Dangereux (Hors DDS – Déchets Dangereux Spécifiques - enlevés par l'Eco-organisme ECO-DDS) des déchèteries de Morhange et Vahl-Ebersing

du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2 : Conditions tarifaires

Les conditions tarifaires restent inchangées, soit :

Déchets Dangereux :

- Collecte des DMS : 281.00 € HT (Forfait)
- Traitement peintures : 762.00 € HT/tonne
- Collecte des solvants : 281.00 € HT (Forfait)
- Traitement des solvants : 762.00 € HT/tonne
- Traitement DTQD : 2 150.00 € HT/tonne

Gravats : 4.00 € H.T./tonne

Les autres clauses et conditions du marché de base, non modifiés par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Saint-Avold, le

Le Président de la CASAS

La société TTM Environnement

A. WOJCIECHOWSKI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN
FOURRIERE ANIMALE COMMUNAUTAIRE

CONVENTION

CONVENTION AYANT POUR OBJECTIF D'ASSURER ET D'ETENDRE LE MAINTIEN DE L'ACTIVITE DE LA FOURRIERE ANIMALE DANS LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE.

ENTRE

La Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie, représentée par son Président, M A WOJCIECHOWSKI.

et

La Pension du Hêtre au Loup, représentée par Candice LOUIS

Après avoir rappelé :

- Qu'en application de l'article 211-24 du Code Rural, chaque commune doit, soit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants, abandonnés ou en état de divagation, jusqu'au terme des délais de garde (huit jours ouvrés), soit s'insérer dans un service de fourrière organisé sous la forme intercommunale,
- Que la présente convention a pour objet de fixer le cadre, les principes et les modalités de mise en œuvre, et d'harmoniser les tarifs et prestations sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie.

Il est décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie confie à la Pension du Hêtre au Loup qui accepte, la mise en fourrière des chiens, des chats et furets trouvés errants ou en état de divagation sur son territoire, pendant au moins huit jours ouvrés. Cela ne concerne en aucune manière les chats libres du territoire de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DE LA FOURRIERE

Les animaux seront accueillis à la fourrière animale située route d'Arriance 57690 HEMILLY qui est ouverte tous les jours de la semaine sur rendez-vous. Elle est joignable par téléphone selon les horaires suivants (horaires d'ouverture) :

- 8 h 00-12h00 et 15 h 00-19 h 00 du lundi au samedi inclus,
- 10h30-12h00 et 17 h 00-18 h 00 les dimanches et jours fériés.

Le dépôt des animaux par des particuliers peut se faire aux horaires d'ouverture après avoir prévenu la fourrière par téléphone.

En cas d'urgence médicale y compris le week-end, il est en outre possible de déposer un animal blessé ou perdu chez un vétérinaire de proximité, qui peut faire le relais auprès du vétérinaire de garde.

Au-delà du délai légal de mise en fourrière, si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière.

ARTICLE 3 : PROTECTION ANIMALE

La communauté d'agglomération **Saint-Avoid Synergie** pourra faire appel aux services de la Pension du Hêtre au loup, pour la prise en charge des campagnes de stérilisation des chats libres. Cette action sera limitée à 12.5% de la rémunération totale versée par la communauté **d'agglomération Saint-Avoid Synergie** à la fourrière.

Les campagnes de stérilisation seront menées en collaboration avec les associations de protection des animaux subventionnées par la communauté de communes. Elle ne se substitue en aucun cas à leur action.

ARTICLE 4 : PRISE EN CHARGE SANS CAPTURE DES ANIMAUX EN ERRANCE

La communauté d'agglomération **Saint-Avoid Synergie** pourra faire appel aux services de la Pension du Hêtre au Loup, pour la prise en charge sans capture d'un animal en errance ou divagation sur son territoire. L'intervention peut se faire dans les 12H après réception de l'information.

ARTICLE 5 : REMUNERATION DE BASE

En contrepartie de l'accueil et de la garde des animaux mis en fourrière, la Communauté **d'agglomération Saint-Avoid Synergie** s'acquitte d'une rémunération annuelle de base de 0.70€ HT par habitant résidant dans le périmètre de la communauté de communes.

Cette rémunération sera versée intégralement sur présentation d'une facture à émettre par le prestataire et devra être acquittée par la Communauté **d'agglomération Saint-Avoid Synergie** dans les 30 jours à compter de la date d'émission de ladite facture.

ARTICLE 6 : DUREE, RENOUVELLEMENT

La présente convention débute dès le 1^{er} janvier 2020 et est conclue pour l'année civile.

Elle est renouvelable deux fois par tacite reconduction pour une même durée, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée expédiée au moins deux mois avant la date de son échéance annuelle.

ARTICLE 7 : EN CAS DE LITIGE

Les parties conviennent de mettre en place une conciliation préalable dans le cadre des litiges qui pourraient naître de la présente convention. En cas d'échec de la conciliation préalable, le litige sera porté devant le tribunal administratif compétent.

Pour la Pension du Hêtre au Loup

Pour la communauté **d'agglomération
Saint-Avoid Synergie**

La propriétaire

Le Président

Le présent document est le résultat de la consultation des services de la préfecture de la région Île-de-France et de la Direction départementale de l'énergie, de la santé et de la sécurité de la région Île-de-France. Il est destiné à être communiqué aux services de la préfecture de la région Île-de-France et de la Direction départementale de l'énergie, de la santé et de la sécurité de la région Île-de-France.

ARTICLE 6 : DISPOSITIF DE SUIVI

Le présent document est le résultat de la consultation des services de la préfecture de la région Île-de-France et de la Direction départementale de l'énergie, de la santé et de la sécurité de la région Île-de-France. Il est destiné à être communiqué aux services de la préfecture de la région Île-de-France et de la Direction départementale de l'énergie, de la santé et de la sécurité de la région Île-de-France.

ARTICLE 7 : ANNEXES

Le présent document est le résultat de la consultation des services de la préfecture de la région Île-de-France et de la Direction départementale de l'énergie, de la santé et de la sécurité de la région Île-de-France. Il est destiné à être communiqué aux services de la préfecture de la région Île-de-France et de la Direction départementale de l'énergie, de la santé et de la sécurité de la région Île-de-France.

Le présent document est le résultat de la consultation des services de la préfecture de la région Île-de-France et de la Direction départementale de l'énergie, de la santé et de la sécurité de la région Île-de-France.

Le présent document est le résultat de la consultation des services de la préfecture de la région Île-de-France et de la Direction départementale de l'énergie, de la santé et de la sécurité de la région Île-de-France.

Le présent document est le résultat de la consultation des services de la préfecture de la région Île-de-France et de la Direction départementale de l'énergie, de la santé et de la sécurité de la région Île-de-France.

Le présent document est le résultat de la consultation des services de la préfecture de la région Île-de-France et de la Direction départementale de l'énergie, de la santé et de la sécurité de la région Île-de-France.